

Fondateur :
Félix LAINÉ
Directeur honoraire :
Alexis TANTET

67^e Année - 7 Décembre 1957 - N° 25

61, av. Grande-Armée (XVI^e)
Tél. : KLÉ 86-15 +

L'OFFICIEL DU CYCLE DU MOTOCYCLE

du Camping et des Sports



ORGANE D'INFORMATION
DES PROFESSIONS DU
CYCLE ET DU MOTOCYCLE

CIBIÉ

PROJECTEUR SPÉCIAL
OPTIQUE SAPHIR
pour motocycles

PUISSANT et EFFICACE

éclaire à la fois
LOIN et PRÈS



Dans ce numéro,
Lire

en pages 13 et 15:

VIVES PROTESTATIONS
CONTRE LA MAJORATION

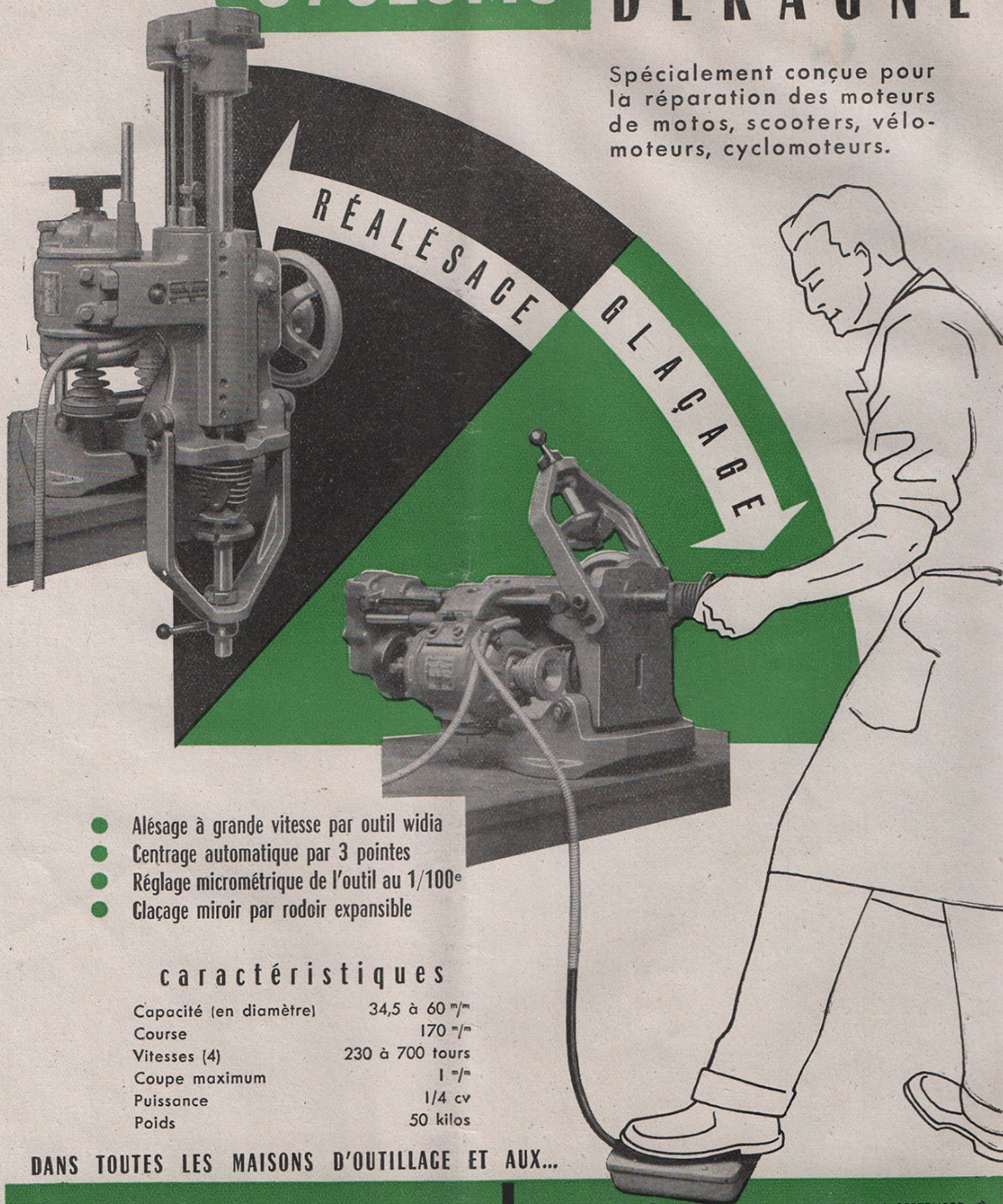
DE T. V. A.

applicable aux
Motocycles

CYCLOMO

RÉALÉSEUSE GLACEUSE DÉRAGNE

Spécialement conçue pour
la réparation des moteurs
de motos, scooters, vélo-
moteurs, cyclomoteurs.



- Alésage à grande vitesse par outil widia
- Centrage automatique par 3 pointes
- Réglage micrométrique de l'outil au 1/100^e
- Glacage miroir par rodoir expansible

caractéristiques

Capacité (en diamètre)	34,5 à 60 mm
Course	170 mm
Vitesses (4)	230 à 700 tours
Coupe maximum	1 mm
Puissance	1/4 cv
Poids	50 kilos

DANS TOUTES LES MAISONS D'OUTILLAGE ET AUX...

Ets DÉRAGNE
Ingénieurs - Constructeurs

128, RUE DEDIEU
VILLEURBANNE (Rhône)

BUREAUX
DE PARIS **DÉRAGNE**

8, RUE DU 4 SEPTEMBRE, 8
ISSY-LES-MOULINEAUX
TÉLÉPHONE MIC. 32-48

L'OFFICIEL

Édition "Motocycle et Cycle"

N° 25 (67^e Année)

7 Décembre 1957

DU CYCLE DU MOTOCYCLE ET DU CAMPING

ORGANE D'INFORMATION DES PROFESSIONS DU CYCLE ET DU MOTOCYCLE

Dans ce

numéro...

Alerte au danger... On assassine le « 2-roues ».....	3
Le vélo d'enfant peut et doit se développer en France..	5 et 7
Un article de H. JONES : Pour les sidecaristes.....	9
Anticipation sur le prochain Salon, dessins de GÉDO, d'après une idée de V. ARDAL	10
La lutte contre le travail noir..	13
Protestations contre la T.V.A..	13
Encore et toujours la T.V.A...	15
On réclame des schémas, Chronique des Vélocistes-Motocistes	17
Assurances : Un pas en avant vers une solution.....	19
Visite au 6 ^e Salon Professionnel du Matériel Plein-Air	21 à 25
La Cote Motociste.....	26
La Vie de l'Entreprise.....	27
Les Petites Annonces.....	28

Alerte au Danger...

" ON " ASSASSINE LE " 2-ROUES "

Motocistes et Usagers : Défendez-vous !

Dans notre dernier éditorial, nous révélions à nos Lecteurs un nouvel épisode de ce que nous appelons le **complot anti-deux-Roues** (1), et dans le même numéro de *l'Officiel*, nous demandions aux Motocistes de constituer, en liaison avec leur clientèle, des **Comités de Défense des 2-Roues motorisés** (2).

Aujourd'hui, de nouveaux coups viennent d'être portés au commerce du motocycle : tout d'abord la nouvelle majoration — inévitable après le vote de la confiance au Gouvernement — de la taxe à la production passant de 19,50 à 27,50 %, et d'autre part, l'application de la majoration dite « de luxe » aux équipements et accessoires lorsqu'ils sont utilisés exclusivement pour les motocycles !

Usagers, commerçants et industriels doivent réagir... et vite, sinon c'est la mort certaine de la branche motocycle.

Il serait impensable que les cinq millions et demi d'usagers des deux-Roues motorisés, actuellement recensés en France ne regimbent pas en face de telles décisions qui atteignent l'instrument de travail par excellence qu'est pour eux le « 2-Roues ». Il suffit de les éclairer et de les alerter ; ce peut-être, ce doit être le travail des Motocistes.

De plus, une toute récente décision de l'Assemblée nationale risque d'entraîner une nouvelle aggravation de la situation. Il s'agit du **projet de loi instituant une assurance obligatoire** en matière de circulation des véhicules à moteurs adopté à l'unanimité dans la séance du 6 décembre. Cette unanimité démontre, certes, que le projet de loi répond au vœu de la majorité du public, et nous ne saurions en critiquer le principe.

Mais pareille décision, dans la conjoncture présente, **risque de précipiter l'effondrement** de l'industrie du motocycle.

L'Assurance obligatoire est une mesure logique mais pourquoi plus de 40 % des usagers « 2-Roues » n'étaient-ils pas garantis ?

Parce que l'Assurance est trop chère ! Et son prix n'est pas toujours établi en proportion du risque.

Les « 2-Roues » ont bon dos ! et nous avons de bonnes raisons de penser que les tarifs qui accablent certaines catégories sont par trop discriminatoires non pas par rapport aux accidents qu'elles provoquent, mais par rapport à ceux dont elles sont victimes.

Or voici qu'on parle aussi sérieusement de nouvelles hausses de tarifs d'assurance !

Qui peut croire, non moins sérieusement, qu'un scootériste pourra payer sa police 20.000 fr. par an (presqu'un mois de salaire dans certaines régions), un quart du prix d'achat du véhicule, la moitié quand il l'achète d'occasion (et c'est souvent le cas pour les ouvriers de province, éloignés de leur domicile) ?

Qui peut penser, tout aussi sérieusement, qu'avec une telle politique, les artisans et les commerçants motocistes pourront maintenir leur activité ?

Ce n'est pas sérieux.

L'Assurance obligatoire à des prix prohibitifs, les contrevenants exposés à des peines de prison, des taxes exorbitantes et insupportables sur le commerce, et voilà le spectre de la faillite qui surgit, pour le professionnel revendeur !

Qu'importe à nos dirigeants qui légifèrent et ratiocinent, que toute une industrie risque de s'effondrer !

Et cependant il s'agit d'un véritable assassinat économique !

Alerte donc au Danger...

Que tous nos Lecteurs organisent leur Comité de Défense des « 2-Roues motorisés ».

MOTOCISTES et USAGERS : DÉFENDEZ-VOUS !

1) " Officiel du Cycle et du Motocycle ", n° 24, page 3. — 2) " Officiel du Cycle et du Motocycle ", n° 24, page 36.

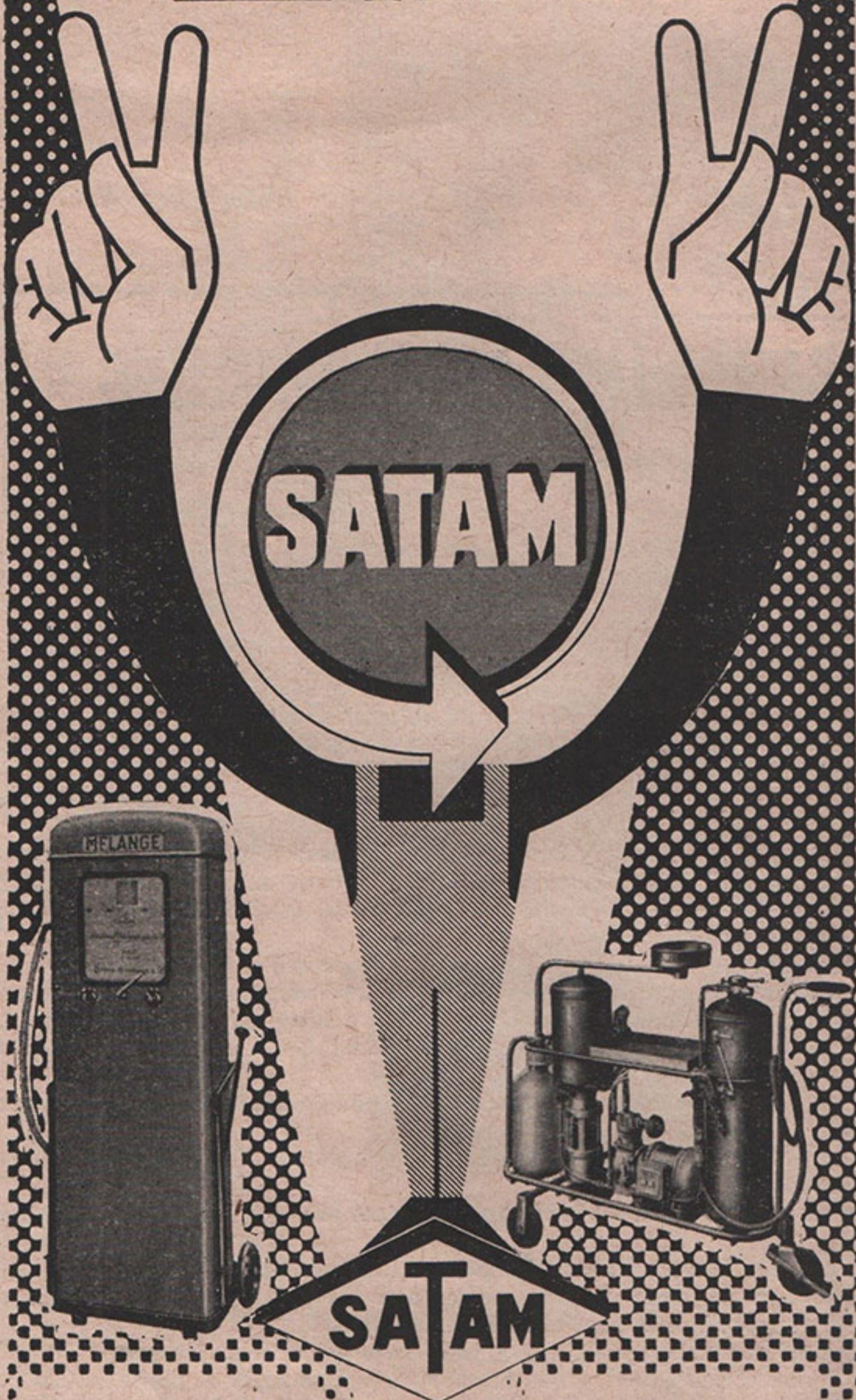
ABONNEMENT ANNUEL :

Série Motocycle (26 n°s)...	600 fr.
Série Automobile (26 n°s)...	600 fr.
Les deux séries (52 n°s)....	1.000 fr.
Le numéro.....	30 fr.
Compte Chèque Postal : Paris 1481-96	

Direction-Administration : 61, av. de la Grande-Armée, Paris (16^e) — Tél. : KLE 86-15 +
Directeur-Rédacteur en chef : Jacques CATINAT ★ Directeur adjoint : Charley TANTET
— Revue hebdomadaire comportant deux éditions spécialisées, alternant chaque samedi :
L'OFFICIEL du CYCLE, du MOTOCYCLE et du CAMPING
et **L'OFFICIEL de L'AUTOMOBILE**

Société à responsabilité limitée au capital de 1.200.000 fr. S. L. O. C. A. M. — R. C. Seine 55 B 724

2 APPAREILS RÉUSSITES POUR LES TEMPS



" MÉLANGEUR "
Dix mille appareils sur les routes attestent de l'entière satisfaction des usagers

Station "MOTOSERVICE"
Ensemble mobile et très maniable groupant le matériel nécessaire à l'entretien des deux roues

SOCIÉTÉ ANONYME POUR TOUS APPAREILLAGES MÉCANIQUES
Société Anonyme au Capital de 700.000.000 de Francs
99, AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC - LA COURNEUVE (Seine)
FLA. 10-80 et la suite, FLA. 11-91 et la suite - Adr. Tél. SATAM LA COURNEUVE

DANS LE SAC DU COURRIER



LA DÉFENSE DE LA MOTO

Un de nos lecteurs,
M. M... C... à P..., nous écrit :

Comme d'habitude nous avons pris connaissance de votre éditorial et nous nous rendons compte que ce qui, dans les décisions gouvernementales, échappait à notre malheureux petit entendement, n'est pas loin de vous sembler de la pure incohérence.

Il est certain que si notre branche (pour ne parler que de celle qui nous intéresse si particulièrement) avait voix au chapitre lors des décisions en question, elle aurait pu être classée dans les produits-non-luxe ou luxe-avec-dérogation-pour-services-à-rendre-à-la-Nation. Si on le veut vraiment on peut soutenir que certaines motos ne sont pas plus « somptuaires » (pour employer un terme que semblait priser M. Ramadier) que certains réfrigérateurs. Mais pour soutenir une telle chose il faudrait que la moto ait l'oreille de nos dirigeants et paie à la Presse une publicité égale à celle des Arts Ménagers.

S'il en était ainsi notre grande Presse oublierait, peut-être, les crimes commis par les motocyclettes... Enfin !...

Bien sûr, en notre cas particulier on peut arguer qu'il n'est pas besoin d'une belle moto d'importation et qu'un vélomoteur peut rendre les mêmes services (le métro et l'autobus peuvent, d'ailleurs, en 50 % des cas remplacer le vélomoteur). Mais tout peut également remplacer la voiture dont on s'est bien passé pendant les années 40 et dont on se passait, en partie vers 1950. Longtemps aussi on s'est passé de réfrigérateurs et on refroidissait sa soupe en soufflant dessus.

On veut nous empêcher d'être tués par la moto. (Et s'il me plaît, à moi, d'être battu ?) On ne peut reprocher à celle-ci d'être plus dangereuse pour les tierces personnes et quoique nous n'ayons pas de statistiques en mains, nous ne sachons pas que la moto ait fait plus de victimes « innocentes » que l'auto, l'aviation, le train ou certaines famines qui auraient, peut-être, pu être évitées.

En quoi l'acheteur d'une moto commet-il un crime plus grand que celui d'une voiture pour être plus spécialement taxé donc puni ?

Quant à l'acheteur d'un avion (qui, d'une façon générale, doit avoir, plus qu'un motocycliste les moyens de payer une taxe de luxe) est-ce qu'il ne bénéficie pas, au contraire, d'une subvention ? Ceci est une simple question, car nous ignorons totalement le problème (plus totalement, certes, que celui du motorcycle).

Pour les importations, taxes, surtaxes, dévaluation et Cie... Tout ceci, doit, sur le papier, faire rentrer le double de milliards en douane, et augmenter les recettes du chiffre d'affaires. On nous l'a affirmé en même temps qu'on nous affirmait que cela arrêterait les importations !... et que c'est ce que l'on voulait.

Si effectivement les importations étaient arrêtées, les recettes de la douane devraient compter sur un miracle pour être en augmentation !

Si encore, pour une raison que nous ignorons, nos exportations en retireraient un bénéfice et que la France sorte ainsi du pétrin, nous aurions, d'un certain côté, une raison de nous réjouir des maux que nous endurons ! Mais ce n'est pas la balance commerciale du mois d'août qui nous en convaincra.

Comme il serait plus simple de nous interdire et notre profession et les importations ; tout le monde y trouverait son compte : les compagnies d'assurances, le Ministère des Finances les Douanes (auxquelles cette mesure permettrait de reverser leur personnel à une activité plus rémunératrice), et également nous, puisque nous saurions, enfin, à quoi nous en tenir sans attendre, patiemment, comme le veau qu'on mène à l'abattoir.

Pardonnez-nous de vous ennuyer et mettez cette lettre au panier. Écrite d'un trait, elle ne mérite pas plus, mais cela nous soulage.

Quant à la « brimade » de plus et je ferme ma porte, en d'autres temps, la « brimade de plus » aurait déjà été du passé, et la porte fermée depuis quelque temps.

Nous suivons toujours avec intérêt vos efforts et vous prions d'agréer, Messieurs, nos amicales salutations.

VÉHICULES VOLÉS

NOUS AVISONS NOS LECTEURS QUE NOUS POSSÉDONS, RÉGULIÈREMENT MIS A JOUR, UN FICHER DES VÉHICULES VOLÉS.

Pour recevoir toutes indications relatives à un véhicule, joindre une enveloppe timbrée et cinq timbres à 20 francs pour les frais.

Notre Carnet

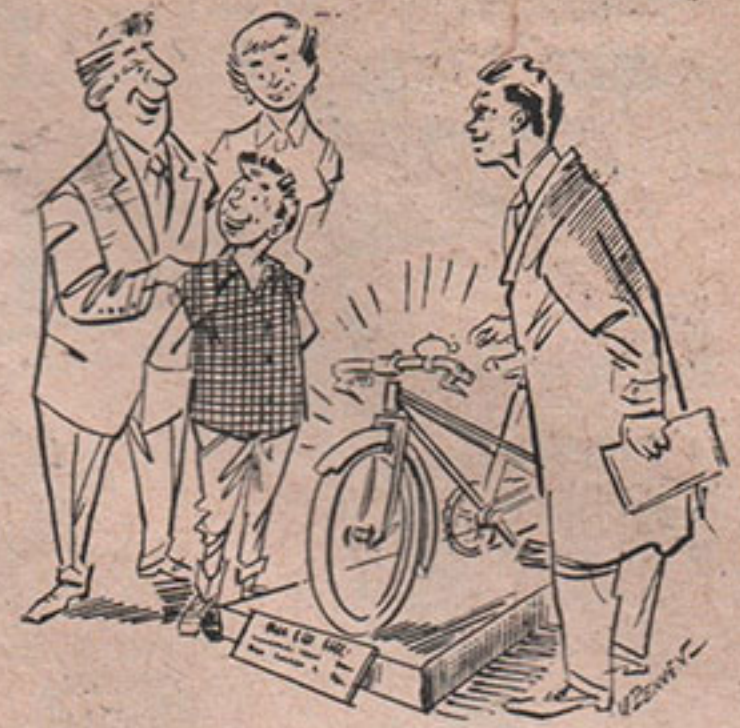


AVIS DE MESSE

A l'occasion du 10^e anniversaire du décès de M. Maurice Goudard, Président de la Société Solex et Président du Syndicat des Équipements pour automobiles, cycles et appareils aériens, une messe sera célébrée à sa mémoire, le samedi 11 janvier 1958, à 9 heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste, 158, avenue de Neuilly à Neuilly-sur-Seine.

Rien n'est encore perdu !...

PUISQUE LE VÉLO D'ENFANT PEUT ET DOIT SE DÉVELOPPER EN FRANCE...



Le vélo d'enfant ne connaît pas véritablement de saison, comme la bicyclette de l'adulte, cependant il est vrai que les fêtes de fin d'année constituent une époque singulièrement appréciable, les ventes passant alors du simple au double ! Cette branche du cycle donne peu d'inquiétude au commerçant toujours assuré de trouver des débouchés pour des stocks qui ne risquent, en plus, jamais de vieillir, car le « 2-Roues » pour enfant ne connaît pas encore, en France, la concurrence impitoyable du moteur. Jusqu'à l'âge de 14 ans, d'ailleurs, d'après la plus récente législation de notre pays, il n'est pas permis à un jeune de monter un véhicule muni de moteur. D'autre part, les essais tentés pour adapter un moteur auxiliaire à une bicyclette d'enfant risqueraient de l'assimiler à un cyclomoteur, car elle répondrait alors à la définition même de ce type de véhicule : propulsion par un moteur avec l'aide de pédales !

Au moment où les adultes semblent se détourner — comme il ressort de récentes statistiques — de l'achat des « 2-Roues », il est intéressant de constater que le « département enfants » ne cesse de progresser, et il apparaît, dès lors, d'après les renseignements obtenus auprès des Constructeurs que cette activité ne va pas cesser de se développer durant les mois à venir !

Ce n'est pas la coutume de commencer un article par la conclusion, et cependant... de notre enquête menée auprès des Constructeurs français du vélo d'enfant, il ressort une affirmation que nous devons mettre en relief : « Ce serait méconnaître la psychologie enfantine que de renoncer à construire à la mesure du futur adulte le véhicule qui le préparera à la vie technique moderne ». En effet, l'enfant ne voit pas le monde à notre image, et cependant il admire et envie, même, les objets possédés par ses aînés. Chez l'enfant, le jeu fait partie de la vie. Il faut lui donner par conséquent le moyen de s'éduquer en s'amusant, et la bicyclette répond à ce désir et ce besoin.

Le pas est d'autant plus facile à franchir que les parents sont implicitement d'accord pour offrir à l'enfant ce qu'il désire. Il appartient dès lors aux Vélocistes-Motocistes de s'attaquer à ces deux clientèles : parents et enfants et de les aider dans un choix qui, pour être varié, n'en est que plus difficile... Tout d'abord il s'agit de convaincre les parents que l'achat d'un vélo ne peut qu'être profitable à l'enfant et ensuite, exciter chez celui-ci le désir de possession d'une bicyclette. Dans cet argument de vente, il faut toujours songer que le vendeur trouvera en l'enfant rentré chez lui, un précieux collaborateur qui saura décrire, mieux que ne l'a fait le Vélociste, l'objet de ses désirs à ses parents. Il convient donc que le commerçant sache faire vibrer la corde sentimentale des futurs acheteurs, en n'oubliant jamais que si les parents paient, c'est l'enfant qui choisit !

* * *

ET QUE CHOISIT-IL ? TENDANCE DES CONSTRUCTEURS

Du questionnaire adressé aux divers Constructeurs de vélos pour enfants, nous pouvons retenir quelques principes fondamentaux qui devront toujours rester à l'esprit du Vélociste-Motociste :

La couleur est ce qui a le plus d'importance aux yeux de la clientèle. Parmi les préférences, 50 % vont au rouge, 30 % au bleu (pastel ou transparent) et 20 % au vert.

L'enfant veut un vélo à sa taille, mais qui ne soit pas véritablement un jouet. Pour lui, la bicyclette est un objet utile, sérieux qui ne doit pas faire trop « bébé ». Les garçonnetts, surtout, sont sensibles à ce critère, les fillettes n'ayant pas, inconsciemment, cette vanité de l'homme qui veut « épater » ses petits camarades.

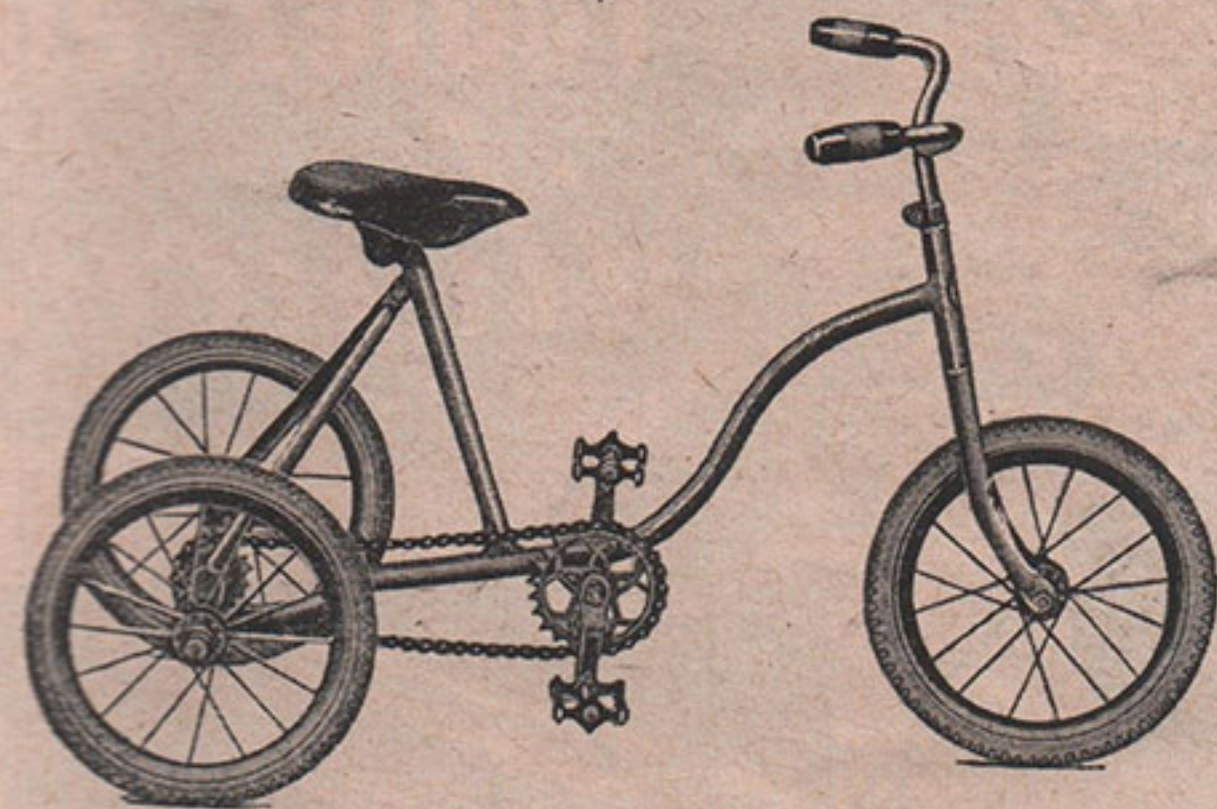
Les Constructeurs ont fourni un gros effort dans ce sens et les quelques modèles que nous présentons plus loin prouveront à nos Lecteurs que la réussite est très proche. D'ailleurs, l'optimisme est égal chez tous nos fabricants qui affirment qu'une progression de 10 à 25 % s'est déjà fait sentir dans les ventes des huit premiers mois de l'année. Certains même vont jusqu'à affirmer qu'ils pourront augmenter sans crainte leur production de 100 % par rapport à l'année dernière.

Toujours pour répondre au désir de la clientèle, les Constructeurs n'envisagent pas pour l'avenir l'adjonction d'un moteur auxiliaire comme on l'a fait en Allemagne, en Italie et en Suède. La tendance est de se maintenir au type classique et de ne pas construire de vélos ressemblant aux cyclomoteurs.

COMMENT DÉCIDER LES PARENTS A L'ACHAT D'UN VÉLO ?

C'est d'abord, avons-nous dit, en faisant vibrer la corde sentimentale,

L'enfant désire un vélo, pourquoi le lui refuser ? Comment ne pas encourager les parents à offrir un tricycle à l'enfant qui fait ses premiers pas pour lui développer les muscles ? Quelle joie d'offrir un engin neuf aux couleurs et aux chromes éclatants, avec un guidon nickelé et des roues aux rayons argentés qui brillent aux lumières du sapin de Noël ! Il doit exister tacitement une complicité entre le vendeur et les parents : faire plaisir à cet enfant en réalisant son désir, en se substituant à ce père Noël auquel il croit toujours...



Tricycle des Établissements L. BRESSON, spécialistes de cycles et jouets pour enfants, à Saint-Étienne.

Un second argument de vente consistera en l'appel à la fierté et à la vanité, qualité et défaut innés chez les enfants qui éprouveront toujours un vif plaisir à rouler sur un vélo que d'autres n'auront plus.

Troisième argument qui ne sera pas à négliger en cette époque où le sport est roi : la formule « un esprit sain dans un corps sain » devra être évoquée aux parents qui y seront sensibles. On pourra rappeler qu'aux États-Unis une grande enquête auprès de la jeunesse, effectuée par le Docteur Hans Krauss et Miss Bonnie Prudden, a révélé que 50 % des enfants étaient au-dessous de la moyenne d'aptitude physique, ce qui a fait dire au Président Eisenhower : « Si seulement nos gosses faisaient du vélo !... ». Il y a donc un intérêt médical certain à offrir une bicyclette à un enfant et le Docteur Bauer, lui-même, l'a compris qui dit : « La bicyclette est un moyen de transport presque abandonné malheureusement car c'est un sport extrêmement profitable qui peut être pratiqué jusqu'à un âge avancé ».

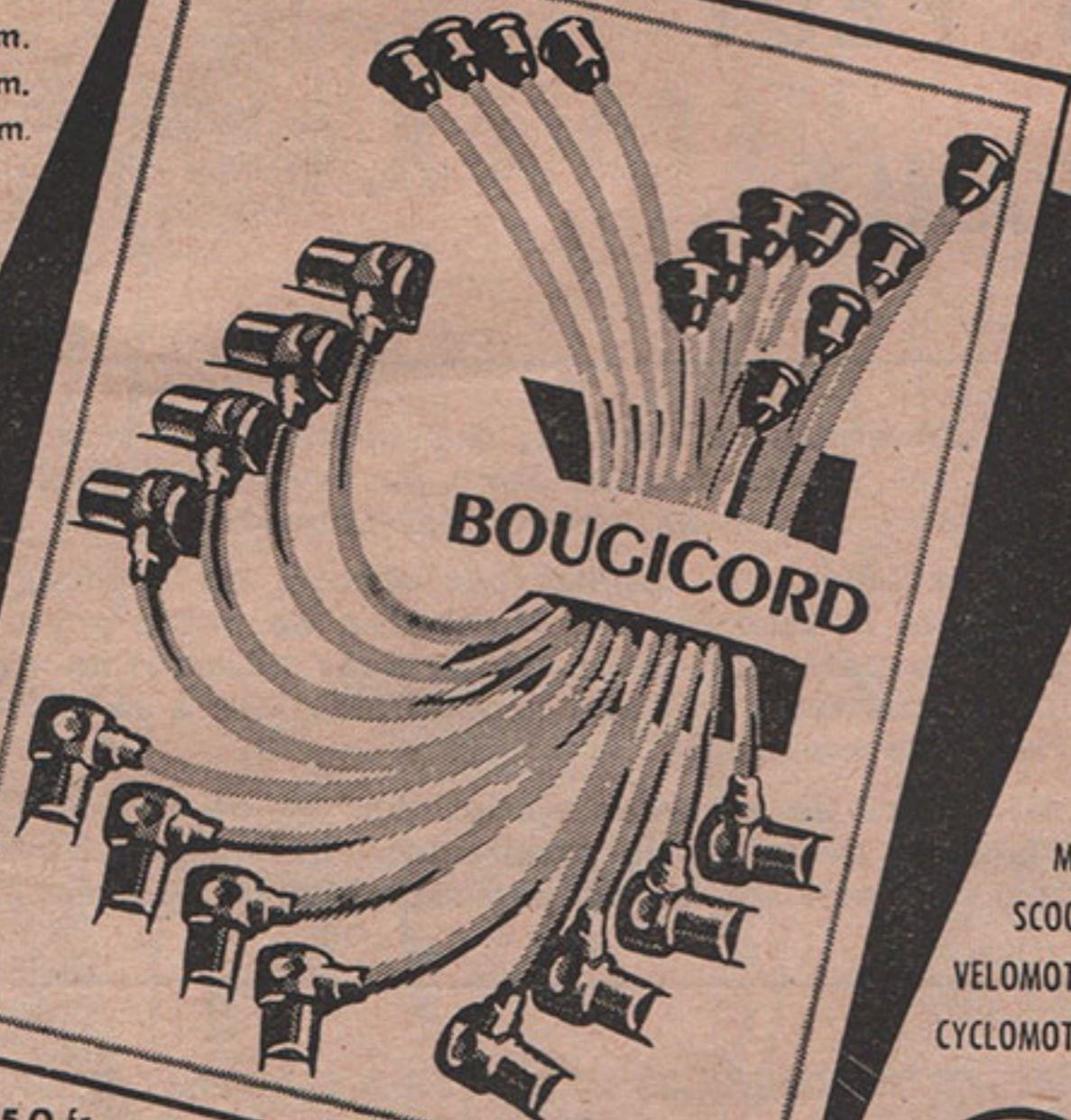
Récemment, en effet, dans l'émission « Le Rêve de votre Vie » présentée par un grand poste privé, un concurrent de 36 ans demandait qu'on mette à sa disposition une piste cyclable pour battre des records mondiaux. Et

Etanchéité
assurée
avec

FAISCEAUX D'ALLUMAGE BOUGICORD

livrés sur
PRÉSENTOIR

4 de 25 cm.
4 de 35 cm.
4 de 45 cm.



POUR
MOTOS
SCOOTERS
VELOMOTEURS
CYCLOMOTEURS

PRIX : 2150 fr
VENTE EN GROS SEULEMENT

L'ELECTRICFIL

SIÈGE SOCIAL ET BUREAUX - LYON - 59 RUE MOLIERE - TEL 52-34-43
DÉPÔT A PARIS : 45 BIS RUE POUCHET (17) - TEL MAR-83-66



roulez en silence!

SILENCIEUX GAMA

DE 48 A 125 CMC.

LAVALETTE
VAP
HIMO
SER
MOTOBLOC

Les Silencieux **GAMA**
sont montés en série par
la plupart des constructeurs

GAMA, ACCROIT LA PUISSANCE DU MOTEUR!

STE GAMA, RUE J.-B. BRU, CUSSET (ALLIER) - BEL. VICHY 92-46



LES ÉCHOS

Les enfants du Nord
apprennent le Code.

Le « Junicode » (que l'on doit à M. Cérou, de l'AC du Nord de la France) a obtenu un grand succès au Salon des Arts ménagers de Lille.

Quatre C.R.S. se tenaient en permanence à la disposition des enfants, et plus de 1.000 candidats ont subi les épreuves du brevet d'aptitude, mais laisse, à coup sûr, des traces qui éviteront quantité d'accidents.

Les C.R.S. de la 2^e Région ont, du reste, organisé avec le concours de l'A.C. du Nord de la France des tournées qui touchent tous les centres d'inspection de l'enseignement primaire du Nord.

C'est ainsi que plus de 6.000 enfants ont subi, durant le premier semestre, le test « Junicode », suivi d'un examen oral sur le Code de la route.

Des finales sont prévues pour le mois de juillet 1958 ; elles seront dotées de coupes et de récompenses offertes par l'AC du Nord de la France.

Les difficultés des deux-roues
en Allemagne.

La Société par actions Victoria-Werke (Nuremberg) vient de décider de renoncer à la production de deux-roues. Cette décision a été prise en raison des pertes subies par la Société dans ce domaine au cours de l'exercice 1956-57. La Société va s'orienter, dès maintenant, vers la production d'accessoires pour l'industrie automobile. Une société fiduciaire a été constituée pour mener à bien le programme de renflouement de la Société.

Une adresse à noter : des pièces
pour Magnéti-Marelli.

Il nous est agréable de faire savoir à nos lecteurs qui ont à procéder à l'entretien ou à la réparation de matériel électrique Magnéti-Marelli qu'ils pourront à nouveau se dépanner pour les pièces de rechange qui leur sont nécessaires.

En effet, la Société des anciens Etablissements A. Delombre vient de conclure un accord avec les très importantes usines de Milan pour la représentation et la diffusion du matériel électrique de sa fabrication pour autos, motos, vélomoteurs et tracteurs agricoles.

Un premier stock de pièces détachées est dès maintenant en place à Paris, 7, rue Delaizement.

Nous ne doutons pas que cette nouvelle donne satisfaction aux intéressés qui depuis quelques mois éprouvaient, faute de pièces de rechange, les plus grandes difficultés à entretenir et réparer ce matériel.

Au Luxembourg : création d'un
comité de recherche pour
l'Artisanat et le Commerce.

Le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg a décidé la création d'un « Comité de recherche pour l'Artisanat et le Commerce ». Ce Comité est présidé par M. Weber, secrétaire général de la Chambre de Commerce assisté de M. Rollinger, secrétaire général de la Chambre de Métiers. Un grand nombre de personnalités luxembourgeoises, françaises, hollandaises belges et allemandes assistaient à l'inauguration de ce Comité. M. Roger Millot, président de l'Institut international des classes moyennes, était présent à cette manifestation.

Bibliographie

Nous recommandons vivement à nos Lecteurs qui se rendent acquéreurs des ouvrages analysés sous cette rubrique de signaler aux Éditeurs, dans leurs lettres de commande, que c'est par « l'Officiel » qu'ils en ont eu connaissance.

LA PRATIQUE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DES VÉHICULES

Autos, motos, vélos, scooters, véhicules-jouets
et petits véhicules utilitaires

par André GRIMBERT

On trouvera notamment dans cet ouvrage :

— Les exigences de la sécurité et notamment les prescriptions formelles du nouveau Code de la route ;

— Le souci d'améliorer ou de transformer l'installation électrique des véhicules notamment au point de vue : signalisation lumineuse avec ses compléments de sécurité (feu stop, feu de direction), avertisseurs sonores et accessoires destinés au confort.

Ce manuel guide l'installateur de telle façon que celui-ci respecte automatiquement les règles d'installation électrique afin que son travail présente les mêmes garanties de sécurité que le travail d'un professionnel confirmé.

L'auteur a passé de nombreuses années aussi bien au montage des appareils d'équipement électrique automobile que dans les bureaux d'études où ces installations furent conçues. Son enseignement est donc à la fois éminemment pratique et rigoureusement conforme aux règles de l'art.

Avec ce manuel pratique vos installations électriques seront efficaces et elles seront saines.

Cet ouvrage de 108 pages, 95 figures, peut être expédié franco contre la somme de 730 francs adressée à S. O. S. P., 59, avenue de la Grande-Armée, Paris (XVI^e). C.C.P. Paris 7336-22.

la même émission n'a-t-elle pas réalisé le rêve de cet homme qui, âgé de 76 ans, désirait refaire le Tour de France à bicyclette !!!

Il faudra aussi, bien sûr, savoir profiter des occasions de vente, car si comme nous le disons en tête de cet article, le vélo d'enfant n'est pas saisonnier, il convient cependant de noter qu'une certaine recrudescence se manifeste sur le marché lors des fêtes : Noël, Pâques, de la réussite aux examens et de la période des vacances.

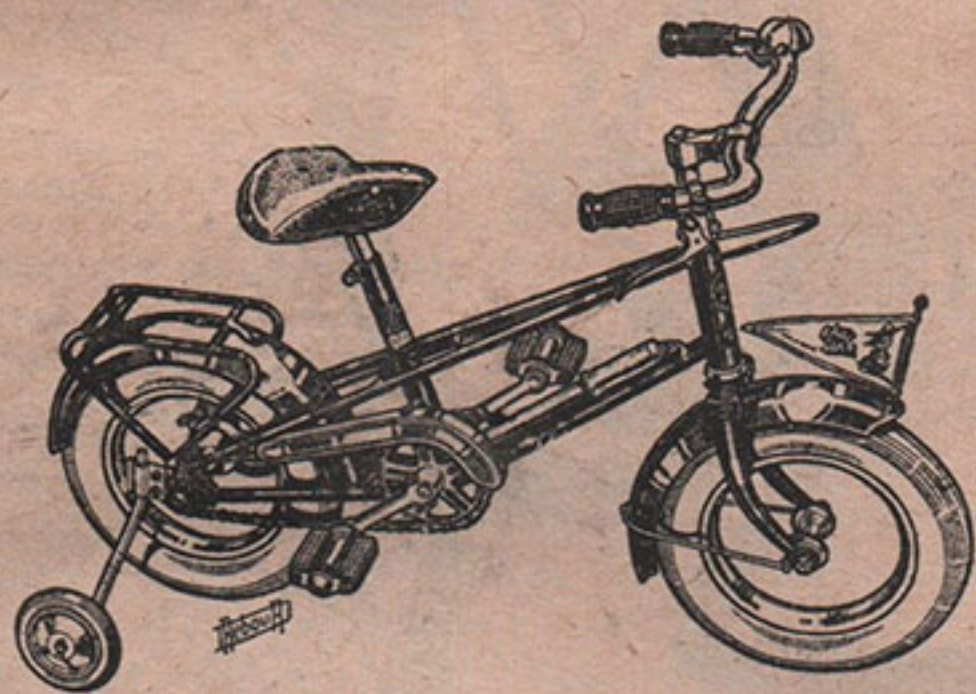
Le commerçant devra attirer l'attention de la clientèle sur ses produits par une publicité bien organisée : annoncer dans les journaux et périodiques, lettres-circulaires, prospection de la clientèle si nécessaire et enfin exposition dans la vitrine qui doit toujours être, ne l'oublions pas, un pôle d'attraction : une bonne vitrine est pour 50 % dans le produit des ventes, le désir des clients fait le reste...

SI LA VITRINE ATTIRE LES PARENTS, ELLE AGIT DIRECTEMENT SUR L'ENFANT

Pour s'adresser directement à l'enfant, rien ne vaut une vitrine bien achalandée et agréablement ornée. Il peut alors ressentir ce qu'on appellera presque « un coup de foudre » pour un modèle donné et il emploiera dès lors toute la persuasion et l'entêtement dont il est capable pour obtenir l'objet de son choix.

Un de nos Lecteurs Vélociste-Motociste, à qui nous montrions ce projet d'article il y a quelques jours, nous avouait avoir souvent vu, dans sa carrière, le visage émerveillé d'un enfant s'écraser contre la vitrine, le coup d'œil rapide des parents et sinon leur entrée immédiate, du moins leur visite un ou deux jours après : la bicyclette était vendue !

Le Baby-Star
Modèle
"Airelle"
de la
Manufacture
Nord et Loire.



Rien ne peut mieux que la couleur frapper l'enfant et éveiller chez lui cette envie de posséder l'objet désiré. M. B. Jousset, correspondant de la revue « Couleurs » expose ainsi les moyens de solliciter le sens visuel de l'enfant : « Que fait-on actuellement ? écrit-il. Rien ou presque : les jouets, le matériel divers, sont de conception médiocre et très souvent destinés à combler chez l'adulte, un sentiment d'insatisfaction, un besoin de compensation vieux de vingt ou trente ans. De plus, ils font montre d'une absence criante d'études et de méthodes : ils prouvent chez leurs concepteurs une ignorance complète des découvertes actuelles jointe à une indifférence totale vis-à-vis de l'harmonie des couleurs employées ainsi que de la qualité à proprement parler « dynamique » de celles-ci.

Résultats ? Un demi-siècle, au moins d'études dans le domaine de la colorimétrie et de la psycho-physiologie de la couleur, ne sert à rien : l'enfant, cette puissance en éclosion, est pratiquement éliminé — sauf exception — de la bienfaisante action de la couleur, alors que l'adulte en bénéficie de plus en plus, puisque des considérations de productivité, liées à son bon équilibre psychique entrent en jeu.

Doit-on en conclure que l'enfant est dédaigné, parce qu'il est improductif ? Non, nous ne voulons pas le croire. Mais alors, que l'on s'intéresse à lui : que les fabricants de jouets se donnent la peine « de penser » le problème.

On continue à mettre à la portée de l'enfant des jouets à principes désuets et surannés, aux colorations déséquilibrées.

Il est, en effet, continue-t-il, absolument inadmissible qu'un jouet comporte par exemple, une harmonie de contraste en rouge et vert — qui fatigue la vue — alors que rouge et jaune s'harmonisent parfaitement. Il est anormal de voir toujours fabriquer des tableaux de classe noirs, alors que le vert foncé possède une douceur reposante, et connue de tous... Il est également anormal de donner à un enfant nerveux, voire caractériel, des objets de couleurs à tons chauds, alors qu'un bleu ou un violet — dans les tons clairs — lui conviennent mieux.

Le sens de la couleur doit donc être exploité de telle façon qu'il agisse sur l'enfant d'une façon décisive et attractive, de telle sorte que la possession devienne pour lui un apaisement de son désir.

Ces remarques peuvent, à l'égard de certains de nos Lecteurs, ressembler à des propos philosophiques, mais ce n'est rien moins que l'ABC de la psychologie de la vente que nous venons de leur exposer et il convient d'en tenir compte. Nul doute qu'à l'approche des fêtes de Noël ces quelques conseils leur soient de quelque utilité et les aident à réaliser des ventes que malgré leur expérience et leur « métier » ils n'auraient peut-être pu mener à bien.

L'ENFANT EST UN CLIENT SÉRIEUX !

C'est toujours dans le désir d'être utile à ses Lecteurs que L'Officiel se permet de leur rappeler qu'aux termes des dernières statistiques, s'il se révèle un déplacement de la clientèle adulte vélo vers le compartiment cyclomoteur, le vélo d'enfant, au contraire ne cesse de s'amplifier et s'adapte au développement de la population qui, chaque année, amène une importante clientèle nouvelle.

Comme le remarque notre confrère allemand « Das Rad » : « Même si tous les adultes devaient se procurer une voiture, les enfants et les jeunes gens au-dessous de 16 ans resteront les clients en puissance du commerce de la bicyclette ».

L'enfant est un client plus intéressant que l'adulte :

- De 2 à 5 ans, on lui achète un tricycle ou une simple patinette ;
- De 5 à 7 ans, une trottinette à pédale ou un vélo-jouet ;
- De 7 à 12 ans, une bicyclette ;
- De 12 à 18 ans, un vélo de course ou routier ;

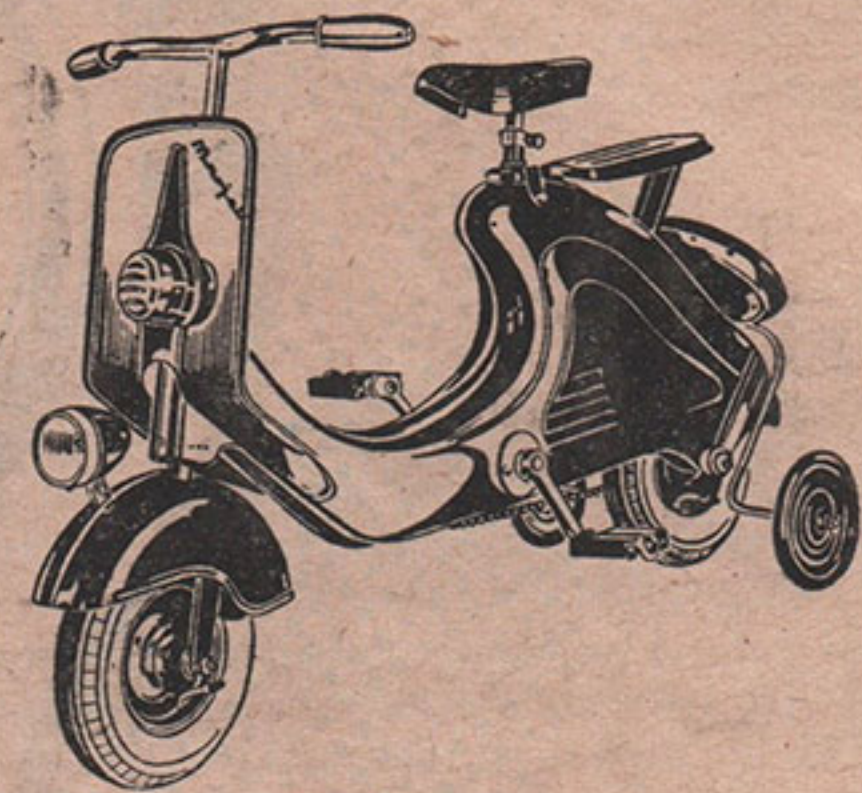
— A partir de 18 ans, c'est encore une bicyclette, un cyclomoteur, un scooter ou une moto que réclameront le jeune homme et la jeune fille.

Si on note qu'actuellement dans la population française ce sont les jeunes qui sont les plus représentés, on conviendra aisément que le commerce du vélo d'enfant pourrait devenir une des principales activités des Vélocistes-Motocistes.

QUE SE PASSE-T-IL A L'ÉTRANGER ?

Les Constructeurs étrangers ont compris qu'il fallait donner au vélo d'enfant des caractéristiques le rapprochant du cyclo, du vélomoteur et du scooter. Cette tendance ressort particulièrement en Allemagne où on assiste à cette transformation par l'adjonction de carénage, même aux petits tricycles et vélos avec stabilisateurs, comme on le voit dans le

Production allemande
des Usines Baronia à
Bielefeld : le modèle
"Fredo" transformé
en scooter "Marjet".



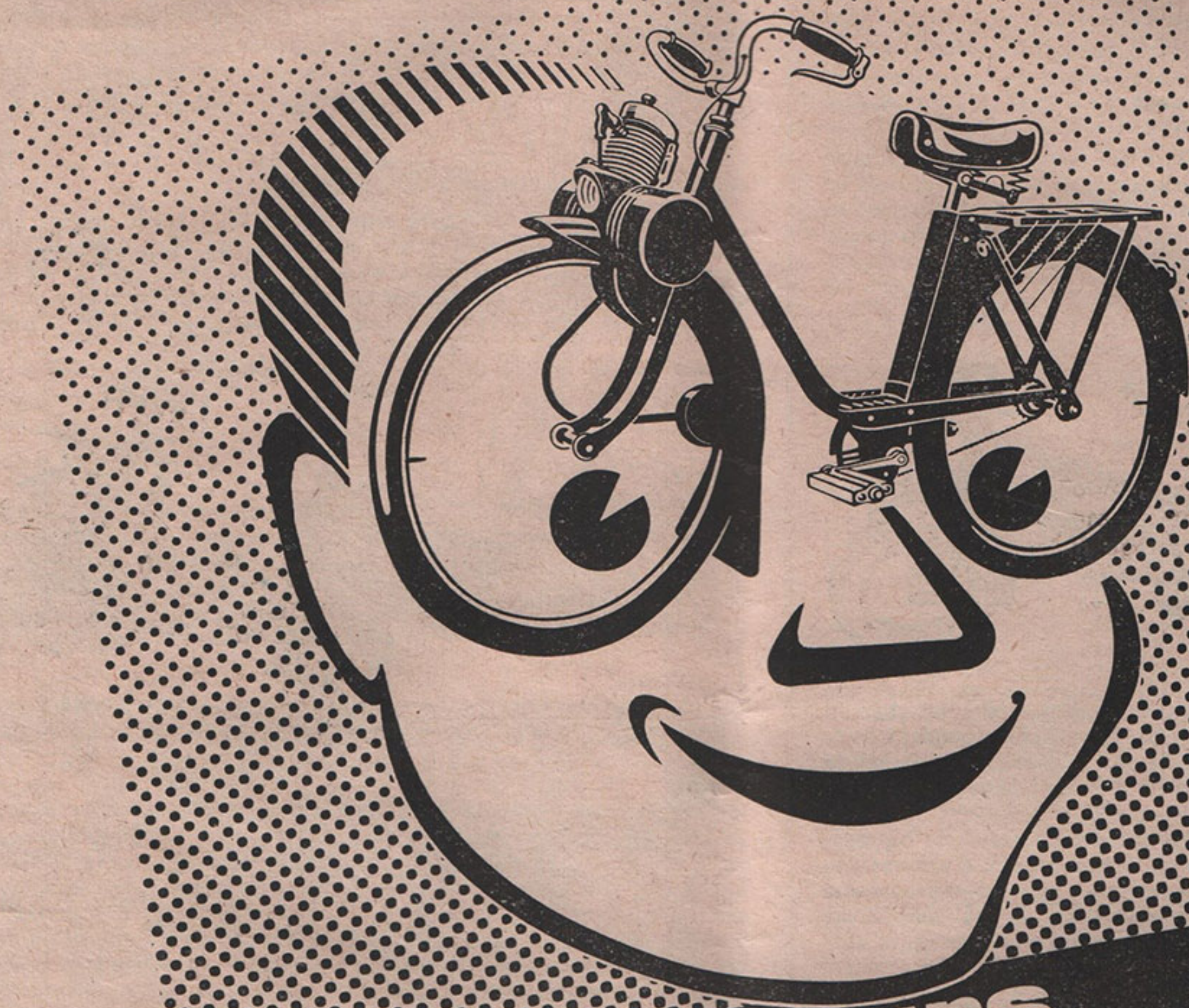
modèle « Fredo » qui se transforme en scooter « Marjet » avec cadre en tôle d'acier emboutie, pédales à roulements à billes, guidon chromé, roue avant avec garde-boue enveloppant, roue arrière à moyeu fixe, stabilisateurs fixés sur enveloppement arrière et faisant pare-chocs, roue de secours (servant de boîte à outils), porte-bagages, phare incorporé dans le tablier avant, et autre lampe sur la roue avant ; par l'adjonction de tous ces éléments, le « Fredo » devient un petit scooter qui aura toutes les faveurs de l'enfant désireux d'imiter l'adulte. Même transformation dans la patinette « Idéal » qui a des pneus ballons et support à la roue arrière, permettant de la maintenir arrêtée. Elle devient avec des pédales, la bicyclette « Élite » où le repose-pieds de la patinette demeure. Avec un tablier, nouvelle transformation, et cette fois c'est le scooter « Baronetta » du type « Marjet », démuné cependant du capot arrière. Dans le modèle des Usines Express, le véhicule a un cadre en tôle emboutie simulant un réservoir de cyclomoteur, guidon, pédalier et moyeux sont sur roulements à billes et le porte-bagages est là pour répondre au besoin de l'enfant d'imiter l'adulte.



Autre production
allemande des
Usines Express :
le "Rodexi".

Dans le prochain numéro de l'OFFICIEL (28 décembre) nous terminerons cette étude sur le vélo d'enfant et consacrerons particulièrement notre article aux productions françaises. (N.D.L.R.).

près de
4 Millions de prix!



concours
VELOSOLEX

Faites-en profiter votre clientèle
Bulletins-réponse et Affiches-Concours
envoyés gratuitement sur demande
à tout Professionnel

VELOSOLEX (Service Concours)
COURBEVOIE (Seine)

VELOSOLEX lance en ce moment
un grand Concours doté de
250 prix, représentant près de
4 millions de francs, dont un
1er prix de 1 million en
espèces.

Ouvert à tous - sauf au Per-
sonnel et Concessionnaires
de la marque - ce Concours,
simple et gratuit, ralliera
d'innombrables participants
et aura de profondes réper-
cussions sur la Clientèle.

Désireux d'associer tous les
Professionnels à son initia-
tive, VELOSOLEX met gratui-
tement à la disposition de
tous ceux qui en feront la
demande, le matériel de
diffusion de ce Concours.

René
Ravo

POUR LES SIDECARISTES

par
H. JONES

La 600 cm³ P.M. « Panther ».

Pour aborder comme il se doit la présentation d'une telle machine il faut songer à la « tradition technique » dans la mesure où elle s'allie au progrès. Chez Guzzi, en Italie, on peut parler de « tradition technique », disions-nous l'an dernier à l'époque du Salon, comme on peut parler de tradition chez B.M.W. en Allemagne, ou chez Phelon et Moore en Angleterre...

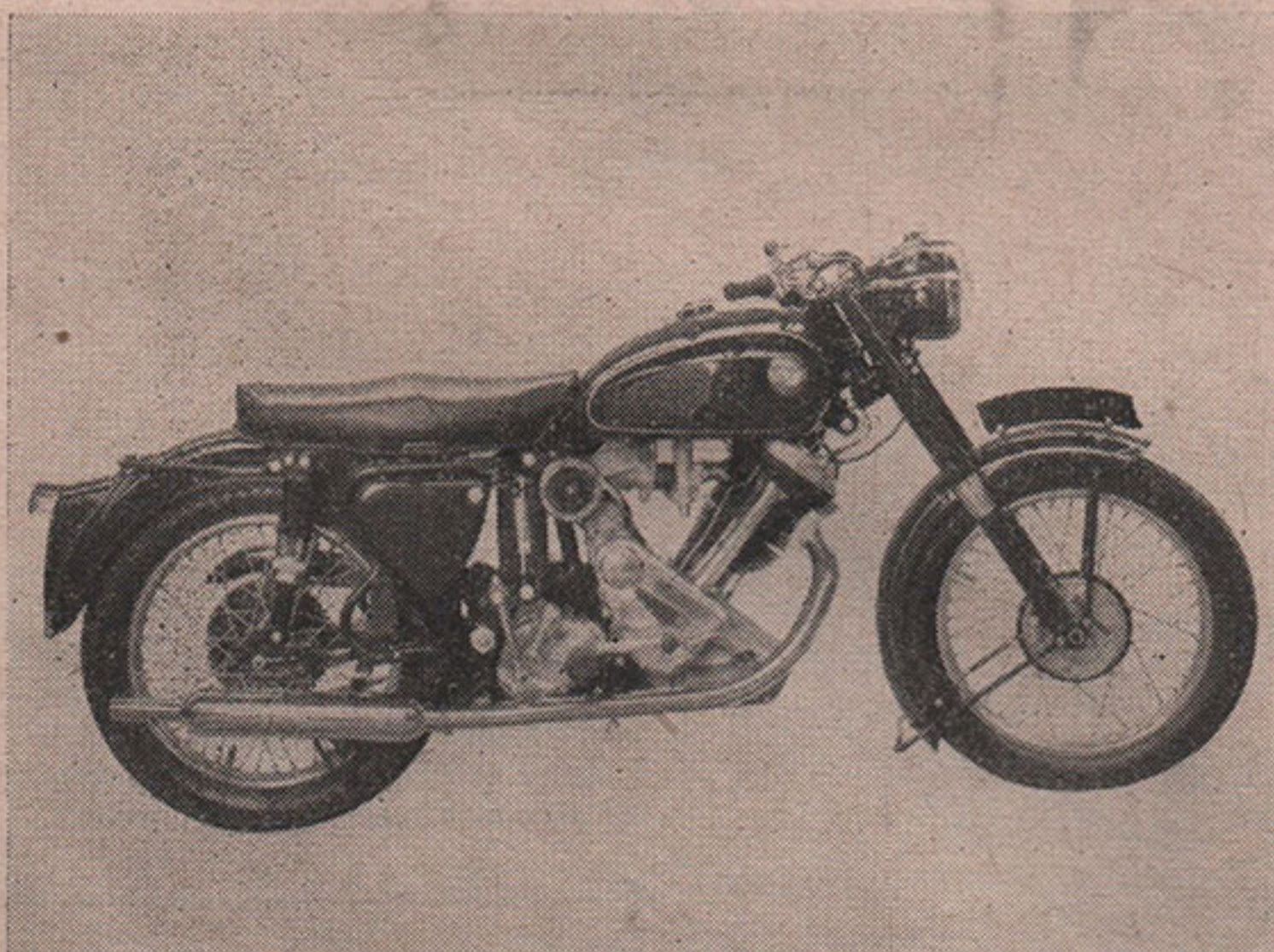
Mais il faut encore, à travers la « 600 Panther », voir quel profit on peut tirer d'éléments structuraux empruntés au moteur, au cylindre surtout, comme nous l'apprenait, outre P.M., un autre constructeur anglais : Vincent. Nous devons donc examiner de près, d'une part les avantages du cadre interrompu, et de l'autre les rares inconvénients qui résultent de cette disposition dans des cas exceptionnels.

Les exemples de Vincent et de P.M.

Autrefois, plus encore peut être qu'aujourd'hui, l'avantage du cylindre-poutre c'était l'allègement du cadre sans accroissement corrélatif de la fragilité. A cet avantage majeur s'en ajoutait un autre, non négligeable : l'aisance du refroidissement (cylindre et carter). Sur les Panther « 57 » nous voyons toujours, d'ailleurs, s'avancer en porte à faux un carter formant réservoir d'huile...

Parlons maintenant des inconvénients. Tout d'abord — ceci pour jadis ! — on prétendait que le cylindre comme élément de cadre transmettait des vibrations au châssis tout entier ; puis on prétendait que le cylindre se trouvait exposé aux chocs ; enfin on se plaignait de l'inaccessibilité partielle aux différentes zones de la culasse notamment dans ce qu'elles concernent la distribution. De nos jours ces arguments ne valent plus.

Que dire alors des marques précédemment mentionnées ? A Vincent nous devons les motos de sport les plus rapides du monde (motos capables d'atteindre 200 km/h) et nous devons même l'attelage moto-side le plus rapide du monde dans le domaine des records, en nous rappelant les performances de Burns. A Panther les Anglais sont redevables du plus grand nombre, peut-être, d'attelages moto-sides de tourisme, en circulation depuis 1912 !...



Cette toute dernière version de la Phelon et Moore « 100S-STD » nous montre une 600 cm³ traditionnelle en parfait accord avec l'évolution technique ; seul surprend le monocylindre à longue course.

Comment se présente la 600 cm³ « 100 S.-STD ».

Dans sa forme actuelle la 600 Panther possède un cadre oscillant — solution devenue classique — et une fourche télescopique dans la meilleure tradition de l'après-guerre. Ce cadre a d'autant plus belle allure qu'il porte une selle biplace en remplacement de l'ancien siège aux longs ressorts latéraux.

Évidemment, lorsque la machine est présentée en solo (notre illustration) elle manque de cette harmonie qu'on lui reconnaît dès qu'elle traîne un side-car ! Son attache supérieure de side attire tout de suite l'attention... Le réservoir est d'aspect chétif — compte tenu de la longueur hors-tout — et le frein avant n'a, selon nous, qu'un faible diamètre.

Toutefois le moteur n'a pas vieilli — sauf dans la dimension de sa course — et des carènes pourraient fort bien le « rajeunir » encore en procurant à l'œil l'illusion du bloc. On appréciera surtout le silencieux-filtre d'aspiration, relié au carburateur par une bague de caoutchouc. Dommage que la chaîne secondaire soit peu recouverte !...

Ce qui ne ment pas : les chiffres.

Avant de rappeler les caractéristiques essentielles du moteur nous produirons quelques chiffres s'étendant du moteur aux accessoires. Retenons la longue course de 100 mm, contre un alésage de 87 mm. Le taux de compression a été fixé à 6,5/1. Nous donnerons de la boîte séparée, aux 4 vitesses commandées par sélecteur, la seule démultiplication retenue pour le side-car : 13.50 ; 7.94 ; 6.37 ; 5.06.

A l'arrière le tambour de frein mesure 200 mm, tandis qu'à l'avant il n'atteint pas tout à fait 180 mm... Les roues sont « chaussées » de pneumatiques Dunlop, de 19 x 3,25 à l'avant, 19 x 3,50 à l'arrière. A vide la machine pèse 193 kg ; sa largeur dépasse légèrement 760 mm ; sa longueur hors-tout, 2 m 15. Distance de la selle au sol : 762 mm. Nous ajouterons que le réservoir d'essence contient 18 litres, le réservoir d'huile : 2 litres 3.

Cette excellente moto tire son side-car à 110 km/h sans chauffer ; elle a, en outre, une parfaite tenue de route et un bon ralenti... malgré son monocylindre. Ce dernier, incliné, est en fonte, ainsi que la culasse (à simple échappement dans cette version). La distribution, par soupapes en tête, se trouve enfermée sous couvercle d'aluminium, et les culbuteurs sont commandés par tiges travaillant dans un même tube.

Le carburateur — Amal — présente une pipe d'admission horizontale ; l'allumage et l'éclairage dépendent d'une « magdyno » Lucas, dans la tradition britannique d'avant-guerre. La boîte de vitesses est une Burman ; la transmission primaire s'effectue par chaîne enfermée. Un détail caractéristique : l'avertisseur semble faire partie de la magdyno, sur le côté droit du moteur. Le kick-starter fonctionne à droite.

Dernière impression.

Pour dernière impression nous pouvons nous référer au nombre des P.M. qui circulent dans le monde, depuis des dizaines d'années, et qui conviennent toujours à un nombre accru de sidecaristes... Nous voyons soudain que la 600 Panther est, dans son genre, une espèce de phénomène à la manière de « feu » la traction avant : c'est là, sans doute, le plus grand compliment que l'on puisse lui adresser.

H. JONES.

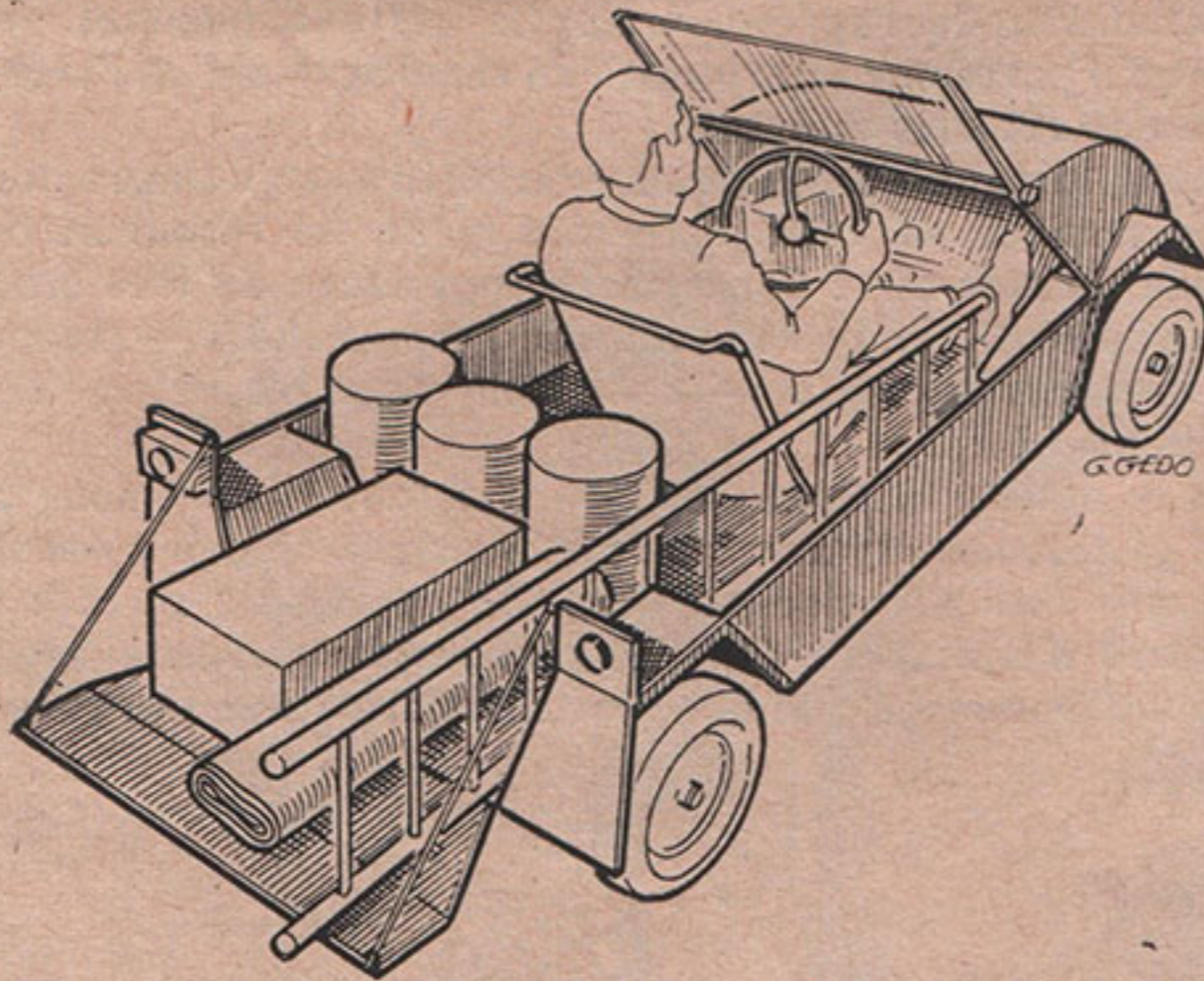
ANTICIPATION SUR LE PROCHAIN SALON

D'APRÈS UNE IDÉE DE

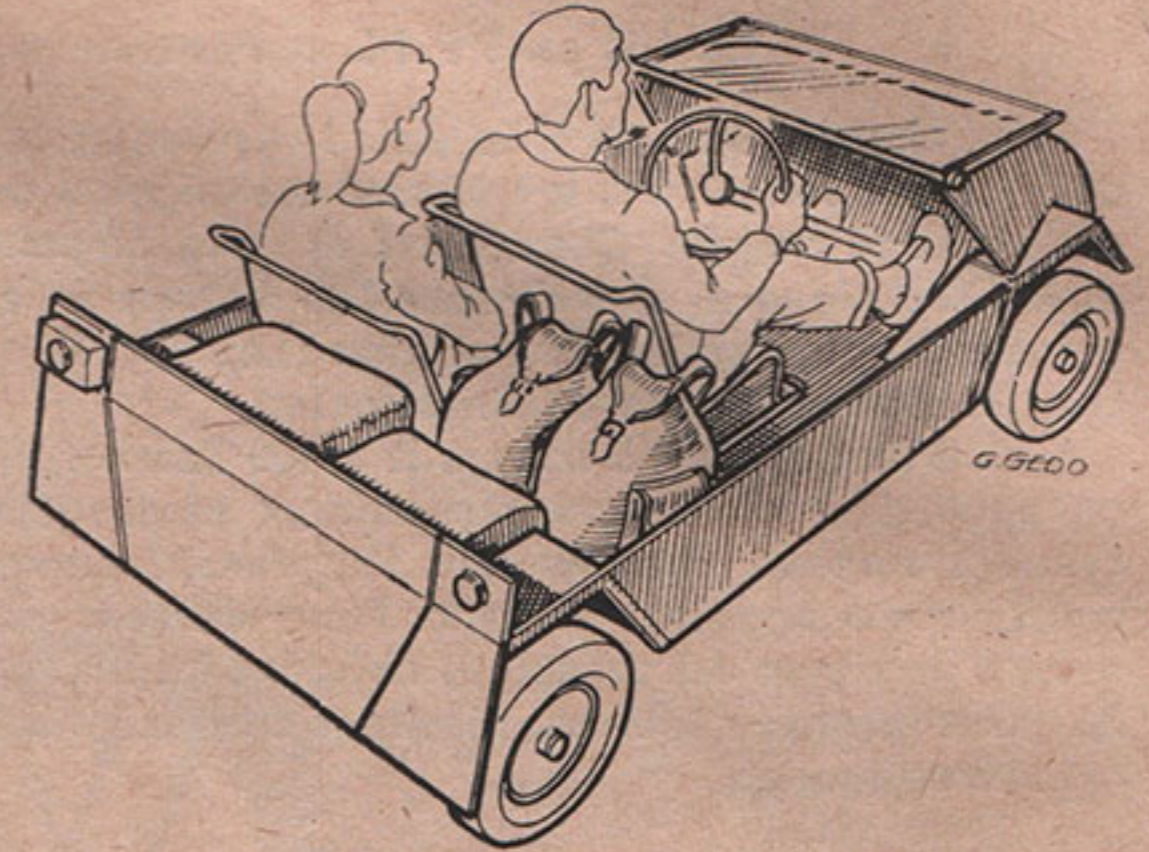
V. ARDAL

Dans un précédent numéro, nous avons présenté, sous la signature de M. Victor ARDAL, l'avis d'un amateur de « deux-roues » motorisés, sur l'évolution du scooter.

Nous avons, à ce sujet, reçu une telle correspondance qu'il nous est apparu intéressant de présenter, sous le crayon de notre collaborateur, M. GEDOVIOUS, les différentes interprétations des idées exprimées par M. Victor ARDAL.

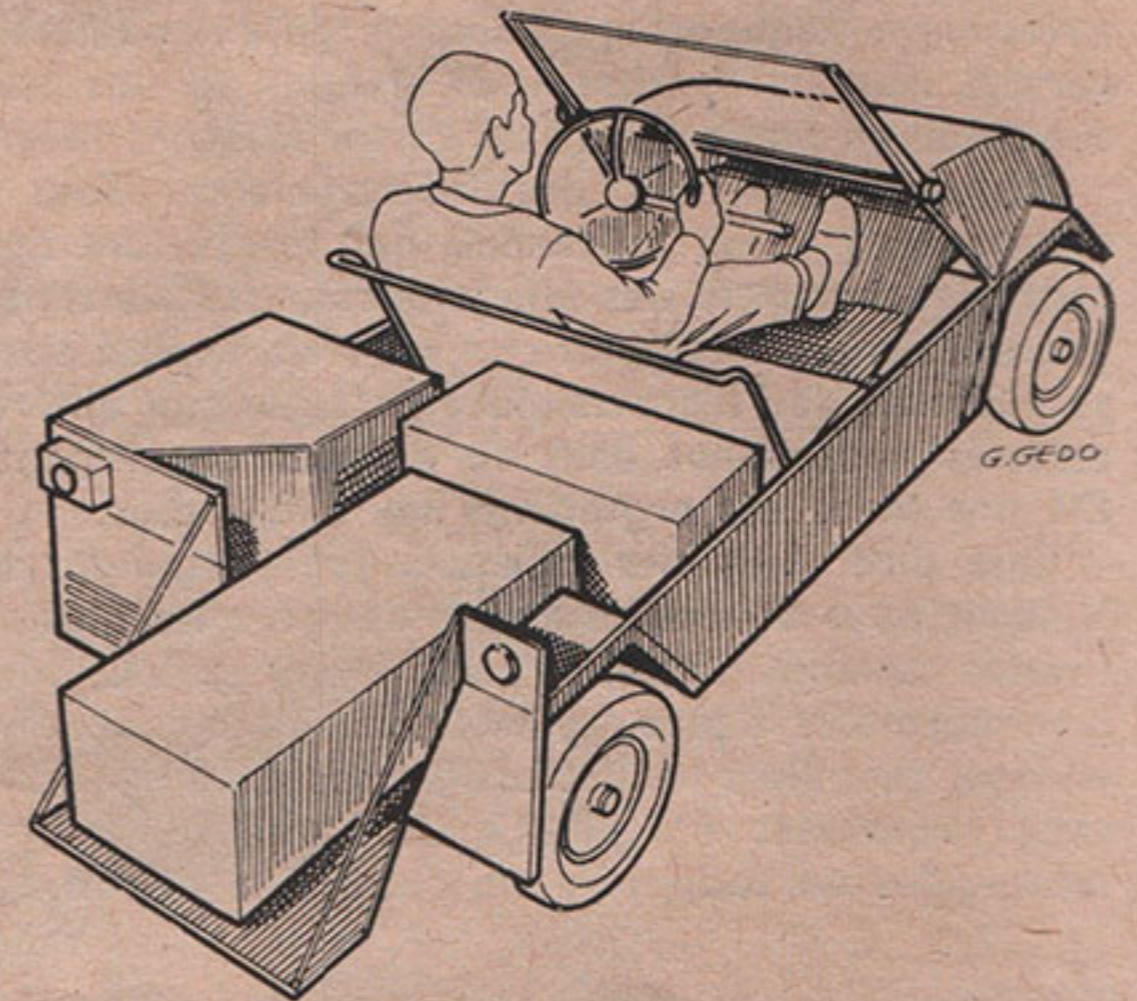


GRAND TOURISME. — Châssis à moteur avant, poste de pilotage central, un siège arrière décalé et emplacement dégagé pour nombreux bagages.

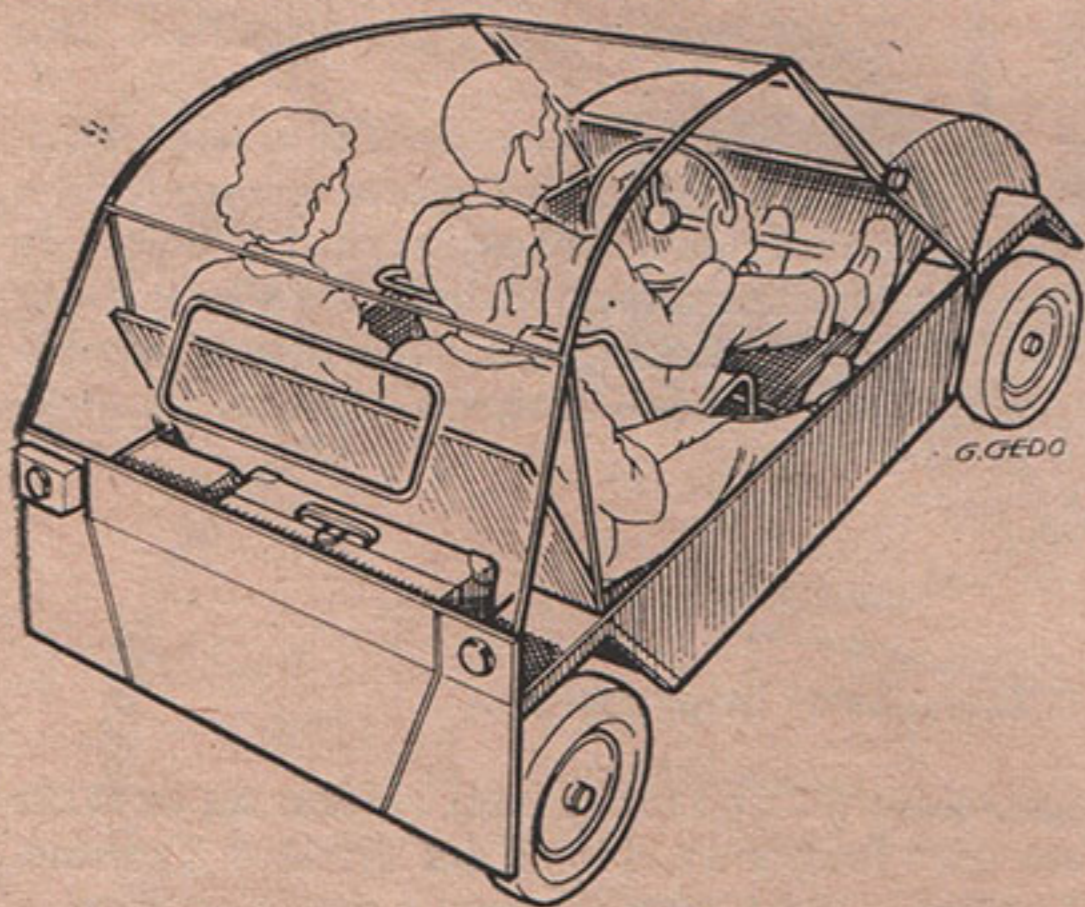


TRANSPORT. — Châssis à moteur avant, poste de pilotage central, panneau arrière baissé permettant de loger des objets longs.

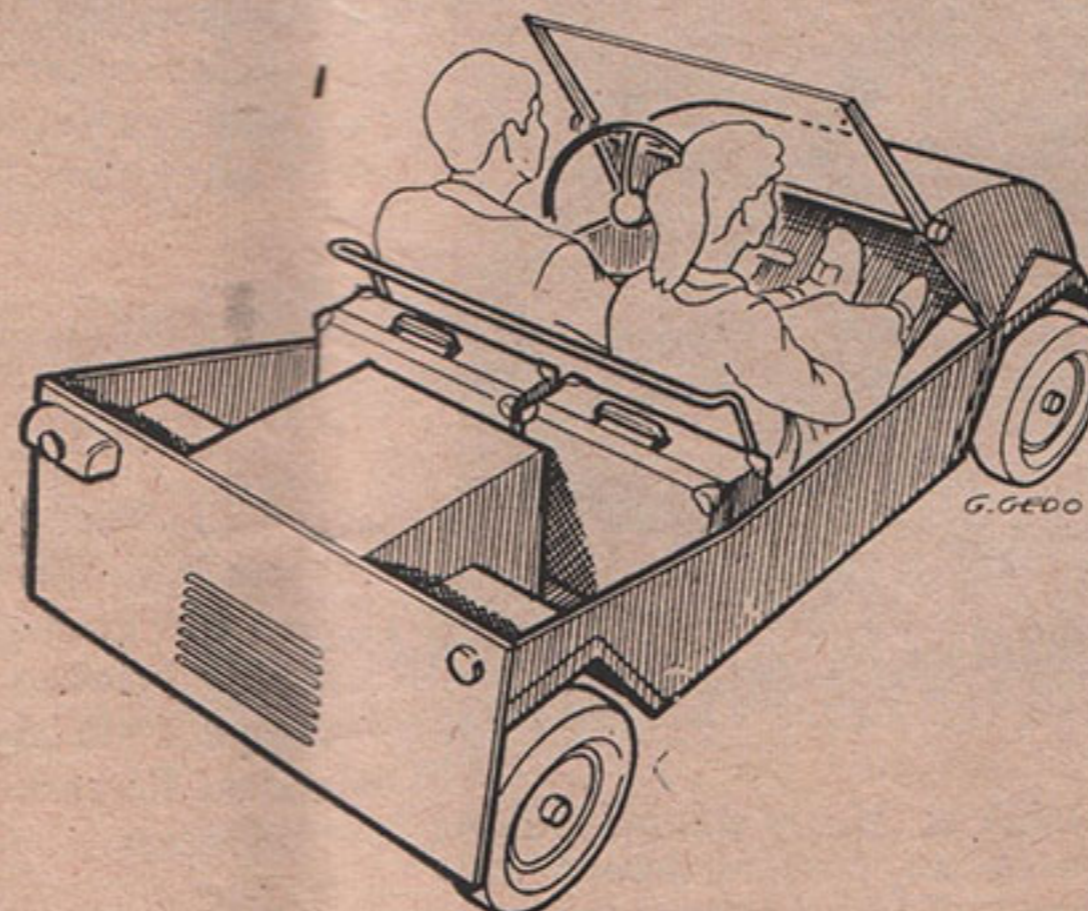
TRANSPORT. — Châssis à moteur arrière à gauche, siège avant à deux places et vaste emplacement arrière pour colis important.



par GEDO



VILLE. — Même châssis que dans les cas 1 et 2, mais avec deux sièges arrière, bagages réduits, capote sur tendeurs.



GRAND TOURISME. — Châssis à moteur arrière au centre, siège avant à deux places, valises derrière le siège et deux coffres disponibles de part et d'autre du capot arrière.



*la bicyclette
des Champions*

*Le Champion
des Cyclomoteurs*

MERCIER
DE SAINT-ETIENNE



LA LAMPE "BEST"

*éclaire mieux et
dure plus longtemps*

Exigez-la chez votre grossiste

Un document indispensable !

* LE MOTOCYCLOcatalogue
donne pour **TOUS** les "2-ROUES"
en circulation dans le monde
depuis 1935 les caractéristiques et
cotes de réglages.

...mais ne manquez pas de le
réclamer **avant épuisement !**

* Le MOTOCYCLOcatalogue vous sera adressé
dès réception de votre règlement de 1000 fr.
(prix du volume) + 185 frs (frais de port) à
S.O.S.P., 59, av. de la Gde-Armée, Paris 16^e
C.C.P. Paris n° 7336-22

LES PATINS A ROULETTES
"PRYM"

Vous donnerons entière satisfaction
Avec leurs roulettes (brevetées)
ROULEMENTS A BILLES EN ACIER TRAITÉ,
ET REGLABLES

Bandes de
roulement
En
Caoutchouc
spécial
extra dur

Courroies en
cuir chromé
Enjoliveurs de
Roulettes en
Acier chromé



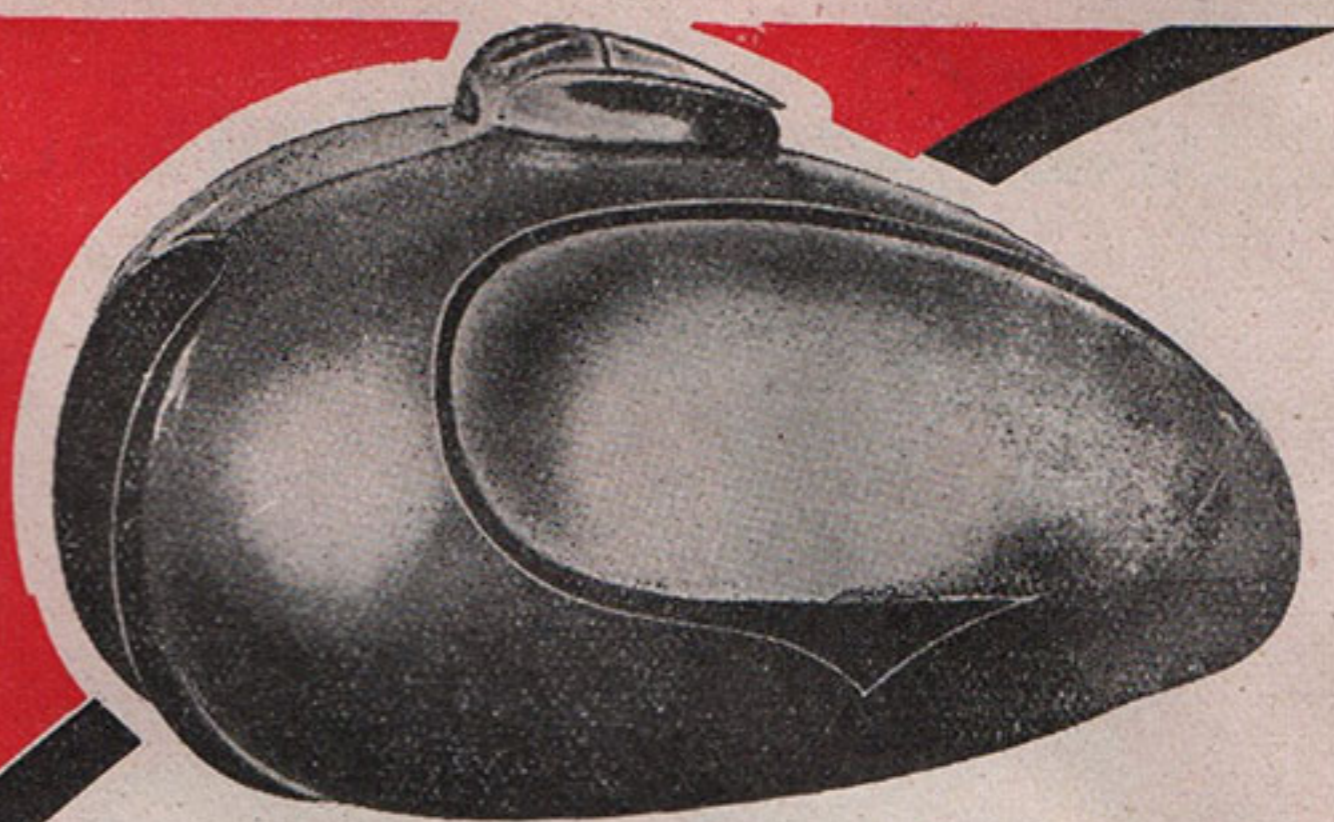
Production des

ATELIERS ROGER POUILLAIN

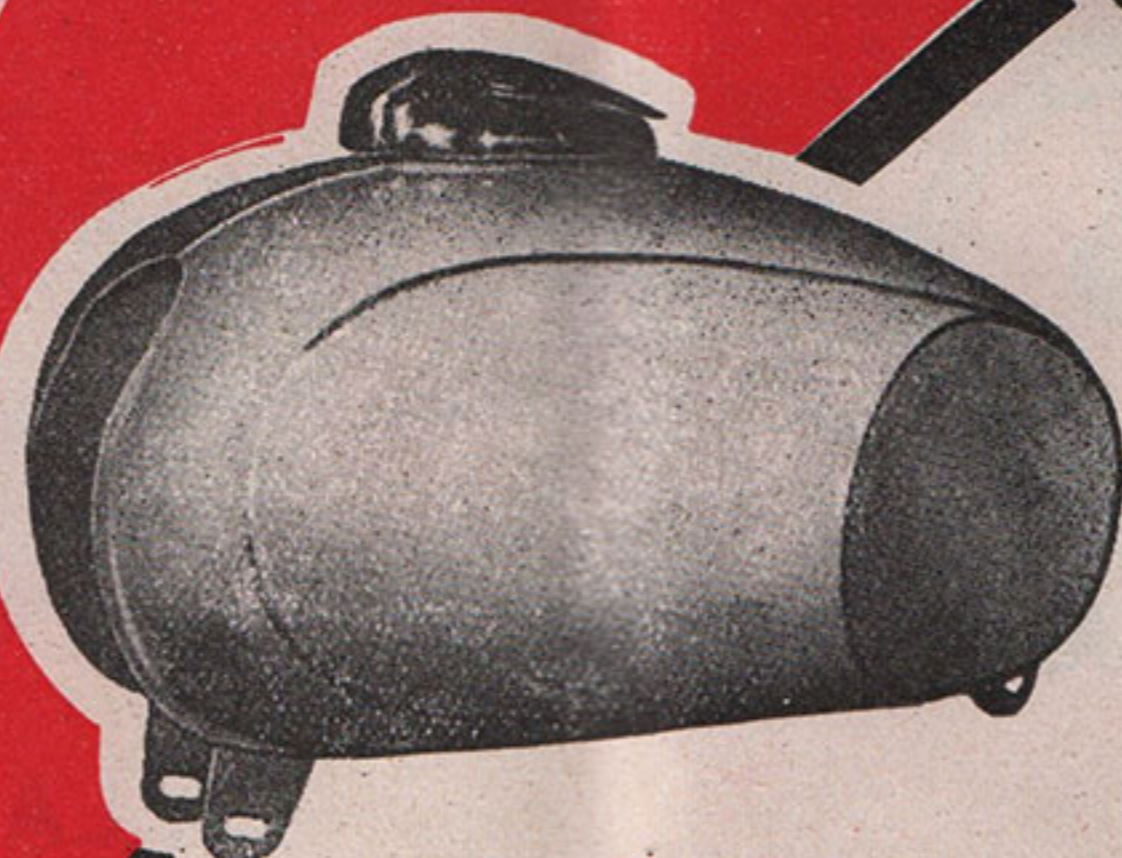
RUE PIERRE-CURIE - LES MUREAUX (S.-&-O.)
TÉLÉPHONE 490 MEULAN

RESERVOIRS

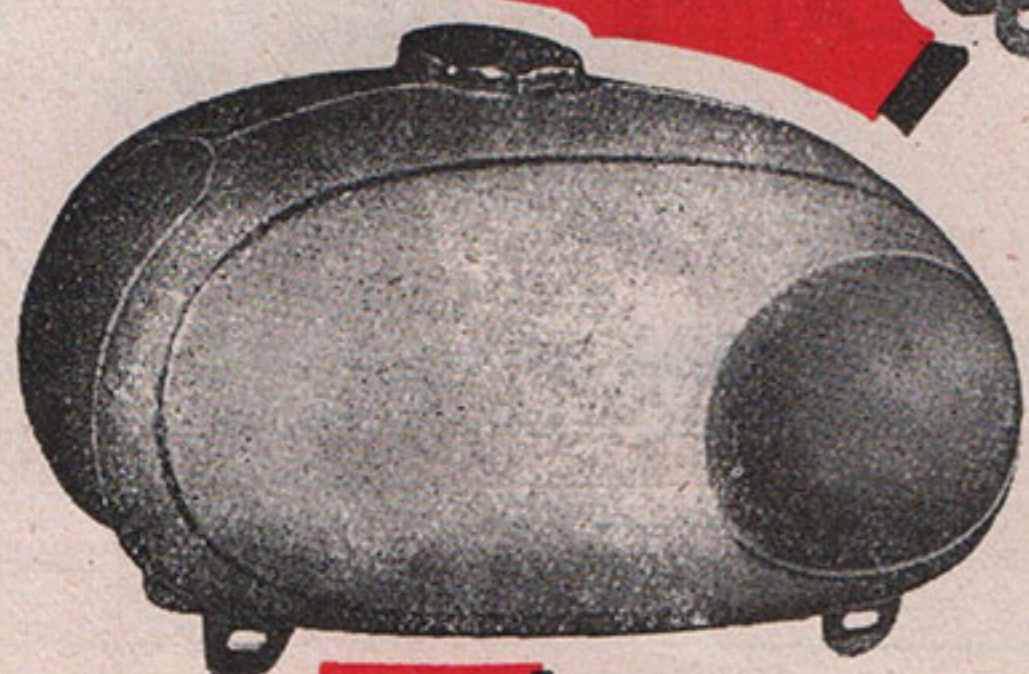
POUR MOTOS
CYCLOMOTEURS
VELOMOTEURS



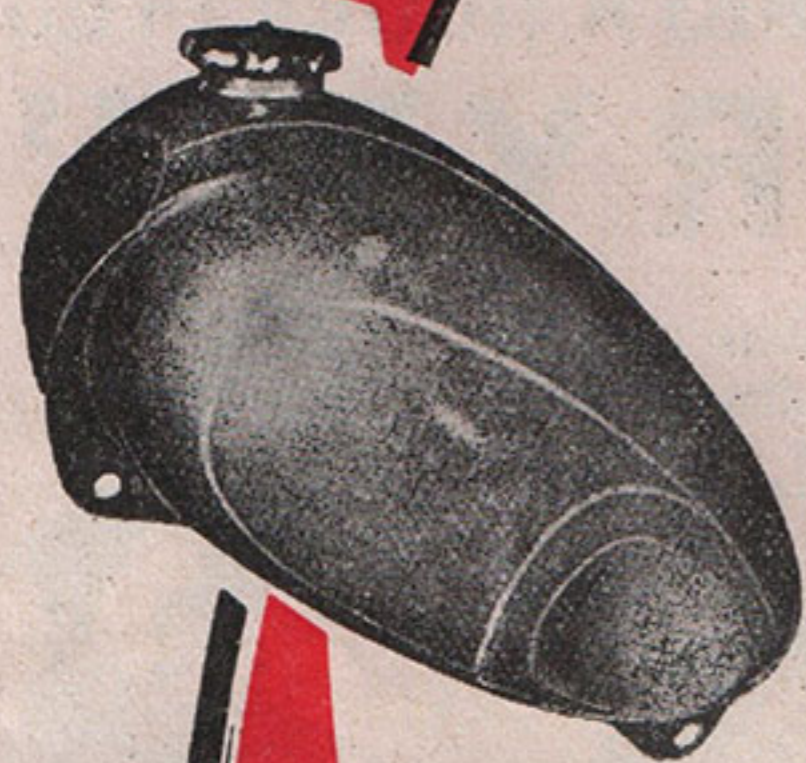
M 54 Sport
17 l. 5



M 59
12 l. 5



M 60
10 l.



MC 61
5 l.

des lignes... une qualité...

Ets
Edouard MOTTAZ

S O C I É T É A N O N Y M E

307 à 311, RUE DE LA GARENNE - NANTERRE (SEINE)
CHARlebourg 73-80

POUR LUTTER CONTRE LE TRAVAIL NOIR

Les Chambres de Métiers peuvent requérir d'office l'immatriculation au registre des métiers de tout artisan clandestin.

Le travail noir fleurit partout et notamment dans la corporation des « barbiers ». Les Figaros sont nombreux qui se dérobent aux obligations fiscales de leurs collègues qui ont pignon sur rue. Cette fuite devant la notoriété est à repérer immédiatement dans la profession cycle qui n'a pas à se laisser déborder par des « travailleurs noirs ». Le Congrès du 7 octobre aura à discuter de ce grave problème ; pour le résoudre, il n'y a que deux solutions : dénoncer les coupables et installer enfin un statut valable.

Le Secrétaire d'État à l'Industrie et au Commerce a dénoncé énergiquement la pratique du « travail noir ».

La pratique du « travail noir », qui a pour conséquence de soustraire les travailleurs clandestins aux charges sociales et fiscales supportées par les chefs d'entreprises qui exercent régulièrement les mêmes activités, a depuis longtemps fait l'objet des préoccupations des Pouvoirs publics qui se sont attachés à assurer sa répression par des textes législatifs et réglementaires déjà nombreux, vient-il d'expliquer. La loi fondamentale en la matière est celle du 11 octobre 1940 dont le contrôle et l'application ont été confiés aux inspecteurs du Travail. Une circulaire M. O. 8/50 du 7 avril 1950, élaborée conjointement par les services intéressés du Ministère du Travail et de celui de l'Industrie et du Commerce a d'ailleurs précisé le rôle exact de ces fonctionnaires en ce domaine. De plus, les infractions aux dispositions d'ordre fiscal et social entraînent pour les travailleurs clandestins l'application, par les agents des administrations intéressées, des sanctions prévues par ces textes. En outre, les Chambres de Métiers peuvent requérir d'office l'immatricu-

lation au registre des métiers de tout travailleur ayant la qualité d'artisan qui aurait négligé de demander son inscription. Enfin, la loi n° 56-1096 du 30 octobre 1956, qui subordonne l'exercice des métiers pour lesquels une formation professionnelle complète est indispensable à la possession du certificat visé à l'article 32 du Code de l'Artisanat ou d'un diplôme reconnu équivalent, prévoit, dans son article 7, des peines d'amende de 25 à 300.000 francs et d'emprisonnement de un à six mois à l'encontre des personnes qui exerceraient l'un de ces métiers sans posséder la qualification professionnelle requise. Le décret n° 57-640 du 20 mai 1957, pris en application de l'article 5 de cette loi, comprend notamment, parmi les métiers qui ne peuvent être exercés que dans les conditions exposées ci-dessus ceux de coiffeur pour hommes et de coiffeur pour dames. L'exercice de ces métiers fait, d'ailleurs, déjà l'objet d'une réglementation stricte, une loi du 23 mai 1946 soumettant l'exploitation d'un salon de coiffure à l'obligation d'obtenir une carte de qualification professionnelle. Le décret du 20 mai 1957, en appelant à nouveau l'attention sur l'exigence d'une qualification professionnelle complète dans cette chambre d'activité, a confirmé et, par là-même, renforcé la réglementation existante. La législation en vigueur paraît donc susceptible d'empêcher pour une très grande part le travail noir dans l'artisanat, et plus spécialement dans la coiffure. Afin d'assurer le plus largement possible l'application des dispositions susvisées, il appartient notamment aux organisations professionnelles, particulièrement intéressées à la répression de cette pratique, de signaler aux administrations chargées de l'application de la réglementation existante tous les cas d'espèce dont elles pourraient se trouver informées.

La Chambre Syndicale de l'Industrie du Cycle de Saint-Étienne

proteste contre la hausse de la T. V. A.

La nouvelle hausse de la T.V.A. a vivement ému les milieux Motocistes et Vélocistes et, au cours d'une récente réunion, M. Georges Blanchard, l'actif Président de la Chambre Syndicale de la Loire, s'est élevé, avec énergie, contre cette mesure dont il a souligné le caractère scandaleux.

« Il n'est pas possible, a-t-il dit, de classer parmi les objets de luxe, les vélomoteurs, scooters et motos, qui sont, par définition, des engins économiques de travail ! »

Le distingué Président de la Chambre Syndicale de l'Industrie du Cycle de Saint-Étienne, M. Louis Blachère, vient à son tour, d'exprimer le même sentiment :

« Nous ne pouvions prendre, a-t-il déclaré, l'initiative de cette protestation. En effet, nous sommes fabricants et nous ne nous adressons jamais au public pour la vente. Seuls les marchands sont en contact quotidien avec les clients. Ils sont donc en mesure d'apprécier leurs réactions. Et, naturellement, ces réactions sont assez vives.



M. Louis Blachère

« C'est pourquoi nous appuyons l'action de la Chambre Syndicale des Vélocistes et Motocistes qui, à l'appel de son Président, M. Georges Blanchard, se dresse non seulement contre l'augmentation de la T.V.A., mais aussi contre la licence de conduite. C'est donc une action commune que mènent fabricants et commerçants.

● Un artisan peut employer son fils mineur dans son atelier, selon le même horaire de travail qu'un autre compagnon, sous sa dépendance et son autorité, mais sans lui verser de salaire, du fait que ce fils vit en famille avec ses parents.

Un parlementaire ayant demandé quelle est alors la situation du père vis-à-vis de la Sécurité sociale, et quelle possibilité a le fils de contracter une assurance volontaire, le secrétaire d'État au Travail a fourni les indications suivantes :

Deux cas sont à considérer, selon que l'enfant est, ou non, placé en apprentissage dans l'exploitation familiale.

Si l'enfant est apprenti, c'est-à-dire possédant un contrat régulier d'apprentissage, il est obligatoirement assujéti à la Sécurité sociale, selon les règles de l'arrêté du 26 mars 1956 : aucune cotisation ouvrière n'est due puisque l'intéressé ne reçoit pas de rémunération en espèces. Quant aux cotisations patronales, elles sont calculées sur la valeur de la formation professionnelle fixée forfaitairement par l'arrêté ci-dessus (salaire fictif

de 600 fr. mensuels pour les moins de 17 ans, de 3.000 fr. pour ceux compris entre 17 et 20 ans, de 6.000 fr. au-dessus de 20 ans).

Il est à remarquer que le père de famille n'a pas, dans ce cas, à cotiser sur la valeur des avantages en nature (nourriture, logement) accordés à son enfant, du fait que ces avantages correspondent alors à l'obligation alimentaire légale.

Si aucun contrat d'apprentissage ne lie l'enfant à l'exploitation familiale, le régime général de Sécurité sociale ne s'applique pas à lui.

Cet enfant mineur peut (comme d'ailleurs les autres membres de la famille de l'employeur présent) dans les six mois qui suivent la date à laquelle il a commencé à travailler dans l'exploitation familiale, une demande d'admission à l'Assurance volontaire.

● Les cotisations mutualistes versées par les commerçants et artisans pour s'assurer contre le risque maladie ne sont pas déductibles des bénéfices de l'entreprise ni du revenu global passible de la surtaxe progressive.

Ces cotisations ne peuvent pas être assimilées aux cotisations obligatoires du régime général de Sécurité sociale et ne rentrent pas dans la catégorie des dépenses occasionnées spécialement et directement pour l'acquisition et la conservation du revenu. C'est ce qui ressort d'une réponse du ministre parue au J. O. des Débats de l'Assemblée nationale.

Par contre, le ministre rappelle que les cotisations versées au titre du régime d'allocation de vieillesse sont déductibles des bénéfices imposables et, corrélativement, du revenu passible de la surtaxe progressive.

ATTENTION !

Les contribuables assujéti au forfait sur les bénéfices industriels et commerciaux peuvent s'ils le désirent, dénoncer le forfait établi pour la période biennale 1955-1956, entre le 1^{er} novembre et le 31 décembre 1957, par lettre adressée à l'Inspecteur des Contributions directes de leur secteur.

Pour votre allocation de « reconstitution de carrière » Artisans! vous avez jusqu'au 1^{er} janvier 58

Le régime d'allocation de vieillesse des travailleurs non salariés des professions artisanales résulte du décret du 2 novembre 1953 (« J. O. » 3 et 26 novembre).

Aux termes de ce dernier texte, l'allocation attribuée aux artisans à partir de l'âge de 65 ans ou, en cas d'inaptitude au travail, à partir de 60 ans, se compose : 1° d'une allocation dite de « reconstitution de carrière » pour laquelle il est tenu compte des années d'activité artisanale antérieures au 1^{er} janvier 1949 ; 2° d'une allocation dite « proportionnelle » calculée en fonction du nombre de cotisations annuelles versées par les intéressés.

En vertu de l'article 3, l'allocation de reconstitution de carrière devait être attribuée aux personnes qui auraient fait procéder à leur immatriculation : a) dans l'année suivant la date de mise en vigueur du décret en cas d'exercice d'une activité artisanale entre le 1^{er} janvier 1949 et cette date ; b) dans l'année suivant la date de début de leur nouvelle activité, en cas de reprise d'activité postérieurement à la mise en vigueur du décret.

Ces dispositions ont été annulées par le décret n° 389 du 22 mars 1957 (« J. O. » 28 mars, p. 3254).

L'allocation de reconstitution de carrière sera attribuée aux personnes qui auront fait procéder à leur immatriculation :

a) Avant le 1^{er} janvier 1958, en cas d'exercice d'une activité artisanale entre le 1^{er} janvier 1949 et le 1^{er} janvier 1957 ;

b) Dans l'année suivant la date de début de leur nouvelle activité, en cas de reprise d'activité postérieurement au 31 décembre 1956.

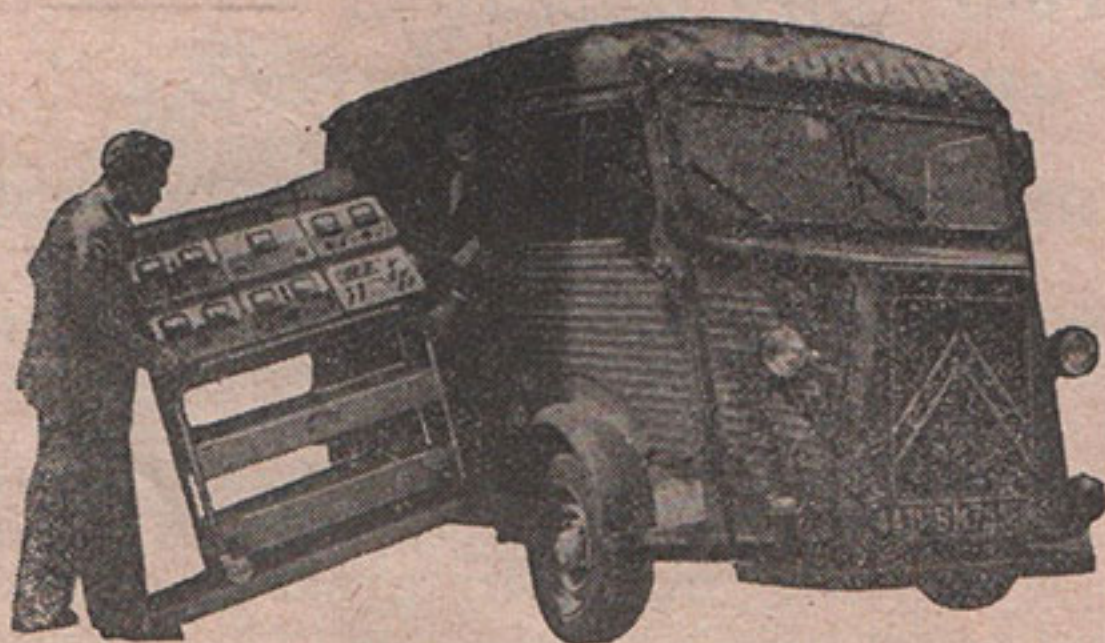
dans
chaque
département



ces 2 hommes vont se mettre en 4

Deux hommes que vous connaissez déjà ou que vous allez
connaître : Notre distributeur-grossiste
Notre technicien-démonstrateur

Ils vont vous présenter en fonctionnement tous nos appareils de contrôle scientifique des moteurs.
Faites leur confiance car, ils vous apportent aussi l'appui total d'une organisation commerciale
parfaitement rodée : Service après-vente et Service
technique diligent, publicité efficace, signalisation des
stations.



Lors de votre passage à Paris, ne manquez pas de
venir à notre station-école où nos techniciens pourront
utilement vous conseiller.

la "réussite" vient à vous avec la

**VISITE
DÉMONSTRATION**

SOURIAU ET C^{IE}

9-13 RUE GALLIÉNI, BILLANCOURT (SEINE) Tél. MOL. 26-75

AVANT LEUR PASSAGE, DEMANDEZ LA "BROCHURE AUTO"

● **Comment un artisan ou un commerçant doit-il faire sa déclaration de revenu professionnel au titre des Allocations familiales lorsqu'il n'est pas imposable en raison de ses charges de famille ?**

L'Administration du Travail vient de faire le point sur la manière avec laquelle elle entend voir calculer les cotisations d'allocations familiales par un commerçant ou un artisan non imposable aux impôts sur le revenu en raison de ses charges de famille.

L'Administration envisageait en particulier le cas d'un commerçant qui, en l'absence de forfait B.I.C. avait présenté un relevé de son chiffre d'affaires établi par le contrôleur des Contributions et un compte d'exploitation pour la période servant de base à la cotisation personnelle d'allocations familiales.

Voici comment s'exprime le Secrétaire d'État au Travail sur cette question qui ne peut manquer d'intéresser certains de nos lecteurs.

Un employeur ou travailleur indépendant qui n'est pas assujéti à la taxe proportionnelle en raison de ses charges de famille est tenu de communiquer à l'Administration des Contributions directes, les renseignements relatifs à son exploitation. Il doit obligatoirement déclarer avant le 1^{er} juillet de chaque année le montant de ses revenus professionnels. La même déclaration doit être faite par l'employeur ou le travailleur indépendant à la Caisse d'Allocations familiales pour l'établissement de sa cotisation personnelle d'allocations familiales.

Cette déclaration doit porter, soit sur le montant du revenu professionnel net déclaré par l'employeur ou le travailleur indépendant pour le calcul de la taxe proportionnelle dont il est redevable au titre de l'année précédente, soit sur le montant du bénéfice forfaitaire ou du bénéfice résultant de l'évaluation administrative sur lequel l'employeur ou le travailleur indépendant est imposable à la taxe proportionnelle au titre de l'année précédente.

● **Peut-on être exonéré de la patente si l'on utilise du matériel moderne ?**

M. Paulin a demandé à M. le Secrétaire d'État au Budget si le fait, pour un artisan, de posséder du matériel moderne nécessitant toutefois des connaissances professionnelles solides, sa surveillance et son intervention manuelle est de nature à lui faire perdre l'avantage de l'exonération de la patente.

Voici la réponse de M. le Secrétaire d'État au Budget : Conformément à la jurisprudence du Conseil d'État, l'exonération de patente prévue en faveur des ouvriers par l'article 1454, 15^o, du Code général des impôts est subordonnée notamment à la condition que la profession exercée présente le caractère prédominant d'une industrie manuelle. Le point de savoir si cette condition se trouve remplie est une question de fait que le service local des contributions directes est seul à même d'apprécier, sous réserve, en cas de désaccord, du droit de réclamation de l'intéressé devant la juridiction contentieuse.

ENCORE et TOUJOURS la T.V.A. ...

IL FAUT CROIRE QU'ON AVAIT PAS ENCORE TOUT VU !

L'article premier du décret n° 57-845, en date du 29 juillet 1957, portait à 25 % le taux de la T.V.A. « ... pour les ventes et les importations de ..., § 19^o : Motocyclettes, vélomoteurs, ainsi que leurs moteurs..., ainsi que pour les livraisons qu'un fabricant ou commerçant se fait à lui-même pour ses propres besoins ou ceux de ses diverses entreprises ».

Par lettre n° 4173, en date du 4 octobre 1957, l'Administration spécifiait que les pièces détachées et accessoires demeuraient soumis au taux de 19,50 % quelle que soit la qualité de l'acheteur.

Or, aujourd'hui, nous avons connaissance d'une lettre adressée au Président du Syndicat des Équipements qui infirme la précédente. Voici cette lettre dans son intégralité :

Monsieur le Président,

Par lettre du 10 septembre 1957, vous avez demandé, notamment, que vous soit précisé le régime applicable, au regard de la T.V.A. au taux de 25 %, aux pièces détachées, équipements et accessoires destinés au montage ou à la fabrication de motocyclettes et de vélomoteurs.

Par lettre n° 4173 du 4 octobre 1957, il vous a été répondu que ces pièces détachées et accessoires demeurent soumis au taux ordinaire de 19,50 %, quelle que soit la qualité de l'acheteur.

Cette disposition bienveillante ayant donné lieu à des difficultés, j'ai l'honneur de vous faire connaître que mon Administration estime qu'il convient d'en limiter l'application aux pièces, accessoires ou équipements qui, par leur nature, peuvent être utilisés indistinctement au montage ou à la fabrication de véhicules passibles de la T.V.A. de 25 % ou de celle de 19,50 %.

Par contre, lorsqu'il s'agit d'éléments qui ne peuvent être adaptés ou montés que sur des motocyclettes ou des vélomoteurs passibles de la taxe au taux de 25 %, leur livraison doit être soumise à cette dernière taxe, dans les conditions habituelles.

En raison de ce changement de doctrine et sans que cette décision puisse justifier des mandats de restitution, il ne sera pas insisté sur le complément de taxe exigible pour la période antérieure au 20 novembre 1957.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général,
Pour le Directeur général :
Le Chef de service délégué,

**

Lorsqu'on outrepassé ses droits de cette manière, même s'il s'agit de l'Administration, nous qualifions cela d'excès de pouvoir ! Messieurs, si vous voulez la MORT du MOTOCYCLE, encore un petit effort... et vous aurez gagné !

Si occasionnellement, vous passez votre journal à un voisin, ami ou confrère, écrivez-le nous immédiatement, car

L'OFFICIEL DU CYCLE, DU MOTOCYCLE ET DU CAMPING

se fera un plaisir de vous adresser sans délai et gratuitement un nouvel exemplaire !

Le forfait n'est pas chose immuable pour l'administration

Bien que le dictionnaire de l'Académie française désigne le mot « forfait » pour un marché par lequel un des parties s'oblige à faire ou à fournir quelque chose pour un certain prix fixé d'avance, l'administration a adopté pour la fixation du bénéfice forfaitaire des industriels et commerçants un système qui contredit apparemment cette définition lorsqu'elle prétend, par exemple, reviser en 55 un accord conclu forfaitairement en 1953.

En effet, d'après elle, le régime du forfait est, en droit fiscal, un procédé d'assiette de l'impôt sur une base évaluative, valable actuellement, en principe, pour deux ans et la circonstance que le bénéfice forfaitaire des commerçants et industriels serait fixe postérieurement à la réalisation

des opérations correspondant à la première année de la période biennale ne saurait être considérée comme contredisant l'acception habituelle du terme dont il s'agit. D'autre part si les principes généraux du droit s'opposent à ce qu'un forfait régulièrement fixé soit remis en cause, il n'en est pas moins conforme à ces mêmes principes que l'administration puisse tenir pour caduc le forfait primitivement fixé et procéder à l'évaluation d'une nouvelle base d'imposition lorsque les renseignements fournis par le contribuable dans la déclaration qu'il est tenu de produire avant le 1^{er} février de chaque année et ayant servi à l'établissement dudit forfait ont été ultérieurement reconnus inexacts.

● **Commerçants et Artisans du Cycle et du Motocycle, NE LAISSEZ PAS PASSER la date du 31 DÉCEMBRE pour votre retraite complémentaire.**

Rappelons que les chefs d'entreprise de la profession peuvent, depuis le 1^{er} janvier 1957, souscrire au régime complémentaire de retraites qui a été institué à leur profit sous réserve toutefois d'avoir épuisé les possibilités que leur offre le régime vieillesse légal auquel ils sont affiliés.

Or, il est intéressant de signaler, à ce sujet, que le décret n° 57-807 du 19 juillet 1957, pris en application de la loi de finances du 26 juin, admet en déduction des revenus servant de base au calcul de la surtaxe progressive, les primes d'assurance-vie à condition que le contrat ait été conclu avant le 31 décembre 1957. Il convient d'ajouter que le montant maximum des sommes pouvant être admises à ce titre est limité à 10 % du revenu. Il apparaît dans ces conditions, et sous réserve de l'appréciation souveraine des juridictions que les cotisations au régime complémentaire de retraites des chefs d'entreprises de la profession peuvent être assimilées à de telles primes, ayant le même caractère et la même nature, et bénéficiant, par conséquent, des mêmes avantages fiscaux.

L'intéressé peut choisir l'une des quatre classes de cotisations suivantes (ou combiner deux d'entre elles) :

Classes	Cotisation annuelle	Points de retraite corresp.
	Fr.	
W	26.500	10
X	53.000	20
Y	106.000	40
Z	159.000	60

Précisons que la valeur du point de retraite est fixée, à l'origine, à 385 francs et que l'âge normal d'entrée en jouissance de la retraite complémentaire est fonction de l'âge à partir duquel il est commencé à cotiser au régime.

N'attendez donc pas pour vous renseigner à ce sujet en vous adressant au Centre d'Études et d'Applications sociales de l'Automobile, du Cycle et du Motocycle, 77, avenue Niel, Paris (17^e). Téléphone : WAGram 79-41.

★

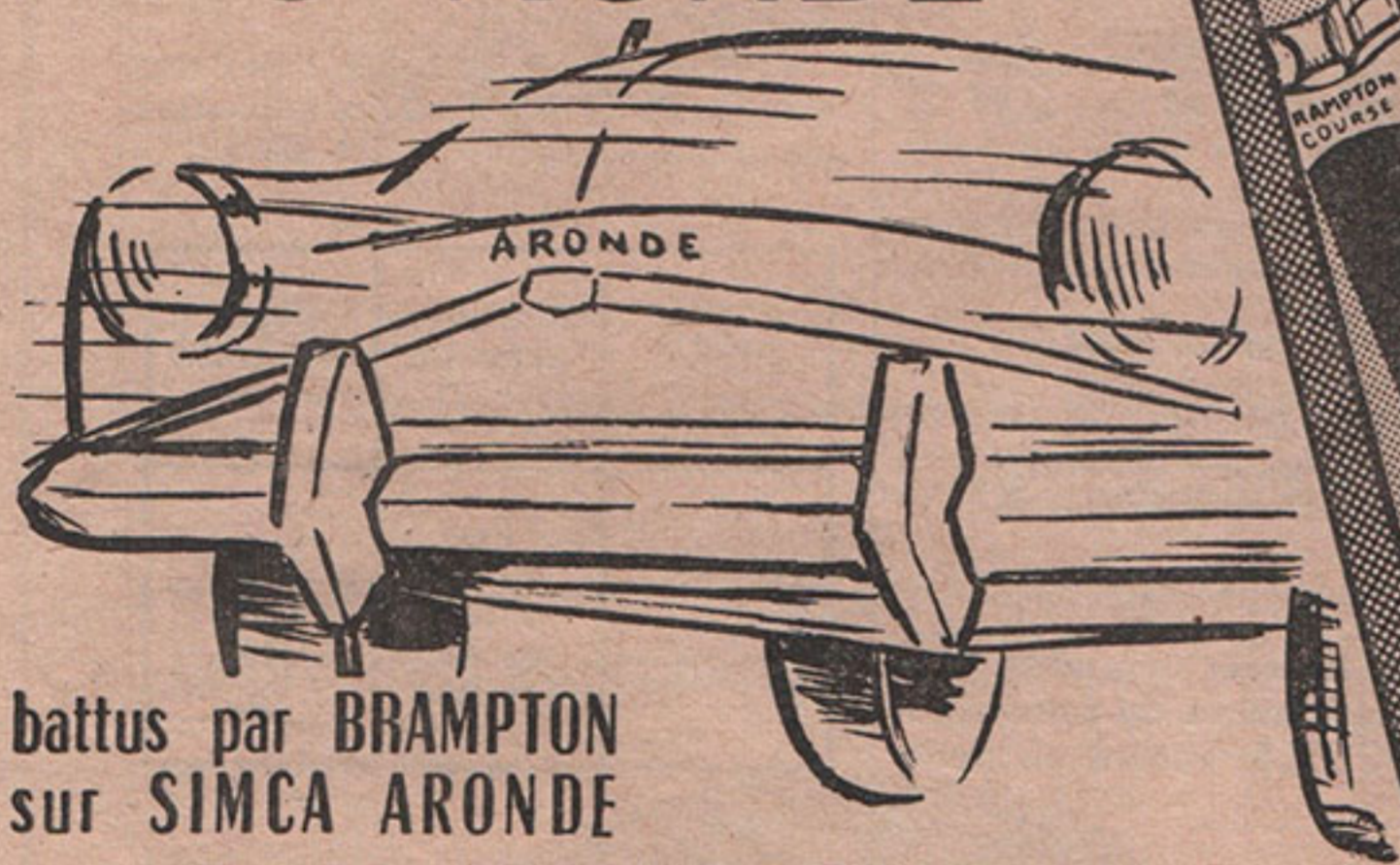
ATTENTION !

Dans le cas où les bases sur lesquelles les forfaits chiffre d'affaires, conclus pour la période 1956-1957, ont varié de plus de 20 % en plus ou en moins, les contribuables doivent obligatoirement dénoncer ces forfaits, par lettre recommandée, entre le 1^{er} et le 31 janvier 1958.

LA CHAÎNE CYCLE



**14 RECORDS
DU MONDE**



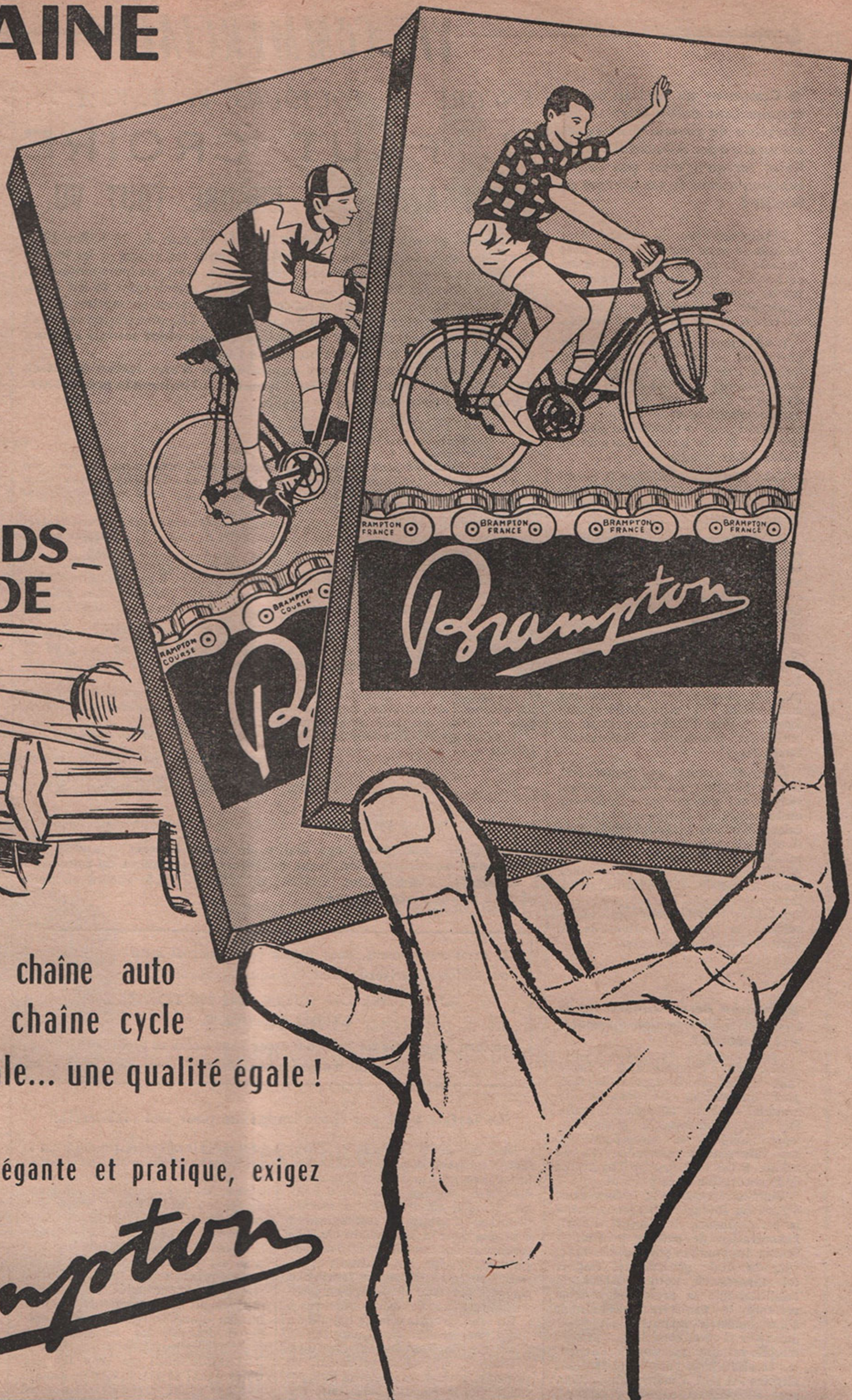
battus par BRAMPTON
sur SIMCA ARONDE

Qualité de la chaîne auto
Qualité de la chaîne cycle
Pas de chaîne spéciale... une qualité égale !

Dans sa présentation élégante et pratique, exigez

Brampton

LA CHAÎNE FRANÇAISE QUI TIENT !



● Une société ayant encouru des majorations de retard pour non-paiement des cotisations de Sécurité sociale peut-elle obtenir une réduction de ses pénalités et dans quelles circonstances ?

Une importante décision de la Cour de cassation précise que c'est à bon droit qu'une commission de première instance accorde à une société une réduction partielle des majorations dès lors qu'elle reconnaît, par une appréciation souveraine, sa bonne foi, déclarant notamment que la société dont il s'agit avait eu à faire face à de graves difficultés de trésorerie par suite du retard de l'État à régler le montant de ses commandes et qu'elle s'était néanmoins acquittée, au prix de gros efforts, du principal des cotisations ; ajoutant que sa bonne foi avait déjà été admise par la commission de recours gracieux qui avait déjà réduit de 25 % les majorations encourues.

La même décision précise d'autre part que, sauf en cas de force majeure expressément constatée, les juridictions saisies d'un litige relatif aux majorations de retard, n'ont pas le pouvoir d'accorder des délais, même dans les termes de l'article 1244 du Code civil, incompatible avec le caractère impératif de la législation de la Sécurité sociale.

● Employeur et salarié doivent convenir du paiement des heures supplémentaires. En l'absence de forfait, l'horaire des 40 heures fait loi.

La jurisprudence admet, au moins sous certaines conditions, la possibilité pour les parties au contrat de travail de convenir d'une rémunération forfaitaire pour les heures supplémentaires et les majorations y afférentes.

Elle exige toutefois la preuve que les parties avaient expressément convenu d'un forfait.

En l'occurrence l'employeur ne rapportait pas la preuve de l'existence de cette convention relative à une rémunération forfaitaire.

Au surplus les juges du fond interprétant souverainement l'intention des parties ont pu juger que, dès lors que l'employeur, n'avait pas obtenu les autorisations administratives exigées pour recourir aux heures supplémentaires le salaire convenu s'appliquait uniquement à l'horaire normal de quarante heures.

(Cour de Cassation, Chambre civile, Section sociale. Arrêt du 27 juin 1957).

● Une transaction postérieurement à la résiliation du contrat entre employeur et salarié fait la loi des parties.

La possibilité de constater des accords transactionnels par un reçu pour solde de tout compte ne fait pas obstacle à ce qu'intervienne entre employeur et salarié un accord transactionnel conforme aux règles des articles 2052 et 2053 du Code civil.

Une transaction intervenue postérieurement à la résiliation du contrat est valable et fait définitivement la loi des parties. Elle a l'autorité de la chose jugée et rend irrécusable toute réclamation ultérieure.

(Conseil de Prud'hommes de la Seine, Section du Commerce. Jugement du 4 juin 1956.)

On réclame des Schémas !

Plus que jamais la réparation se complique pour les artisans qui ne peuvent se spécialiser dans une marque, et se trouvent dans l'obligation de dépanner tout ce qui roule, du fait de la diversité des modèles.

Mais si certains fabricants s'ingénient à faire du matériel joujou, et à conserver précieusement pour eux le mode d'emploi ! on peut dire que la mesure est comble.

Qui d'entre nous n'a pas eu à remplacer, ou à installer, un commutateur d'éclairage de vélomoteur ou de moto, avec les deux sources de courant batterie et volant, pour l'éclairage, l'avertisseur et la mise à la masse du circuit primaire ?

Même pour une grande marque, qui en principe sélectionne ses accessoires, il n'est pas rare que l'article neuf soit un nouveau modèle, d'un branchement différent de l'ancien, et livré nu sans emballage et sans aucun schéma de montage.

Alors c'est là que commence le sport ! et s'il fallait alors compter au client le temps passé à rechercher le sens correct de branchement, je crois que celui-ci se demanderait s'il paye son mécanicien ou son chirurgien !

Cette mésaventure m'est arrivée à deux reprises encore récemment 1° sur un commutateur de remplacement pour une moto de grande marque, 2° pour adaptation d'un nouveau commutateur à un cyclomoteur sur lequel on posait un avertisseur et une mise à la masse du circuit primaire de H. T.

Rien d'étonnant d'ailleurs, soit dit en passant, que beaucoup de constructeurs utilisent pour leurs circuits électriques des fils de faible section... en introduire de plus forts dans les trous prévus par la plupart des fabricants de commutateurs serait impossible !

Sans compter que l'accessibilité de cet organe exige une délicatesse de sage-femme et des outils chirurgicaux pour le placement des fils !

Quand aux repérages, bien rare lorsqu'ils sont indiqués en abréviations claires, par exemple AC (arrivée de courant) L AR (lanterne AR) V (veilleuse), PH-Cd M (masse), AV (avertisseur), souvent il y a des chiffres dont la signification reste mystérieuse... au mécanicien-électricien d'en découvrir le sens s'il aime les devinettes !

N'allez pas demander au grossiste de vous donner le schéma de l'appareil qu'il vend, cela ne l'intéresse pas ! s'il en a, ils ne concernent justement pas ce type de commutateur (authentique), après cela vous n'avez plus qu'à vous livrer à des recherches passionnantes... ou lui rendre son article ce qu'il faudrait faire chaque fois.

En tous cas il y a de la part de ces fabricants de commutateurs une méconnaissance totale de l'utilisation de l'article qu'ils fabriquent, ce qu'ils peuvent toujours apprendre, ou une indifférence complète envers le client en ne lui remettant pas l'article en boîte par pièce avec un schéma de montage.

Fabricants de commutateurs pour cyclos et motos, je vous en prie : 1° prévoyez un certain volume pour y loger les nombreux fils qui doivent être raccordés dans le commutateur ; 2° disposez les bornes avec suffisamment de distances entre-elles ; 3° prévoyez la possibilité d'y mettre du fil de forte section avec facilité ; 4° repérez ces bornes en abréviations lisibles et conformes aux indications usuelles ; 5° prévoyez des contacts efficaces.

Vous rendrez ainsi notre travail sensiblement plus « rentable » et vous nous donnerez la possibilité de travailler dans la bonne humeur... et de livrer du bon travail au client.

Henri SYLVAIN.

UN IMPORTANT ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT

● Le droit proportionnel de patente affecte tous les locaux même non utilisés.

Dans un arrêt récent, la septième sous-section du Conseil d'État vient de préciser que doivent à être ajoutés à la valeur locative des locaux commerciaux assujettis à la taxe proportionnelle tous les locaux de quelque nature qu'ils soient servant à l'exploitation du commerce régulièrement ou temporairement.

Tel est le cas

1° Des locaux inutilisés par l'entreprise restent cependant compris

dans les bases d'imposition, s'ils font partie intégrante de l'établissement servant à l'exercice de la profession. Tel est le cas d'une usine ayant interrompu ses fabrications mais où sont entreposés les stocks dont l'entreprise poursuit la liquidation ;

2° Des locaux servant de dépôt de matériel restent affectés à l'exercice de la profession alors même que l'entrepreneur n'aurait pas utilisé ce matériel au cours de l'année envisagée.



Plus de 800 sortes d'OUTILS et de CLÉS spéciaux en magasin

TOUT VOTRE OUTILLAGE MOTO ET CYCLE...



Envoi gratuit du Catalogue complet

VAR

6, RUE PASTEUR - PARIS XI^e

ROQ. 03-88 - Métro St-Ambroise

TOUT POUR LA MOTO

RÉFECTION D'EMBIELLAGES RÉALÉSAGE TOUS CYLINDRES

PISTONS, SOUPAPES, SEGMENTS, etc...

Travaux exécutés sur place dans
nos ateliers par ouvriers qualifiés

Qualité Garantie!
Délais rapides!

PIÈCES DÉTACHÉES & ACCESSOIRES
TOUTES MARQUES

Distributeurs officiels :

A. M. C. — VAP — STAUB

VOLANTS MAGNÉTIQUES
CARBURATEURS

Pièces détachées toutes marques
disponibles en magasins

ÉTABLISSEMENTS
PERTUISOT

23, Rue des Acacias, PARIS-17^e
Tél.: ÉTO. 12-46

Devis gratuits pour remise en état des moteurs complets

EMPRUNT ÉQUIPEMENT DE LA S. N. C. F.

Pour assurer le financement de ses investissements (modernisation électrification, etc...) la S.N.C.F. procède, à partir du 2 décembre 1957, à l'émission d'un emprunt d'un montant nominal de 20 milliards en :

Bons indexés de 10.000 fr. à 20 ans garantis par l'État et nets d'impôts ;

Intérêt : 5,5 % minimum ;

Prix de remboursement minimum progressif.

Les caractéristiques détaillées de ces Bons sont les suivantes :

Intérêt : payable le 15 décembre de chaque année, en espèces, pour un montant égal à 56 fois le prix de base kilométrique du billet voyageurs 2^e classe en vigueur à la date d'échéance de l'intérêt et, au minimum, à 550 francs.

Remboursement : le 15 décembre de chacune des années 1963 à 1977 à raison de 1/15^e du nombre des Bons émis et par voie de tirage au sort :

— Soit en espèces pour un montant égal à 1.500 fois le prix de base kilométrique du billet voyageurs 2^e classe en vigueur à la date d'échéance de l'amortissement et, au minimum à :

11.000 fr. pour chacune des années 1963 à 1967

11.500 fr. pour chacune des années 1968 à 1972

12.000 fr. pour chacune des années 1973 à 1977

— Soit en coupons de voyage gratuit, valables un an et dont la valeur procure un avantage d'au moins 5 % sur le montant payé en espèces.

Prix d'émission : 10.000 fr. par Bon souscrit payable intégralement au moment de la souscription.

Les souscriptions sont reçues aux guichets habituels (Banques, Comptables du Trésor, Bureaux de Poste, Gares, etc...).

L'émission pourra être close sans préavis.

(Notice parue au « B.A.L.O. » du 2 décembre 1957).

CONTROLEUR ÉLECTRIQUE Type A. M. B.

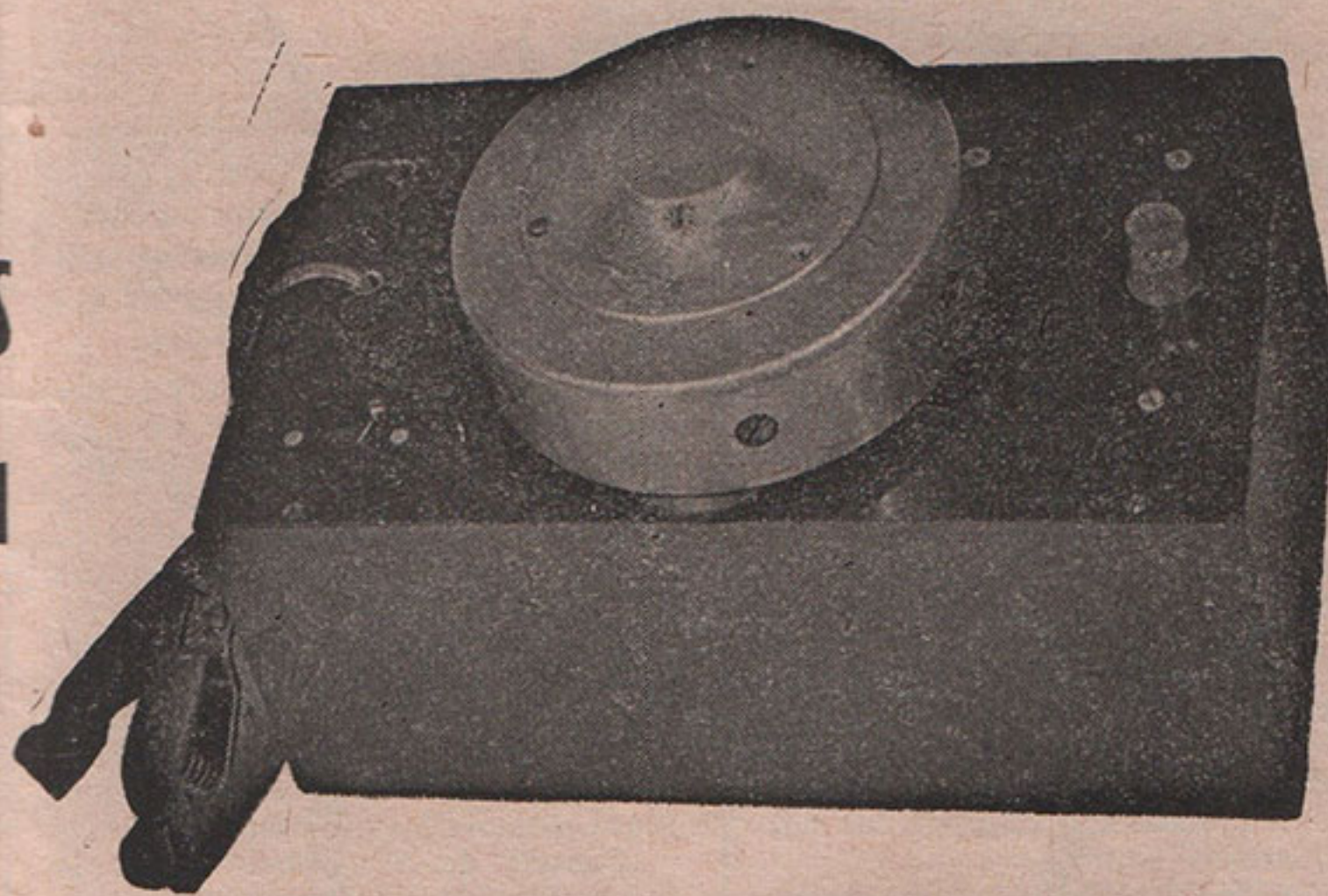


LES PRODUCTIONS MARBON

Le plus complet des appareils de contrôle pour volants magnétiques. — Le plus robuste. — Le moins cher. — Permet la vérification des bobines à chaud et à froid, condensateurs (quatre essais), bornes de sortie, bougies, circuits électriques, isolants. Muni d'un règle-avance et d'un chargeur d'accus.

Autres productions Marbon : **démonte-volants magnétiques, démonte-axes de pistons, démonte-bagues de bielles, régulateurs de tension, règle-avance.**

AIMANTOR



Pour réaimanter les volants magnétiques de façon simple et efficace. L'hiver approche. Plus que jamais il faut surveiller l'aimantation des volants. — Un volant bien aimanté assure de meilleurs départs et un rendement maximum du moteur. — Livré avec indicateur de polarité.

CONSTRUCTIONS ÉLECTRIQUES MARBON

26, Rue Poncelet, PARIS (17^e)
Téléphone : Wagram 78-60

ASSURANCES

UN PAS EN AVANT VERS UNE SOLUTION!

L'Assemblée nationale invite le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour que les accidents de la circulation cessent d'être un fléau national et pour assurer aux usagers de la route la plus grande sécurité.

Tel est le texte de résolution qui résulte d'un rapport fait par M. Marcel Noël, Député, au nom de la Commission des Moyens de Communication et du Tourisme, sur la proposition de loi n° 2926 de M. Pierre Ferrand, qui tendait à l'adoption de mesures destinées à diminuer la fréquence des accidents automobiles et à accroître la sécurité des usagers. Le rapport fut adopté à la majorité absolue des quarante-trois membres composant la Commission.

Des chiffres actuellement connus, il ressort qu'un Français sur huit possède une voiture. Il s'agit-là d'un véritable phénomène social de notre époque dont les conséquences, à tous points de vue, sont considérables.

Malheureusement, la progression de la circulation s'accompagne d'une progression, encore plus rapide, du nombre des accidents de la route. Les chiffres ressortant des statistiques communiquées par la

Prévention Routière sont éloquentes, les voici :

	Morts	Blessés
1953.....	7.166	147.551
1954.....	7.539	151.394
1955.....	8.073	176.365

Ce qui représente, pour les années 1954 à 1955, une progression de : circulation + 12 %, accidents corporels + 12 %, nombre des blessés + 14 %, nombre des tués + 7 %.

Répartition des accidents dans le temps.

MOIS	%	JOURS	%	HEURES	%
Janvier	5,5	Lundi	14	0 à 2 heures...	2
Février.....	5,5	Mardi	12,2	2 à 4 — ...	1
Mars	7,1	Mercredi	11,7	4 à 6 — ...	0,9
Avril.....	7,9	Judi.....	12,6	6 à 8 — ...	5,2
Mai	8,6	Vendredi	13,2	8 à 10 — ...	5,3
Juin.....	9,7	Samedi.....	17,1	10 à 12 — ...	8,9
Juillet	19,3	Dimanche.....	19,3	12 à 14 — ...	12,7
Août.....	10,2			14 à 16 — ...	12,7
Septembre	9,1			16 à 18 — ...	15,4
Octobre	9,8			18 à 20 — ...	22
Novembre	8,4			20 à 22 — ...	9,6
Décembre	7,9			22 à 24 — ...	3,7

La Commission des Moyens de Communication et du Tourisme émet le vœu qu'il serait souhaitable d'instituer un fichier central départemental de tous les conducteurs de véhicules à deux ou quatre roues : mention y serait faite de toutes les contraventions ou infractions et communication pourrait en être donnée aux compagnies d'assurances, aux tribunaux, aux médecins experts près les tribunaux.

Mais il est nécessaire de prendre les dispositions pour que le retrait du permis de conduire ne puisse dépendre que de la sanction pénale et ne soit effectué que sur demande de l'autorité judiciaire, après audition de l'intéressé

et non après un rapport de police seulement.

L'inscription au casier judiciaire devrait être obligatoire pour tout retrait du permis excédant six mois.

L'auteur de la proposition de loi, M. Pierre Ferrand, préconisait une série de mesures pénales que la Commission n'a pas cru devoir retenir, considérant qu'avant de punir sévèrement sur instructions d'agents dont les appréciations sont quelquefois très discutables, étant donné que la circulation devient chaque jour plus difficile, il serait préférable de faire l'éducation des usagers pour lesquels le véhicule est souvent un instrument de travail.

Classification des véhicules impliqués dans des accidents corporels.

Automobiles	53,1 %
Motocycles.....	31,5 %
Cycles	14 %
Divers.....	1,4 %

Causes élémentaires d'accidents : un accident a, généralement plusieurs causes, c'est ainsi que pour 100 accidents corporels, on a relevé 254 causes ainsi réparties :

Fautes humaines.....	91
Déficiences physiques	21
Imperfections de la route ...	52
État des véhicules	11
Conditions d'éclairage ...	29
Autres facteurs externes	50

Répartition des tués selon les catégories d'usagers.

2-Roues (1).....	52 %
Automobilistes	25 %
Piétons	20 %
Divers.....	3 %

Fautes des conducteurs.

Non-observation de la priorité (véhicule ou piéton).....	29 %
Vitesse excessive.....	20 %
Manceuvre mal ou non signalée	9 %
Dépassement irrégulier .	9 %
Tournant incorrect.....	9 %
Circulation en zone interdite	6 %
Autres fautes	18 %

(1) Dont 18% : cyclistes et motocyclistes.

GROUPEZ TOUS VOS RISQUES Accidents - Incendie, en souscrivant la " BLOCK-POLICE "

Voici les 15 risques couverts par la " BLOCK-POLICE " 57 :

- Responsabilité civile complète véhicules indéterminés : sans limitation de nombre en circulation, avec transports occasionnels de voyageurs et marchandises à titre onéreux. Remorque. Véhicule remorqué. École. Usine à garage. Abus de fonction. Véhicule prêté. Garantie illimitée. Location de bicyclettes.
- Incendie au cours de travaux chez clients ;
- Exploitation ;
- Malfaçon ;
- Vice caché ;
- Chef de famille ;
- Incendie de tous vos risques.
- Incendie : véhicules indéterminés en circulation et en garage.
- Perte fonds de commerce à la suite d'incendie.
- Domages aux véhicules indéterminés.
- Sécurité des personnes transportées.
- Insolvabilité de tiers responsables d'un accident.
- Contre-assurance spéciale Garagiste, procès, contraventions.
- Assurances distributeurs.
- Assurance individuelle.

SIMPLIFIEZ VOS ASSURANCES

- Vous pouvez souscrire ces assurances en TOUT ou PARTIE.
- Vous pouvez nous expédier vos polices d'assurance pour vérification gratuite.

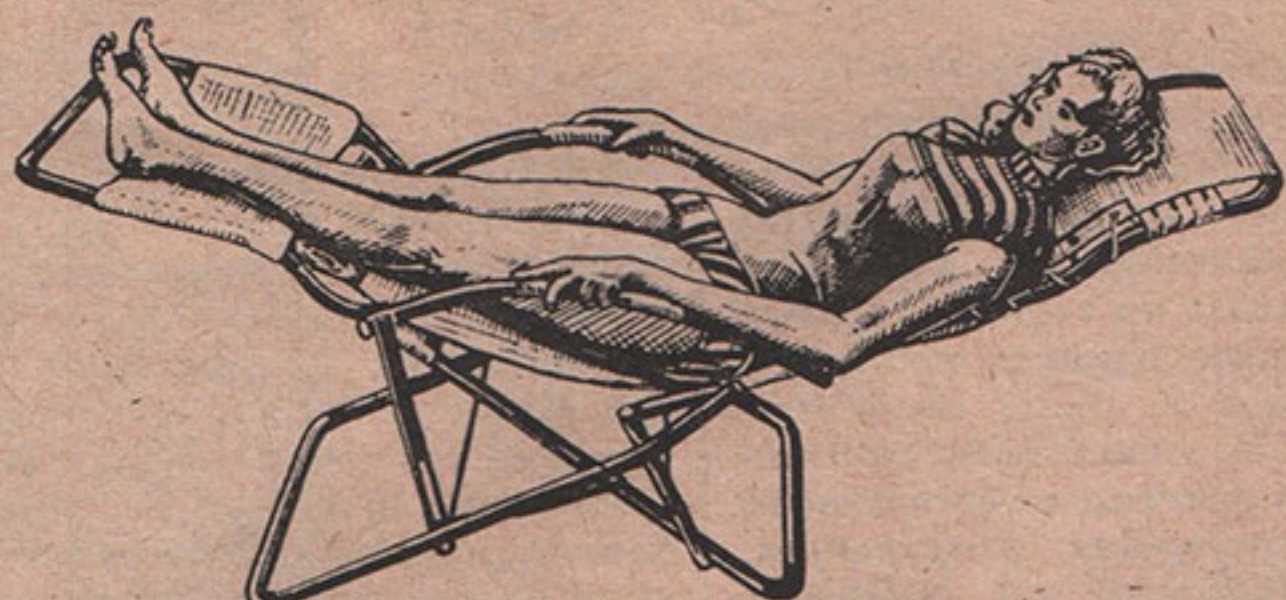
Retournez ce bon pour une demande gratuite de renseignements à
L'OFFICIEL ASSURANCES,
61, av. Grande-Armée, Paris (XVI).

M.
Vélociste-Motociste à
Département

CASTEL JOYEUX

MONTRICHARD (Loir-et-Cher). — Téléphone: 16

le confort dans le camping



Révelaxe — l'Idéal dans le Relaxé



Fauteuil confort

ÉLÉGANCE
SOLIDITÉ
CONFORT



Chaise confort

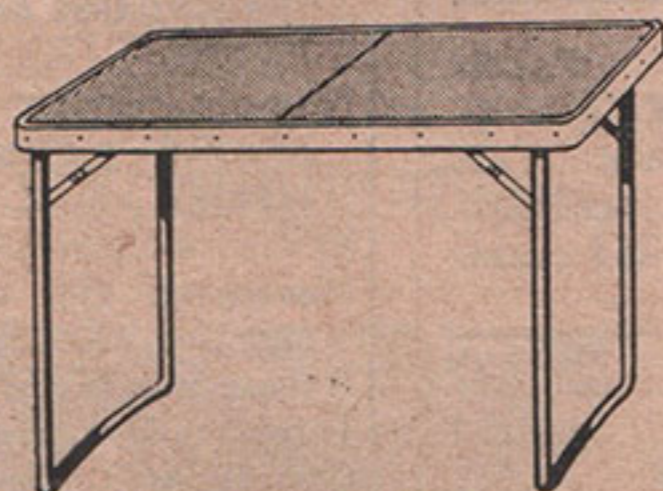


Table familiale

... et ses 3 nouveautés :

- * Le SLOW 58, version transformée du modèle existant.
- * La TABLE REVERSIBLE TIP-TOP, avec peinture vitrifiée sur une face (pour l'apéritif) et peinture floquée sur l'autre face (pour le jeu).
- * Le TABOURET KANGOUROU, avec poche, pour la plage.

Après l'étape le Révelaxe

Après l'effort le Confort

Toujours Castel Joyeux



LES MEILLEURES
CHAUSSURES
CYCLISTES

et les
VRAIES POINTES
INÉBRANLABLES
brevetées

sont fabriquées par

MERCIER & Cie PARIS



SACOCHE
GUEDIN

Tous MODÈLES pour TOUS USAGES

PRODUCTION DE RÉPUTATION MONDIALE

En vente chez tous les spécialistes du
CYCLE & MOTOCYCLE

Éts GUEDIN

12, rue de l'Ancienne-Prison - ROUEN

CHARLES FRITSCH

11, Boulevard du Temple, Paris (3^e) — Tél. ARC.: 11-77

SPÉCIALITÉS POUR TENNIS DE TABLE

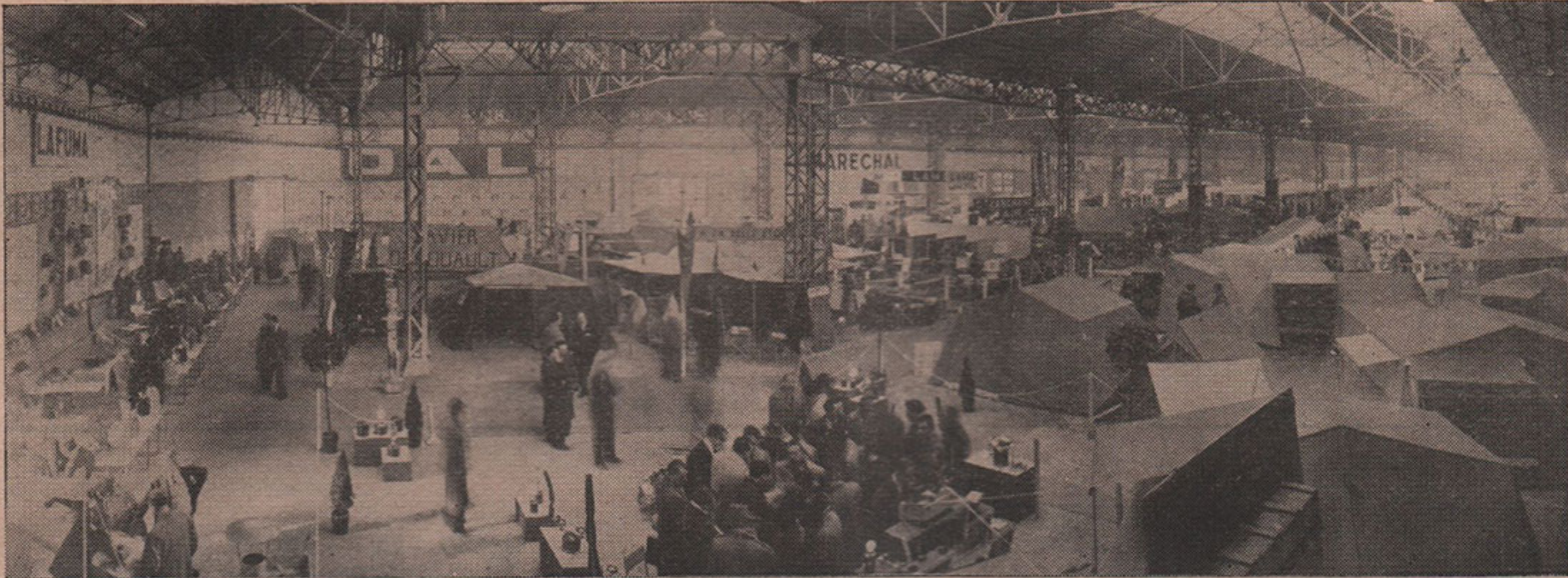
Balles - Raquettes - Filets - Housses & Coffrets Complètes

TOUT POUR LE BADMINTON

Volants - Raquettes & Mallettes Complètes

POUR LE TENNIS: Chemises - Chaussures - Malettes
Presse-Raquettes et Jeux d'entraînement:
SPIROBALL et TENYS-PARTNER

TSCHAMBA-FII très efficace contre les coups de Soleil



Du 23 au 26 novembre, au Parc des Expositions, s'est tenu le

VI^e SALON PROFESSIONNEL DE MATÉRIEL DE PLEIN AIR

Les activités qui touchent au plein air représentent maintenant un secteur économique important avec : 600 entreprises de fabrication, 3.000 revendeurs spécialisés, 10.000 employés et 18 milliards de chiffre d'affaires (dont 3 pour l'exportation).

Il est devenu absolument nécessaire d'organiser chaque année, à la fin de l'automne la confrontation des modèles de tous ordres, destinés à satisfaire aux besoins des usagers au cours de l'été suivant.

Les productions des fabricants sont alors mises à l'épreuve des revendeurs détaillants, porte-paroles des goûts, des besoins et des possibilités de leurs propres clients.

Cette manifestation constitue le prélude indispensable au Salon du Plein Air, qui aura lieu pour la neuvième fois au Bois de Vincennes, du 18 avril au 4 mai.

Elle est réservée aux fabricants français, mais est visitée chaque année par la quasi-totalité des détaillants en articles de sports et de camping, parmi lesquels les étrangers sont de plus en plus nombreux, au point qu'il a fallu prévoir pour cette année un véritable service d'interprètes pour les recevoir.

C'est qu'en effet le matériel français de plein air est le meilleur du monde. Ce sera, plus que jamais, le slogan du Salon, et l'on aperçoit sans peine l'importance primordiale de cette constatation, alors que le problème de nos exportations se pose de façon aiguë, et que la prochaine ouverture du marché commun ne peut que mettre en relief nos secteurs industriels vraiment compétitifs.

Ce Salon est caractérisé par deux données essentielles :

a) Il traduit par son extension l'essor de l'industrie qu'il illustre. En effet, de 8.000 m² en 1955, il passe à 15.000 m². Le nombre de ces exposants passe lui-même de 65 en 1955 à 130 ;

b) Plus que jamais, placé sous le signe de la qualité, il a marqué une étape importante dans l'évolution du matériel présenté.



M. Édouard Bonnefous,
Ministre de l'Industrie
et du Commerce pro-
nonce son discours
d'inauguration au Salon



L'ÉVOLUTION DU MATÉRIEL

Bien que le matériel de plein air français, inventé, confectionné, perfectionné sans cesse par les campeurs eux-mêmes, ait atteint depuis plusieurs années une qualité que tout le monde reconnaît, et qui lui vient non seulement du travail artisanal qui est à l'origine de l'industrie actuelle, mais avant tout de sa spécificité (il est véritablement conçu pour le campeur), bien qu'il fasse ses preuves sur le marché mondial, il est nécessaire qu'il se perfectionne sans cesse en raison :

a) **Des impératifs de la demande** qui impose de constants efforts d'adaptation pour répondre aux desiderata des usagers (dominantes : commodité, économie) ;

b) **De l'évolution des mœurs touristiques** (développement considérable des moyens motorisés individuels (*), prolifération des grands camps organisés, généralisation du camping familial et l'élévation de l'âge moyen des campeurs) ;

c) **De certains progrès techniques** qui constituent de petites révolutions, par exemple, les applications des matières plastiques et l'utilisation du gaz butane dans des réchauds légers ;

d) Enfin, **la concurrence d'autre pays**, qui, sans être généralement menaçante, impose néanmoins la vigilance, notamment sur certains points particuliers.

LES TENDANCES

Elles tiennent en ces mots :

a) **Légèreté** : Spécialement en ce qui concerne les sacs de couchage, le matériel de literie, le mobilier de week-end, les réchauds et les bateaux pneumatiques ;

b) **Robustesse et sûreté** : Par exemple en ce qui concerne la plupart des tentes, les sièges, etc. ;

c) **Utilisation pratique et économique** : Recherche de la diminution de l'encombrement, par des systèmes de démontage et d'utilisation multiple (lits, fauteuils, à plusieurs positions pour le coucher et la relaxe, agencements des poches dans les sacs à dos, réchauds de poche pour sorties de week-end, en ce qui concerne les caravanes : la formule populaire en polyester et le système de branchements) ;

d) **Commodité** : De multiples trouvailles, plus ingénieuses les unes que les autres, qui démontrent que la vie au grand air peut être maintenant pratiquée avec un confort certain.

Citons les tentes, dont non seulement la hauteur et la surface utile ne cessent de croître, mais dont certaines comportent maintenant véranda et pergola, les filtres à eau pour récipients, les radiateurs déjà cités, les matelas pneumatiques à fond transparent, les boîtiers électriques... sans parler bien entendu des caravanes plus étonnantes que jamais ;

e) **Élégance** : La pratique du plein air ne saurait exclure l'élégance, non seulement dans la tenue vestimentaire de ses adeptes, mais aussi dans le choix du matériel.

C'est dans cet esprit que de nombreuses tentes sont présentées dans des couleurs variées (vert d'eau, bleu nuit, rouge vif...). Sait-on que le bleu fait fuir les moustiques !

(*) Sept campeurs sur dix possèdent un moyen de locomotion personnel : quatre sur dix utilisent une auto ; deux autres, le scooter ou la moto ; un septième, la bicyclette ou le vélomoteur.

Vente exclusivement en gros



Raglan

FERRAND

MONTOIRE
— (Loir-et-Cher) —

Plus de 80 modèles

GANTS

VÉLO - MOTO - AUTO
Travail, Industrie, Sports

CASQUETTES CUIR



Forme Saxe
à soufflets

CANADIENNES

Raglans — Vestons
Blousons — Anoracks
Serre-tête — Cuissards
— Casques motos —



Anorack

Vente exclusivement en gros

DEMANDEZ LE TARIF GÉNÉRAL

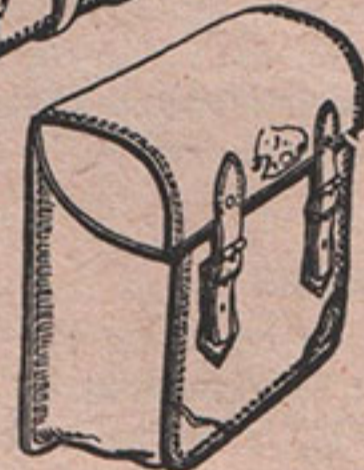
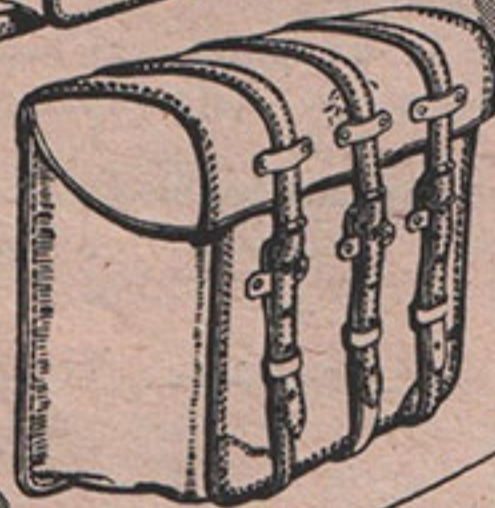
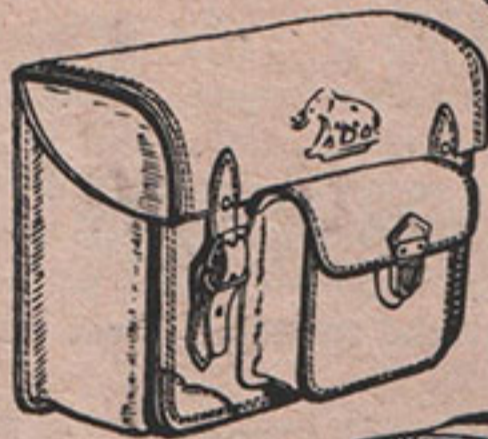
Les Sacoches

SELLIER de

L'ÉLÉPHANT DORÉ

MARQUE DÉPOSÉE

La marque
de la Qualité



Cuir
Double
tannage

Cuir
imperméabilisé
à l'huile
de Phoque

52, Av. Raspail, GENTILLY (Seine) - ALE. 04-09

PARÉFLEX

TOUT POUR LA PROTECTION
DE L'USAGER DES " DEUX-ROUES "

PARE-BRISE — PARE-BUSTE
PARE-INSECTES — PARE-VISAGE

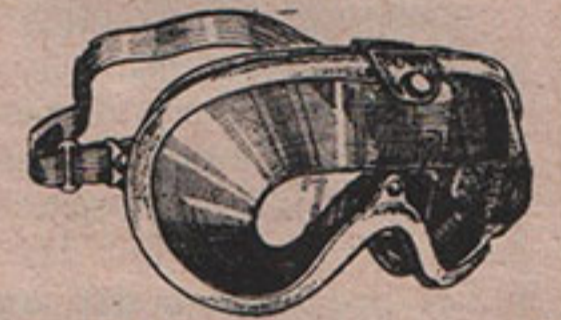
LUNETTES FLEX

EN LATEX

ANTI-PLUIE

à écrans interchangeable,
et système d'aération anti-buée

OYONNAX (Ain)



" TOUS LES SANDOWS "

Auto - Moto - Vélo

Pêche - Sport

SANDOWS SPÉCIAUX

Anciens Éts F. DURAND

Ets FILATEXOR

15, cours de la Liberté, LYON

DOUBLE ALIMENTATION
PAR BATTERIE ET
VOLANT MAGNETIQUE

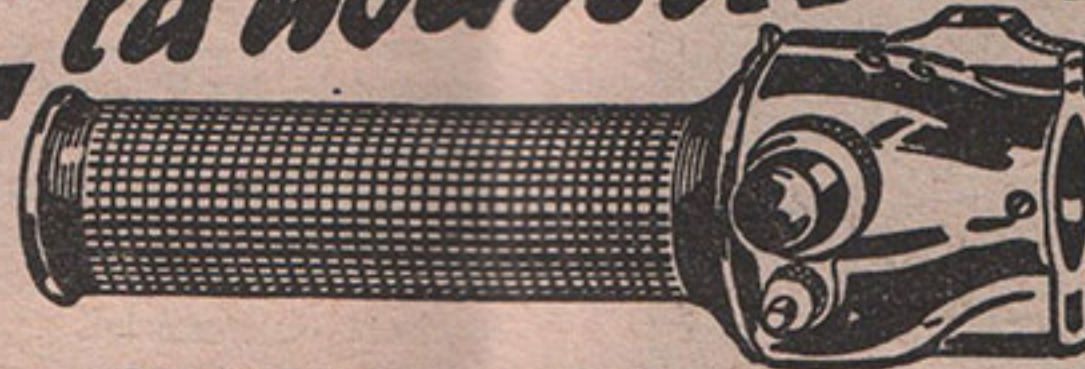
ROBUSTE ET ELEGANTE

SIMPLE ET SURE

DEMONTAGE FACILE

AVEC FILS ET COSSES

la nouvelle



POIGNÉE COMMUTATRICE ELECTRIQUE

SAKER Universelle

COURBEVOIE

QUALITE SAKER

TOUTES LES COMMANDES
ELECTRIQUES

REUNIES

DEMANDEZ LA NOTICE

COMPLETE ET DETAILLEE

CHEZ VOTRE FOURNISSEUR

DEPOSITAIRE OFFICIEL: 516 KERSA, 48, RUE VOLTAIRE - LEVALLOIS - Métro: Anatole-France

Le mobilier a subi également cette évolution. Les matériaux, les couleurs, sa finition, sont le plus souvent gais et plaisants à l'œil.

Les fabricants de matériel de camping montrent par leur souci de le perfectionner sans cesse, dans le sens de la commodité, de l'économie, de l'élégance, qu'ils entendent conserver cette place prédominante.

La qualité des productions présentées augure du prochain Salon du Plein Air qui, pour sa neuvième année, deviendra en 1958 « international ».

LA MODE SPORTIVE ET PLEINAIRISTE 1958

L'importance, sans cesse croissante, que représentent les activités de plein air dans la vie de l'homme... et de la femme moderne ne peut manquer de se traduire également dans le domaine très particulier de la mode. En effet, et on le fait d'ailleurs aussi observer pour le matériel en cause proprement dit, la pratique du plein air ne saurait exclure le souci de l'élégance.

Cette année encore, les champions de la mode sportive et de plein air ont rivalisé de goût et de séduction, pour tenter sportifs et baigneuses, et l'on annonce des collections d'une rare variété, et plus originales les unes que les autres.

Citons plus particulièrement :

— Beaucoup de tissus nouveaux, indéformables, à séchage rapide, qui tirent le meilleur parti des fibres synthétiques, conçus de façon à ne pas être ternis par l'eau de mer, et qui moulent parfaitement le corps et affinent la silhouette ;

— Des formes également très nouvelles avec des maillots de bain souples, peu slippés, décolletés largement dans le dos ;

— Triomphe des bretelles amovibles, permettant aux baigneuses de se bronzer sans craindre des marques disgracieuses ;

— Bonnets préformés amovibles, convenant à toutes les formes, quelle que soit la taille ;



Une réalisation originale conçue pour le stand Favereau.

— Coloris chatoyants, imprimés inédits qui attirent et enchantent l'œil
— Shorts pour hommes, très courts, offrant une diversité amusante de poches ;

— Pour l'hiver, citons les duffle-coats entièrement doublés laine, les anoraks reversibles, les parka, très chauds et lavables.

On trouvera, pour l'année prochaine, des modèles qui pourront satisfaire les goûts les plus difficiles ; et une étude appréciable a été faite par les maisons spécialisées pour aboutir à des prix très intéressants.

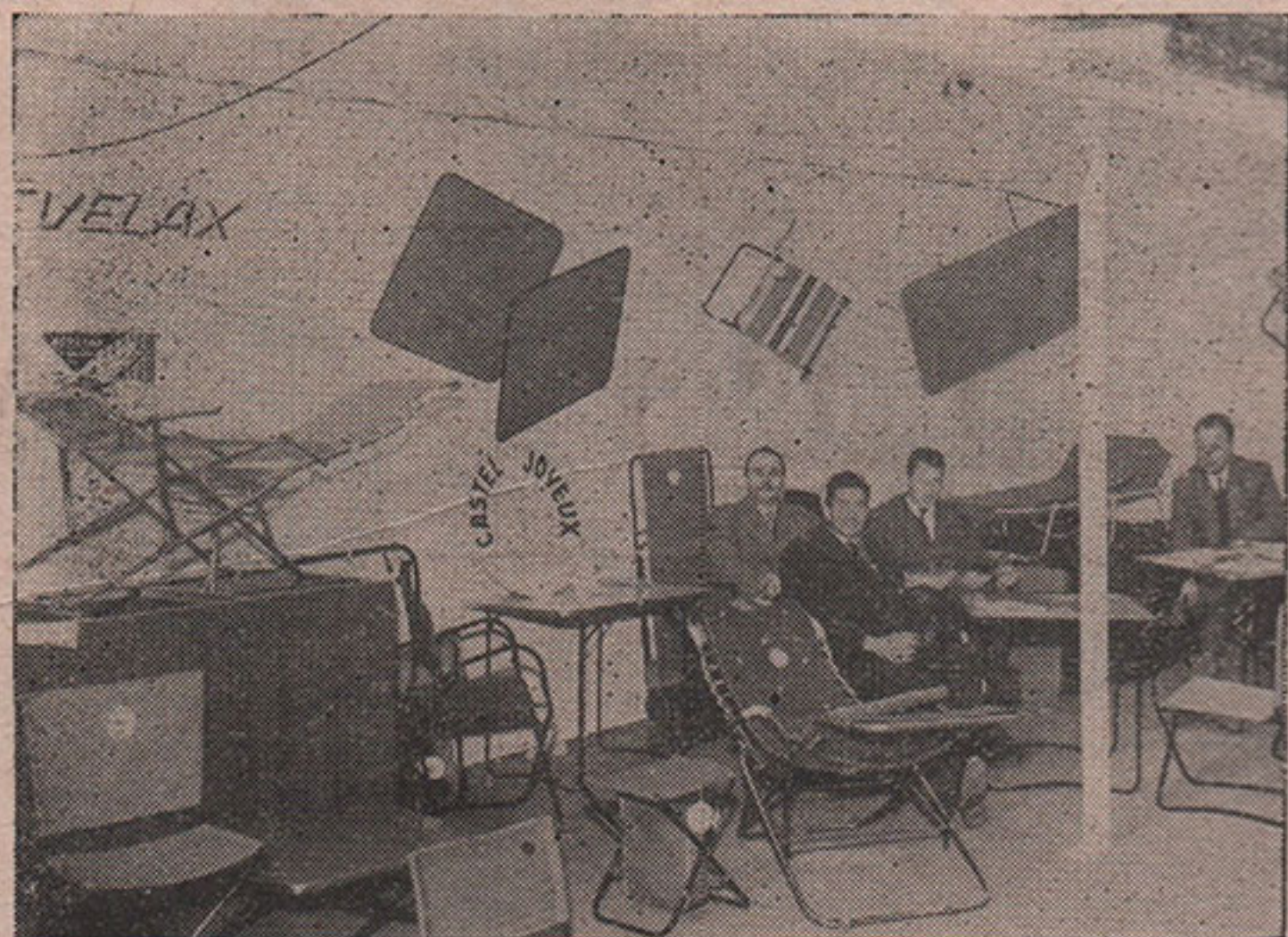
La mode « sportive et pleinairiste 1958 » sera à la mesure de l'importance sans cesse accrue du tourisme et des vacances.

QUELQUES FABRICATIONS REMARQUÉES AU SALON...

CASTEL-JOYEUX

En plus des modèles déjà connus de nos Lecteurs, les **Établissements Castel-Joyeux** présentaient sur leur stand trois nouveautés :

Le fauteuil « Slow », complètement modifié par rapport au modèle 57 en tube acier, toile extra-forte, trois positions, poids : 5 kg ; encombrement plié : 0,68 x 0,57 x 0,10.



La table réversible « Tip-Top » avec une face plastifiée (peinture vitrifiée résistant aux corrosifs) pour servir l'apéritif et une autre face floche (peinture floquée) pour table à jeu. Elle pèse 5 kg 700 et mesure 70 x 70.

Le tabouret « Kangourou » en tube et toile, avec poche pour la plage. Son poids est de 950 grammes et son encombrement mesure 0,56 x 0,34 x 0,15.

C 398

Pour recevoir une documentation sur ces productions remplir le bon page 25.

LE SAC-VALISE « ÉTOILE »

Outre la gamme de ses nombreux articles, sacoches pour vélos, cyclos, motos, scooters, sacs à dos, etc..., cette Maison présentait une nouveauté :

le sac-valise « Étoile » portable à la main ou à l'épaule, par courroie amovible.

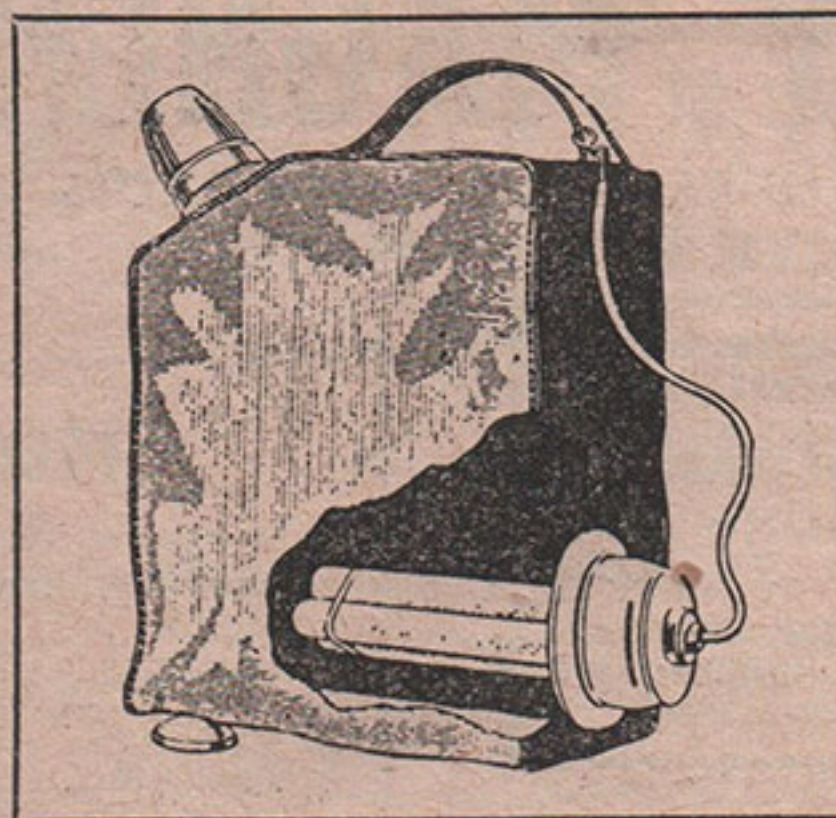
Ce sac-valise fabriqué en forte toile coton plastifiée, s'ouvre très largement par une fermeture à glissière. Il comprend une grande poche intérieure à large soufflet permettant la séparation du linge frais du linge sale ou usagé. Le sac-valise « Étoile » se fait en plusieurs coloris et peut remplacer le sac de sport ou la mallette rigide.

C 399

Pour recevoir une documentation sur ces productions remplir le bon page 25.

LA JERRYVACHE I.T.

Nous avons déjà signalé dans notre numéro du 27 avril les garanties de sécurité de la « Jerryvache filtrante I.T. ». En effet, son équipement de bougies Chamberland, système Pasteur, assure à toute eau, quelle que soit sa provenance, une pureté parfaite. En raison de sa très haute évaporation à travers les fibres de toile de lin, l'eau reste perpétuellement fraîche. Comme le modèle « Plastique » la « Jerryvache » se trouve en modèles de 8, 12, 18 et 25 litres.



Signalons, en outre, une nouveauté apportée à la « Jerryvache filtrante » : les trois bougies Chamberland sont protégées maintenant par une gaine cylindrique en matière plastique.

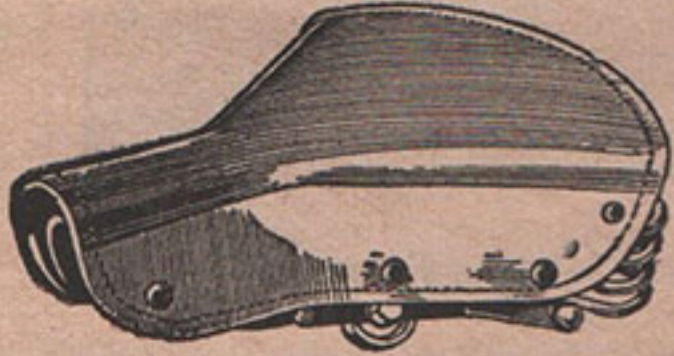
C 400

Pour recevoir une documentation sur ces productions remplir le bon page 25.

SELLES POUR CYCLES
CYCLOMOTEURS - MOTOS
"GALLET" - "ADGA"
"CLUB" - "LINDA"

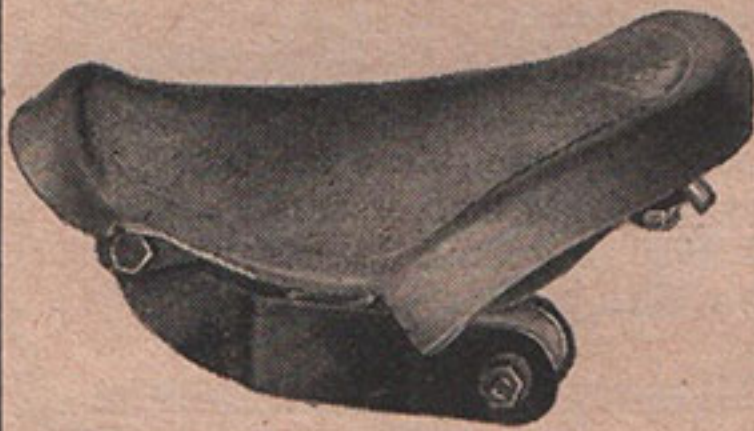


Selle Biplace, 3 modèles Renforcés



Selle cyclo n° 262

Nouveauté



Selle caoutchouc double feuille n° 276

"VERYBEST"

à suspension centrale pour cyclomoteurs

QUALITÉ — CONFORT
PRÉSENTATION

Cet imprimé vous est indispensable...

FICHE DE RÉPARATION
POUR CYCLES ET MOTOCYCLES

NOM du CLIENT : _____
adresse _____
MACHINE (Désignation, Marque) _____ N° _____
entrée le _____ promesse le _____

DÉTAIL DES RÉPARATIONS

temps passé	PRIX

Fiche N° _____ PRIX TOTAL (à reporter) _____

BOUCHE N° _____ à présenter pour le retrait de la machine _____
appartenant à M _____
promise pour le _____
prix livraison le _____
Signature du Client ou de son Mandataire : _____

Éditions S.O.S.P., 59, av. de la Grande-Armée, PARIS 16°. Tél.: Klé 86-15

C.C.P. Paris 7336-22 (Aucun envoi ne peut être fait contre remboursement)

POUR L'ATELIER

FICHES DE RÉPARATION

Motos — Cycles

Référence 511

avec souche détachable à remettre au client pour le retrait de sa machine. Fiche comportant renseignements, détail des réparations, temps passé, prix.

Format : 120 x 160

PRIX DE GRANDE SÉRIE

par 500 ex...950 fr.
1000 ex...1800 fr.

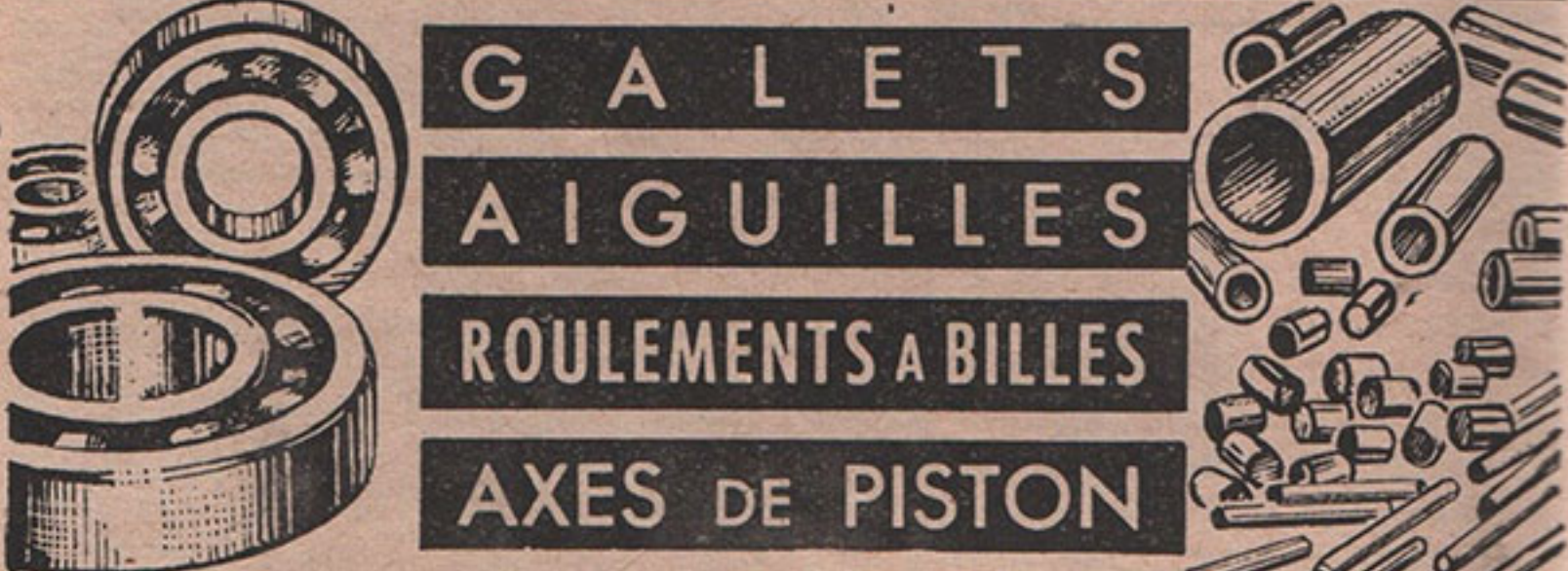
Port en sus.

Le câble Indécabla
INDÉCA
R 250/300 KGS
CABLE DE FREIN INOXYDABLE
CABLES DE DÉBRAYAGE
CYCLES ET MOTOS
double protection
Cable super inaltérable
à temps haute résistance
spéciale inaltérable brevetée
sans soudure.
E.S. LAUNAY-VANCÉ - SARTHE - Tél.: 5

ENFIN !
Un
DÉCALAMINEUR
Flexible
*
pour tous les tubes
2 temps

Documentation et vente chez tous les Grossistes sérieux
S.P.M.O., 87, r. Garibaldi, LYON

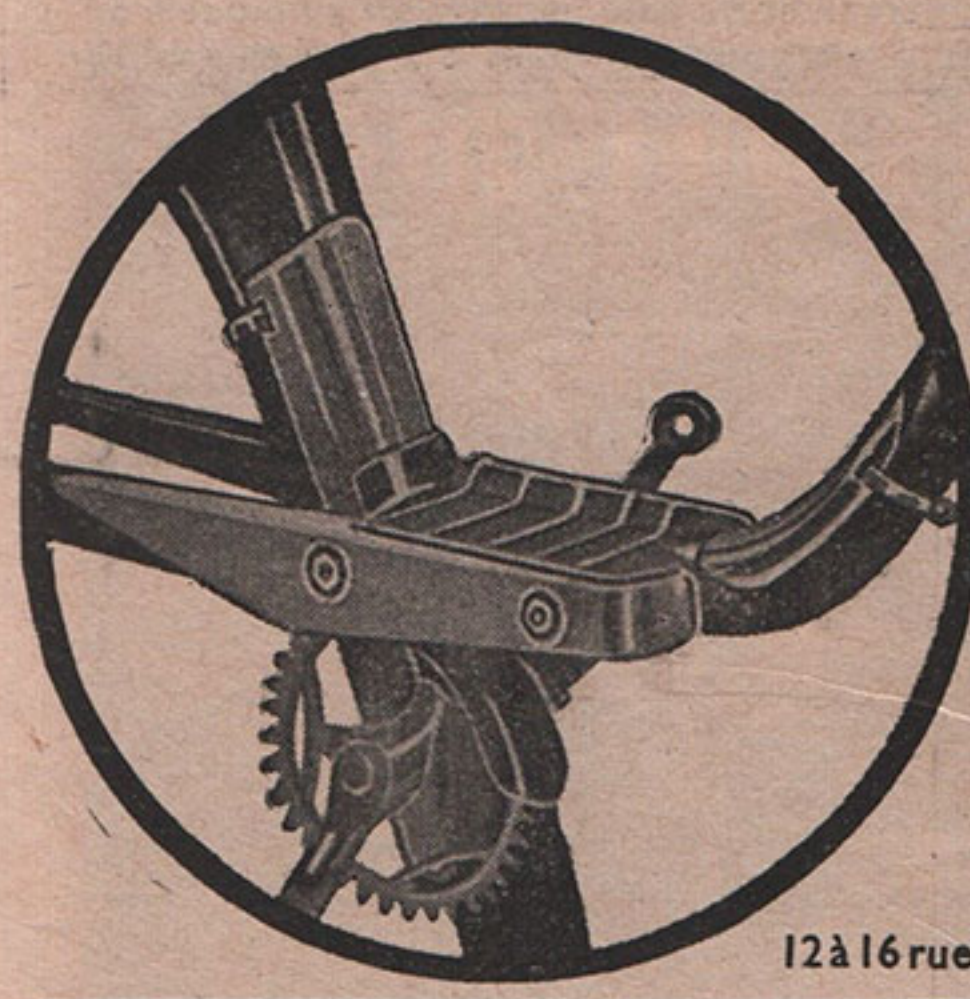
SPÉCIALITÉS MÉCANIQUES DE PRÉCISION ADAPTABLES AUX
MOTOS - VÉLOMOTEURS - SCOOTERS - CYCLOMOTEURS



GALETS
AIGUILLES
ROULEMENTS À BILLES
AXES DE PISTON

VARAY ET MAGNENANT

8 RUE ANTONIN RAYNAUD - LEVALLOIS - PER. 51-90



ENJOLIVEUR-PROTECTEUR
de Cadre pour
Vélosolex
modèles déposés



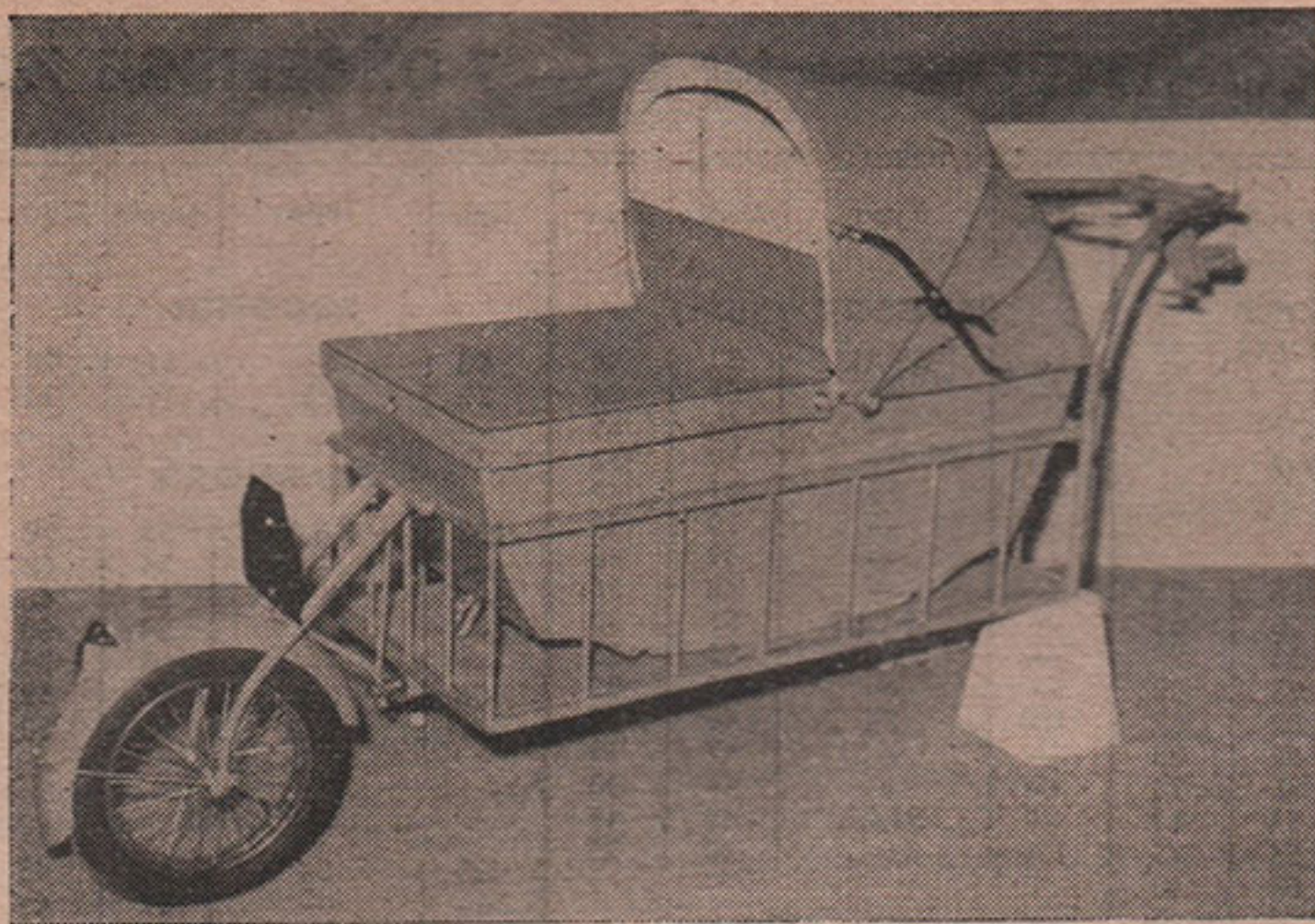
12 à 16 rue Ramus Paris 20° Tél. Roq 72-26

Clinique des cadres. Réservoirs et Roues
tél. PER. 20-68
MARCHAND Frères
16, rue Danton LEVALLOIS
Ne pas confondre, bien noter n° 16, la maison n'a pas de succursale.

MOTOCYCLO-CATALOGUE
Toutes les caractéristiques et cotes de réglage des cyclomoteurs, vélomoteurs, scooters et motos.
BON à découper et à retourner à
S.O.S.P., 59, avenue de la Grande-Armée, Paris (16°).
Je soussigné
demeurant
Adresse ce jour le montant de ma commande au « Motocyclo », soit 1.000 + 185 francs pour frais d'envoi au C.C.P. S.O.S.P., n° 7336-22 ou par chèque ci-inclus.
Date : _____ Signature, _____

POUR DÉGAGER
VOTRE ATELIER
DES MATÉRIELS ET
ACCESSOIRES INUTILES
AVEZ-VOUS PENSÉ
AUX
PETITES ANNONCES
DE VOTRE
OFFICIEL ?
VOIR NOTRE TARIF PAGE 28

Les scooters
MOTOBÉCANÉ
&
MOTOCONFORT
sont équipés en série
avec la
SUSPENSION CAOUTCHOUC
& L'ANTIVOL
NEIMAN

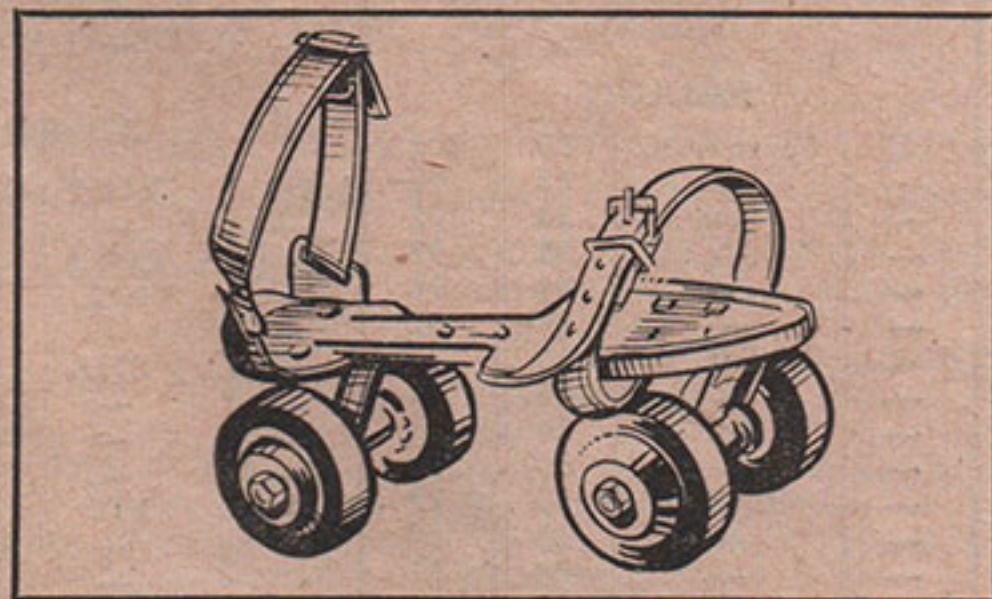


Parmi les articles remarquables particulièrement au sixième salon professionnel du matériel de Plein-air, notons cette originale façon de promener bébé quand les parents partent en promenade sur leur moto ou leur scooter. Les Établissements KRETZ sont les fabricants de ce nouveau landeau adaptable aux 2-roues.

C 401 — Pour recevoir une documentation sur ces productions remplir le bon de cette page

LES PATINS A ROULETTES « PRYM »

Ils sont en acier cadmié au bain et inoxydable. Leurs roulettes sont montées sur des cônes réglables identiques à un moyeu de cycle.

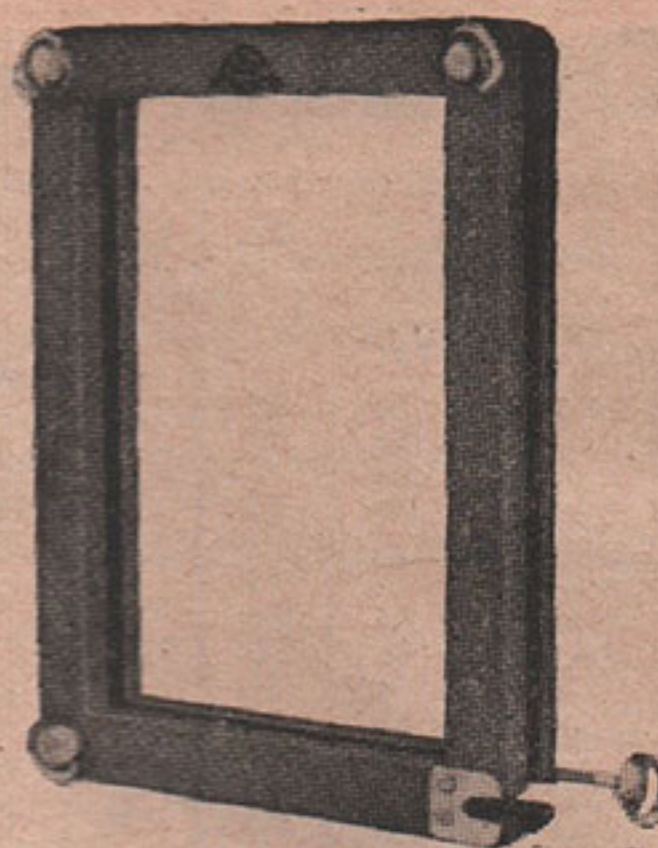


Avec les bandages en caoutchouc extra-dur et les enjoliveurs de roulettes en acier chromé, ils dévorent les kilomètres : ce sont les patins à roulettes « Prym » fabriqués par les Ateliers Roger Poullain, aux Mureaux (S.-et-O.)

C 402 — Pour recevoir une documentation sur ces productions remplir le bon de cette page

**STATISTIQUES DES VISITEURS
DU SIXIÈME SALON PROFESSIONNEL**

Détaillants : Paris	455
— Province	878
Fabricants : Paris	174
— Province	67
Représentants : Paris.....	48
— Province.....	32
Grands magasins : Paris.....	21
— Province.....	8
Étrangers : Allemagne.....	85
— Angleterre.....	16
— Autriche.....	3
— Belgique.....	85
— États-Unis	1
— Italie	20
— Luxembourg	3
— Pays-Bas	71
— Scandinavie.....	18
— Suisse.....	47
— Yougoslavie	1
Divers	67
TOTAL	2.100



S. B. K. RECTANGLE

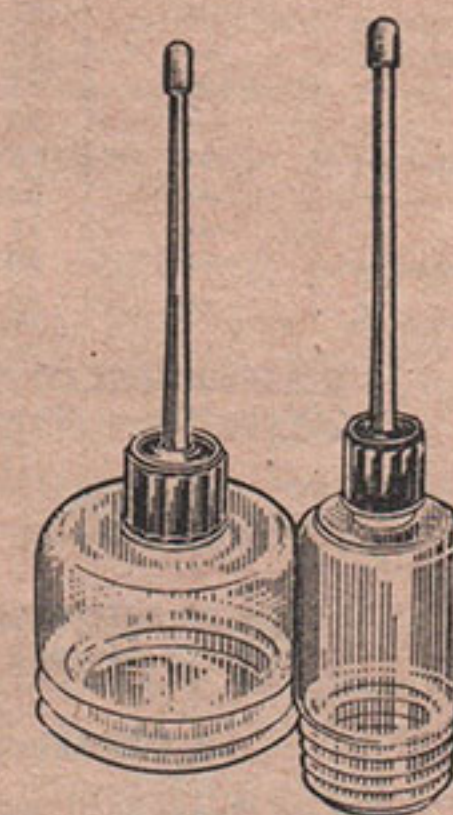
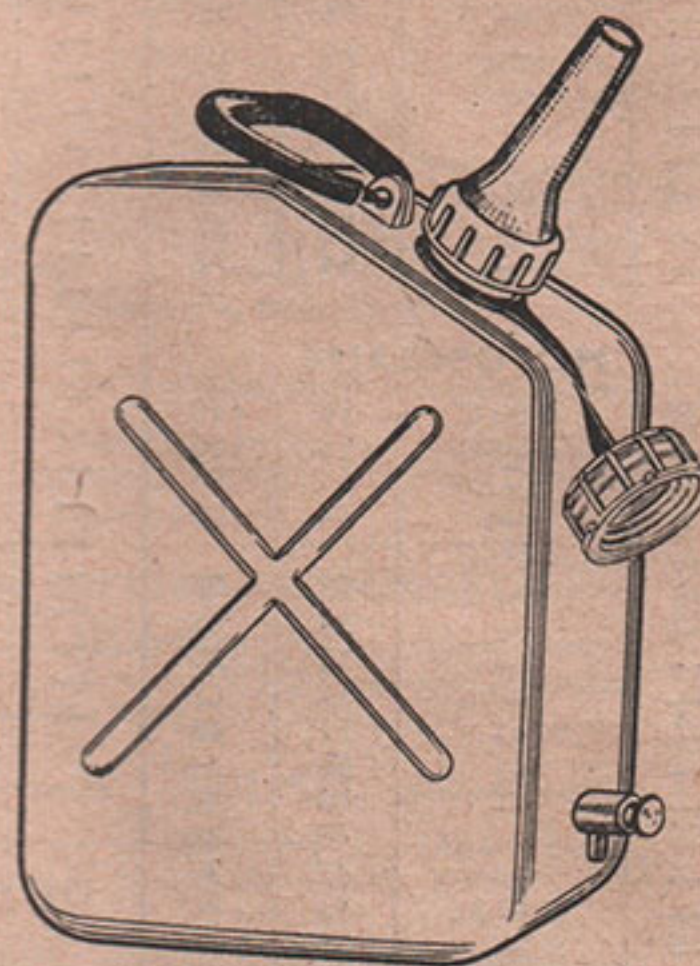
Le tennis et le ping-pong ont acquis une place importante dans les loisirs. Rares sont les campeurs qui n'emportent pas leurs deux raquettes. La Maison Charles FRITSCH a réalisé des presses (notamment la S.B.K.A. en forme de trapèze ou de rectangle et la Dynalux en aluminium), ainsi que des housses Til or et tissus qui protègent parfaitement la raquette de tennis et lui assurent une remarquable longévité.

C 403 — Pour recevoir une documentation sur ces productions remplir le bon de cette page

SPORT-PLASTIQUE

Parmi les articles présentés par cette Maison, au Salon, nous avons tout particulièrement noté à l'intention de nos Lecteurs :

- Des burettes en polyéthylène, matière souple et incassable ;
 - Un jerrican alimentaire en polyéthylène, avec un robinet dans le bas, livrable en deux contenances : 10 litres et 20 litres.
- Les articles sont ceux que reproduit notre cliché.



D'autre part, nous avons remarqué aussi un tonneau, toujours en polyéthylène qui peut constituer une réserve d'eau pour collectivités, colonies de vacances, etc...

C 404 — Pour recevoir une documentation sur ces productions remplir le bon de cette page



**A DÉTACHER
pour recevoir une
documentation
— technique —**

correspondant aux numéros suivants :

**C. 398 - C. 399 - C. 400 - C. 401 - C. 402
C. 403 - C. 404**

N. B. Entourer le ou les n^{os} retenus

Nom :
Adresse :

DESTINATAIRE :
L'Officiel du Cycle et du Motorcycle, 61, av. de la Grande-Armée.
Tél. : KLÉber 86-15

COTE MOTOCISTE SÉRIE VÉLOMOTEURS — N° 57 — 7 DÉCEMBRE 1957

Cyl.	Type	Année	Cote	Cyl.	Type	Année	Cote	Cyl.	Type	Année	Cote	Cyl.	Type	Année	Cote	Cyl.	Type	Année	Cote	
HIRONDELLE				MONET-GOYON				MOTOCONFORT (Voir Motobécane)				PEUGEOT (Suite)				SOCOMIA				
125	94	56	78	125	S 6 V 40	56	94	---	---	---	---	---	55 AL	52	44	60	60	51	20	
---	---	55	70	---	---	55	85	---	---	---	---	---	---	51	39	72	72	51	20	
---	---	54	63	---	---	54	76	---	---	---	---	---	---	50	35	---	---	---	---	
---	93	56	58	---	S 6 VS	56	81	---	---	---	---	---	---	49	32	---	---	---	---	
---	---	55	52	---	---	55	73	---	---	---	---	---	---	56	51	---	---	---	---	
---	---	54	47	---	---	54	65	---	---	---	---	---	---	---	50	44	125	R I L	55	78
---	HT	55	44	---	Pulman	56	100	125	Y 4	56	96	---	---	---	49	40	---	R I	55	68
---	---	54	39	---	S 6 VL	55	92	---	---	55	86	---	---	---	48	36	---	---	54	60
---	---	53	35	---	---	54	83	---	---	---	77	---	---	---	51	39	---	---	54	60
---	95	53	72	---	---	53	75	---	---	---	69	---	---	55 GLS	51	36	100	---	53	54
---	---	52	65	---	S 6 V	55	75	---	---	---	62	100	---	55 GL	50	33	---	R 7	56	59
---	90	53	48	---	---	54	67	98	M 2	56	85	---	---	---	48	20	---	R 5	56	54
---	---	52	45	---	---	53	60	---	---	---	76	---	---	54 CL	45	17	---	---	---	---
HURTU				MOTOBÉCANE				MOTO-UNION (Voir D.K.W.)				PALOMA				SYPHAX				
125	125 DS	54	58	125	Z 56 C	56	110	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
---	126 DST	54	63	---	Z 54 C	56	100	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
98	100 DM	54	48	---	---	55	90	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
IFA				MOTOBLOC				M.V. AGUSTA				PALOMA				TALBOT				
125	RT/5	56	100	125	M 4 GL	55	107	125	125 T	53	119	125	P 1250	56	70	125	Royal	56	97	
---	---	55	90	---	---	54	93	---	---	---	107	---	---	55	63	---	VS 56	56	107	
JONGHI				MOTOBÉCANE				NEW-MAP				PALOMA				TALBOT				
125	Polo	56	102	---	Z 56 C	55	95	125	---	---	---	---	---	56	72	---	MS 54	55	93	
---	D	56	122	---	---	54	86	---	C 4 T 134	56	100	---	---	---	55	66	---	---	54	83
---	---	55	112	---	---	53	77	---	---	55	90	---	---	---	55	57	---	VM 53	53	49
---	---	54	102	---	---	52	69	---	C 4 T 137	56	81	---	---	---	55	51	---	Paris	56	57
---	---	53	93	---	---	51	62	---	---	55	73	---	---	---	55	53	---	CA	56	49
---	---	52	83	---	---	50	54	---	C 4 T 136	56	81	---	---	---	55	63	---	CVM 55	55	49
---	---	51	74	---	---	49	48	---	---	55	65	---	---	---	55	57	---	---	---	---
---	---	50	66	---	---	48	43	---	C 4 T 138	54	97	---	---	---	---	---	---	---	---	---
---	---	55	70	---	---	47	39	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
---	E	54	63	---	---	46	34	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
---	---	53	56	---	---	45	25	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
---	---	52	51	---	---	---	20	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
---	---	51	46	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
---	---	50	42	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
---	---	49	37	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
KÖHLER-ESCOFFIER (Voir Monet-Goyon)				MOTOBÉCANE				OLYMPIQUE (Voir Alcyon)				RADIOR				TERROT				
LABOR (Voir Alcyon)				MOTOBLOC				ONOTO				RADIOR				TERROT				
LA FRANÇAISE (Voir Alcyon)				MOTOBLOC				ONOTO				RADIOR				TERROT				
LE GITAN				MOTOBLOC				ONOTO				RADIOR				TERROT				
125	YL Sport 611	56	102	125	M 4 L	55	93	125	BY 54 GS	55	78	125	Sport AMC	56	102	125	ETDS	56	105	
---	YL 610	56	97	---	---	54	84	---	BY 54	54	68	---	---	55	92	---	EMS I	55	95	
110	M 110 Sport	56	63	---	---	53	75	---	---	---	---	---	---	55	102	---	ETMS 4	56	98	
125	YL 509	55	83	---	---	52	67	---	---	---	---	---	---	55	92	---	---	55	88	
---	YL 510	55	93	---	---	51	60	---	---	---	---	---	---	55	82	---	ETM	56	88	
110	M 110	56	60	---	---	50	54	---	---	---	---	---	---	55	74	---	---	55	79	
---	V 100 Sport	56	66	---	---	49	48	---	---	---	---	---	---	54	66	---	---	54	71	
---	V 100	56	61	---	---	48	43	---	---	---	---	---	---	53	59	---	---	53	64	
98	M 98 Sport	56	61	---	---	47	39	---	---	---	---	---	---	56	77	---	---	54	82	
---	M 98	56	57	---	---	46	30	---	---	---	---	---	---	55	69	---	---	53	74	
---	---	55	51	---	---	45	25	---	---	---	---	---	---	54	61	---	---	52	67	
LE SAUVAGE				MOTOBLOC				OLYMPIQUE (Voir Alcyon)				RADIOR				TERROT				
125	Standard	56	115	125	M 2 GL 4	55	93	125	---	---	---	---	---	53	55	---	---	51	60	
---	Sport	56	121	---	---	54	84	---	---	---	---	---	---	52	50	---	---	49	28	
65	Standard	56	39	---	---	53	75	---	---	---	---	---	---	51	45	---	---	48	22	
---	Sport	56	45	---	---	52	67	---	---	---	---	---	---	50	40	---	---	48	22	
LIBÉRIA				MOTOBLOC				ONOTO				RADIOR				TERROT				
125	Y 125	56	97	125	M 2 GL 3	55	86	125	---	---	---	---	---	50	35	---	---	56	59	
---	---	55	88	---	---	54	78	---	---	---	---	---	---	55	52	---	---	56	55	
---	---	54	78	---	---	53	70	---	---	---	---	---	---	55	58	---	---	56	51	
---	---	53	70	---	---	52	65	---	---	---	---	---	---	55	52	---	---	56	45	
MAGNAT-DEBON (Voir Terrot)				MOTOBLOC				OLYMPIQUE (Voir Alcyon)				RADIOR				TERROT				
MÉTÉORE (Voir Peugeot)				MOTOBLOC				OLYMPIQUE (Voir Alcyon)				RADIOR				TERROT				
MONECLAIR				MOTOBLOC				OLYMPIQUE (Voir Alcyon)				RADIOR				TERROT				
98	V 100	55	34	98	M 100	53	39	98	---	---	---	---	---	55	52	100	MT I	52	45	

TOUS LES SEGMENTS POUR 2 ET 4 TEMPS

SEINE

C.1. — **CHILLAUD**, fabric., répar. boyaux cycles, 36, r. du Bois, Clichy. Transfert 5, imp. Cagé, St-Ouen.

C.1. — **ZOSI**, répar. cycles, motos, 136, r. P.-Brossolette, Malakoff. Fds acq. de **GENTY**.

C.1. — **TINGUY**, mécan. vélos, 44, av. des Dahlias, l'Hay-les-Roses. Transfert 95, r. J.-Lagaissé, Vitry.

C.A.1. — **PENANT**, équip., acces., p. détach. autos, motos, vélos, 51, bd Charonne, Paris. Transfert 8, r. Gustave-Rouanet, Paris.

C.2. — **NAUDOT**, mécan., répar. cycles, motos, 58, r. La Fayette, Paris.

C.A.2. — **ETS CODAM**, garage, ach., vte, autos, motos, p. détach., acces., fournir., 26, av. Trudaine, Paris.

C.3. — **AUBERTIN**, vélociste, motociste, 69-71, r. Robespierre, Bagnolet. Loc.-gér. de **LAGNEAU**.

C.4. — **GOUJON E.**, art. cycles, 14, r. Donats, Paris. Cessat. d'activ.

C.4. — **SUBREMOND J.**, cycles, acces. répar., 203, r. de Courcelles, Paris. Cessat. d'activ.

C.4. — **TEYSSOU R.**, mécan vélos 95, r. Julien-Lagaissé, Vitry. Appart en sté.

C.4. — **TANGUY R.**, mécan. vélos, 95, r. Julien-Lagaissé, Vitry. Apport en sté.

C.A.4. — **DELMAS ET Cie**, stat.-sec. Joubert-Opéra, garage, cerce autos, acces. cycles, autos, 27, r. Joubert, Paris. Dissol.

C.5. — 15 oct. 1957, jugem. homologuant concordat entre créanciers et sté **ETS MAURICE MALTERRE**, S. A. R. L. R. C. (374535 B). cap. 8 millions, objet cerce cycles, motos, siège 42, bd de la Bastille, Paris. Jugem. init. : 26 juil. 1956. Administr. : M. Germain, 7, r. Christine, Paris. Public. lég. : « Petites Affiches » n° 180. 21 oct. 1957 (n° R 00440 du greffe).

AINES

C.4. — **BOSQUET J.**, vte, répar. cycles, 167, r. C.-Desmoulins, St-Quentin. Cessat. cerce.

ALLIER

C.A.4. — **BILLON P.**, cycles, motos, mach. à c., p. détach. cycles, motos, autos, 128, r. du Mal-Lyautey et 2, pl. de la Victoire, Vichy. Suppression cerce 2, pl. Victoire.

ALPES-MARITIMES

C.2. — **DESJARDINS**, mécan. cycles, motos, 22, av. Gambetta, Antibes.

C.A.2. — **REEB** mécan. autos, motos, 32, bd Pierre-Sola, Nice.

ARDÈCHE

C.5. — 22 oct. 1957, jugem. convertis. faillite en réglem. judic. **LEBRE Elie** (R. C. 3574), exploit. à Joyeuse, cerce cycles. Administr. M. Nicolas Joseph, Aubenas. Ouvert. opér. : 8 oct. 1957. Public. lég. : « Le Bas-Vivarais », 26 oct. 1957.

ARDENNES

C.2. — **LAFFINEUR**, près église, Margut. Reprise activ. cycles, motos, p. détach., acces.

C.A.2. — **TISSERON**, garage, répar. autos, motos, cycles, carross., vte autos, acces., ess, Novy-Chevrières.

AUBE

C.2. — **COLLOT**, mécan. cycles, motos, 126, r. Nationale, Bar-s.-Aube

BOUCHES-DU-RHON

C.A.2. — **STE ALIMI-MAGNAN ET MENICUCCI**, garage, cerce autos, cycles, carb., 29, bd Louvain, Marseille.

C.4. — **COCORDANO**, vte, répar. cycles, motos, Bouilladisse. Cessat. d'activ.

CALVADOS

C.A.1. — **MARIE**, vte, répar. cycles, motos, mécan. auto, acces., 25, r. St-Benoist, St-Pierre-s.-Dives. Transfert 31 m. rue, m. ville.

C.A.1. — **GUYON** acq. fds cerce mécan., garage, vte, répar. cycles, autos, ess, Breuil-en-Auge. Vend. : **GOULEY**.

C.A.4. — **HUNOU M.**, garage, répar. autos, motos, vélos, p. détach., r. de Bernay, Orbec. Fermeture.

CHARENTE

C.A.2. — **MARTIN**, mécan. autos, motos, vélos, pl. Thiers, Rouillac.

CHARENTE-MARITIME

C.A.2. — **BARON**, pièces détach. cycles, motos, autos, acces., 5, av. de Paris, Poitiers. Succurs. 5, r. St-Louis, La Rochelle.

CHER

C.4. — **PIPET**, vte, répar. cycles, Vignoux-s.-Barangeon. Cessat. d'activ.

La Vie de l'Entreprise

Cette rubrique est établie d'après les publications au « Bulletin officiel du Registre du Commerce et du Registre des Métiers ». « L'Officiel du Cycle et du Motocycle » décline la responsabilité des erreurs qui pourraient provenir de cette source légale d'informations. Le chiffre suivant les lettres C ou CA correspondent au numéro du classement de chaque mention parmi les rubriques ci-après :

- C.1. — Ventes, Cessions, Transferts ;
C.2. — Créations, Extensions ;
C.3. — Locations-géances ;
C.4. — Radiations ;
C.5. — Règlements judiciaires ;
C.6. — Faillites.

COTES-DU-NORD

C.2. — **PRIGENT**, vte mach. agric., acces., cycles, Plouvara.

DROME

C.4. — **DIDIER P.**, mécan. cycles, Larnage. Cessat. d'activ.

EURE

C.A.1. — **LOUVET** acq. fds cycles, autos, motos, r. d'Urclé, Breteuil-s.-Iton. Vend. : **MARET**.

EURE-ET-LOIR

C.A.1. — **ETS LAMORT PERE ET FILS**, mécan., élect., mach. agric., pneus, garage, vte, répar. autos, tract., Chaussée-d'Ivry. Clôture opér. de liquid. Attrib. du fds à **J. LAMORT**, apporteur.

C.A.1. — **LAGNER**, mécan. autos, motos, 60, r. de la Madeleine, Epernon. Acquis de **DELECQUEILLERIE**.

FINISTÈRE

C.1. — **GALLIQU**, march. cycles, Santec. Transfert 17, r. de Paris, Guipavas.

C.A.4. — **MERER J.-P.**, mécan. cycle, Plouezoch. Suppres. activ. cycle. Entrepr. taxi, mécan., garage.

GARD

C.1. — **COMMEIRAS** acq. cerce vte, répar. cycles, motos, 73, r. Nationale, Beaucaire. Vend. : **FABRE**.

C.4. — **COMPAN**, répar. pneus, cycles, acces., 5, r. Gal-Bruyères et 5, r. Abbé-Fabre, Sommières. Suppression fds 5, r. Abbé-Fabre.

GARONNE (HAUTE-)

C.1. — **VASQUEZ** Th. acq. fds répar., vte cycles, motos, Montesquiou. Jug. **VASQUEZ-DAVEZAC**.

C.1. — **BONNEVILLE** acq. fds négoc. cycles 29, bd de Strasbourg, Toulouse. Vend. : **BIARD**.

C.2. — **LOUVET**, vte cycles, acces., répar. cycles, rte de Port-en-Bessin, Grandcamp-les-Bains, St-Laurent-s.-Mer.

C.4. — **BIZE**, cycles, 6, r. des Pyrénées, Montréjeau. Cause faillite.

INDRE

C.2. — **GODIN**, ach., vte, répar. cycles, motos, 16, rte des Ponts, non 16, r. Porte-Neuve, Châteauroux.

INDRE-ET-LOIRE

C.1. — **COURJAUD** acq. fds vte, répar. cycles, motos, acces., 22, Fg-St-Jacques, Chinon. Vend. : **RICHOMME**.

C.4. — **BRUNET**, cycles, motos, 31, r. Rouget-de-Lisle, Tours. Cessat. d'activ.

ISÈRE

C.A.1. — **MARMOUNIER**, vte, répar. cycles, motos, autos, 34, Gde-Rue, Vizille. Transfert 33, r. Gal-de-Gaulle, m. ville.

C.2. — **BRACHON**, mécan. cycles, motos, av. G.-Péri, St-Martin-d'Hères.

C.4. — **DAVID**, mécan. cycles, 15, r. Gal-Charlot, Voiron. Cessat. d'activ.

JURA

C.A.4. — **FILIATRE E.**, mécan. motos cycles, mach. agric., Bletterans. Donation à son fils.

LOIRE

C.A.1. — **DESPINASSE A.**, mécan. élect. autos, install., répar. autos, motos, vélos, La Terrasse-s.-Dorlay. Fds exploité jusqu'au 30-9-57 par **DESPINASSE J.**

LOIRE-ATLANTIQUE

C.1. — **DERVAL** acq. fds cycles, répar. motos, acces., 127, r. d'Anjou, St-Nazaire. Vend. : **LAUNAY**.

C.4. — **OUAIRY L.**, transp., vte, répar. cycles, Guenroul. Suppres. cerce cycles.

C.A.4. — **LERAY F.**, répar. autos, motos, cycles, Vay, la Grigonnais. Fermeture.

(HAUTE LOIRE-)

C.4. — **BEAUFORT G.**, mécan., vte, répar. vélomot., motos, cycles, acces., 11, r. J.-Ferry, Langeac. Cessat. d'activ.

LOT

C.1. — **OLIVE** acq. fds vte, répar. cycles, ess., 89, bd Gambetta, Cahors. Vend. : **MILLE-REUX**.

C.1. — **OLIVE**, vte droit au bail fds vte, répar. cycles, ess., 29, r. Gambetta, Cahors à **SEGUY**.

C.A.4. — **OLIVE A.**, vte, ach., répar. autos, motos, cycles, mach. agric., stat.-sce, auto-éc., 4, r. des Cadourques et 29, r. Gambetta, Cahors. Cessat. vte, répar. cycles, ess., 29, bd Gambetta.

LOT-ET-GARONNE

C.2. — **COMAR**, mécan., vte cycles, motos, pl. de l'Hôtel-de-Ville, Nérac.

MAINE-ET-LOIRE

C.A.4. — **GRIMAULT P.**, mécan., répar. autos, motos, vélos, La Jubaudière. Cessat. d'activ.

C.4. — **CHAILLOU**, vte, répar. cycles, motos, r. de Rambourg, Cholet. Cession.

MANCHE

C.A.1. — **MARDEL**, mécan., cerce, loc-autos, cycles, acces., rte de Périers, St-Sauveur Lendelin. Cession à **DEPERIERS**.

C.5. — Règlem. judic. : **CHOUBRAC** Claude, exploitant cerce cycles, 52, quai Alexandre-III, Cherbourg. Administr. : M^e Léon Jeanne, agréé 2, r. E.-Zola, Cherbourg. Public. lég. : « La Presse de la Manche », 15 oct. 1957.

MARNE

C.1. — **RAIGE**, vte cycles, motos, acces., 60, fg St-Antoine, Châlons-s.-Marne. Transfert 17, r. Clovis-Jacquet.

MEURTHE-ET-MOSELLE

C.1. — **KLEPPER**, cycles, motos, acces., mach. à c., 10, r. de Sète, Longuyon. Transfert 4, r. Louis-Quinquet, m. commune.

MEUSE

C.A.4. — **HUMBERT P.**, répar. cycles, autos, quai V.-Hugo, Bar-le-Duc. Décès.

MORBIHAN

C.A.2. — **PEDRONO**, mécan. cycles, r. du Pont, Locminé. Adjonct vte, répar. mach. agric., tract., mach. motocult.

C.6. — Faillite : **DRÉVO** Roger, exploit. cerce cycles, Trois Moulins en Vannes. Syndic : M. Mallat, 13, r. du Mal-Foch, Vannes. Public. lég. : « La Liberté du Morbihan », 30 oct. 1957.

NORD

C.4. — **ALLART**, cycles, 183, r. V.-Hugo, Hellemmes. Cessat. d'activ.

OISE

C.1. — **VASSAR** acq. fds cycles, pl. du Marché Acy-en-Multien. Vend. : **FLAMBERT**.

C.A.3. — **LANGLET**, vte, répar. autos, cycles, angle pl. du Franc-Marché et r. d'Amiens, Grandvilliers. Loc.-gér. de **DUBOUST**.

PAS-DE-CALAIS

C.A.1. — **THELLIER**, mécan., mach. agric., élect., mécan. cycles Auchy-lès-Hesdin. Acquis de **MAIGNET**.

C.A.2. — **DELATTRE**, vte ess., acces. autos. Adjonct cycle, acces., rte Nationale 30, Annayss-Lens.

C.4. — **FRANK-VOTE**, acces. cycles, 124, r. Carnot, Wimmereux. Cessat. d'activ.

PYRÉNÉES (BASSES-)

C.2. — **LABARRERE**, vte cycles, motos, acces., 19, r. des Fres-Reclus, Orthez.

C.3. — **BAUDORRE C.**, stat.-sce, pneus, vte autos, répar., vte vélos, eccas., p. détach., av. J.-Mermoz, quartier Lartigues, Lons. Garage, stat.-sce en loc.-gér. à **BAUDORRE ET Cie**.

C.5. — Règlem. judic. : **WILLEMS** Raymond, exploitant cerce ach., vte, transform. répar. cycles, motos, p. détach., acces., 5, r. Marca, Pau. Administr. : M^e Lauga, 6, r. Lamothe, Pau. Public. lég. : « Eclair des Pyrénées », 21 oct. 1957.

RHIN (HAUT-)

C.4. — **TSCHEILLER T.**, cycles, acces., 28, r. de la République, Guebwiller. Cessat. d'activ.

C.4. — **DIETRICH X.**, cycles, motos, 25, rte de la Lauch, Colmar. Cause inscript. par erreur.

RHONE

C.2. — **LOPEZ**, répar. cycles, motos, 17, chem. de la Plaine, Lyon.

SARTHE

C.5. — Règlem. judic. : **HUBERT** Raymond, mécan. cycles, motos, 8, bd de la Primaudière, Sablé-s.-Sarthe. Administr. : M. Dubois Raoul, d., Bauge. Public. lég. : « Les Nouvelles de Sablé », 2 nov. 1957.

SEINE-MARITIME

C.1. — **LOURSEL** acq. fds mécan. cycles, rte d'Argueil, Buchy. Vend. : **FROUMENTIN**.

C.2. — **DUVAL**, vte, répar. cycles, motos, Veules-les-Roses.

C.A.2. — **PICARD**, mécan., garag. autos, cycles, ess., Veauville-lès-Baons.

SEINE-ET-MARNE

C.1. — **RASPILLAIRE**, cycles, art. sport, 10, r. Félix-Bourquelot, Provins. Vte à **ALLA-GUILLEAUME**.

C.A.1. — **BIAUCE** acq. fds vte, loc. autos, motos, cycles, mach. à c., garage, mécan., élect., 57, r. Gal-Leclerc, Crécy-en-Brie. Vend. : **MORLET**.

SEINE-ET-OISE

C.1. — **ROUSSEL**, répar. cycles, Longjumeau. Transfert 3, rte de Versailles, Champlan.

SÈVRES (DEUX-)

C.1. — **LACQUEHAY** acq. fds vte, répar. cycles, motos, fournir., ess., pl. St-Jacques, Bressuire. Indivis. avec **WAMBST**. Vend. : **GABARD**.

C.4. — **BRUNET**, répar. vélos, Amailloux. Cause cession.

SOMME

C.2. — **MATTE**, mécan. vélos, motos, 257, r. Gauthier-de-Rumilly, Amiens.

TARN-ET-GARONNE

C.1. — **ROUSSEL P.**, mécan. motos, vélos, 3, r. Gal-Gras, Moissac. Donné par **ROUSSEL J.**

VAUCLUSE

C.1. — **COUSTON** acq. fds répar., vte cycles, motos, rte de Carpentras, au Pontet. Vend. : **SERMAND**.

C.A.4. — **TAMISIER G.**, ach., vte, répar. autos, motos, vélos, 15 ter, av. Mal-Foch, Orange. Cessat. d'activ.

VIENNE (HAUTE-)

C.A.4. — **DENIS C.**, répar. autos, motos, vélos, Le Palais-s.-Vienne. Cessat. d'activ.

C.A.4. — **ANDRON P.**, répar. motos, vélos, autos, Le Palais-s.-Vienne. Fermeture.

VOSGES

C.4. — **THOUVENOT**, mécan. cycles, 72, Gde-Rue, Remiremont. Cessat. d'activ.

YONNE

C.A.2. — **GARNIER**, répar., ach., vte cycles, Thury, Objet nouveau : répar., ach., vte cycles, motos, autos.

ALGÉRIE

C.2. — **EMZIANE LAID**, cycles, cité Musulmane, El-Affroun.

C.2. — **HAOUARI RABAH BEN LARBI**, cycles, Ouled-Hassine, com. la Chiffa.

C.2. — **ZOGLHAMI SALAH**, cycles, motos, loc. cycles, au Kouif.

MOUVEMENT DE L'ENTREPRISE DANS LE CYCLE ET LE MOTOCYCLE

Déclarations du mois d'octobre 1957.

RUBRIQUES	NOMBRE
Ventes-cessions	35
Transferts	15
Créations, extensions	43
Locations, gérances	8
Radiations	56
Règlements judiciaires	8
Faillites	11
Total	176

Fonds de Commerce

VENTES

Quest. — Excel. Motobécane. Aff. 8 M à développer. — Ecr. Bur. Journ. n° 2362.

A vendre commerce cycles et motos région sportive et industrielle. Logement assuré. Prix intéressant. — Ecr. Bur. Journ. n° 2363.

Ventes, Brive Ag. Lambretta-Terrot. Magasin 3 gdes vitrines. Empl. unique. 5 M. — Ecr. Bur. Journ. n° 2378.

Vends fonds mécanicien, électr. moto-auto, R. N. 7. Prox. C.-d'Azur. — Ecr. Bur. Journ. n° 2379.

Aube, cycles, motos, camping, rép. Terrot. Bail commercial, petit loyer. 1 M + petit stock. — Ecr. Bur. Journ. n° 2380.

Eure-et-Loir. — Motobécane-Peugeot, 5 pces. Aff. 4 M av. 100.000. — Ecr. Bur. Journ. n° 2393.

Normandie. — VéloSolex, 3 pces, 360 mach., pos/gér., vte av. 1 M. — Ecr. Bur. Journ. n° 2394.

Sud-Ouest. — Ag. div. à dev., 4 pces. Aff. 7 M av. 1 M 5. — Ecr. Bur. Journ. n° 2395.

Nièvre. — Peugeot-Motoconfort, 3 pces. Aff. 7 M. — Ecr. Bur. Journ. n° 2396.

Normandie. — VéloSolex-Lambretta, gds locaux. — Ecr. Bur. Journ. n° 2397.

Seine-et-Oise. — Ag. div., 4 pces, av. 900.000. — Ecr. Bur. Journ. n° 2398.

Est. — T. bllle af. Peugeot, gds locaux modernes. Aff. 38 M av. 5 M 5. — Ecr. Bur. Journ. n° 2399.

Gde banlieue. — Motobécane-Terrot, 5 pces. Aff. 31 M. — Ecr. Bur. Journ. n° 2400.

Normandie. — Lambretta, t gds locaux. Aff. 35 M. — Ecr. Bur. Journ. n° 2401.

Normandie centre ville à vendre affaire importante (cause santé), scooters, motos, vélos, voitures d'enfants, vaste magasin avec atelier et appartements neufs. — Ecr. Bur. Journ. n° 2405.

Yonne. — Cycles, motos, armes, vtes enfants, pste essence, bel atelier. Me retire. — Ecr. Bur. Journ. n° 2406.

Deux-Sèvres. — Peugeot, Motobécane, mag., atel., logt 5 pces. Aff. int. 1 M 2. — Ecr. Bur. Journ. n° 2407.

Lyon. — Aff. tr. connues. A ven. import. vast. loc. gde marg. et spécial trav. forcé sup., logt 5 pces. — Ecr. Bur. Journ. n° 2408.

Sud-Est. — Lambretta mag. 300 M2. Aff. 35 M. — Ecr. Bur. Journ. n° 2411.

Sud-Est. — VéloSolex, gds locaux. Aff. 47 M. — Ecr. Bur. Journ. n° 2412.

Normandie. — Peugeot, 4 pces. Aff. 10 M. — Ecr. Bur. Journ. n° 2413.

Banlieue. — Peugeot, 3 pces. Aff. 5 M. — Ecr. Bur. Journ. n° 2414.

Eure. — Motobécane, 4 pces. Aff. 14 M av. 2 M. — Ecr. Bur. Journ. n° 2415.

Quest. — Motoconfort, Peugeot, gds locaux. Aff. 28 M. — Ecr. Bur. Journ. n° 2416.

Manche. — Motobécane, Peugeot, pos. répar. auto. Aff. 5 M av. 600.000. — Ecr. Bur. Journ. n° 2417.

Oise. — Alcyon, 8 pces. Aff. 4 M 7 av. 1 M 2. — Ecr. Bur. Journ. n° 2418.

Seine-et-Marne. — Peugeot, Caze-nave, 6 pces. Aff. 7 M. — Ecr. Bur. Journ. n° 2419.

Sud-Est. — Lambretta, Motoconfort, 2 mag. Aff. 40 M av. 8 M. — Ecr. Bur. Journ. n° 2420.

près Nice. — Ate. répar. auto, moto, bien placé, bon out., force, tour., tél., cause décès. — Ecr. Bur. Journ. n° 2421.

Cause fatigue, cède Agence VéloSolex, fonds et murs pour prix de 1 immeuble. — Ecr. Bur. Journ. n° 2422.

Vends banlieue fonds autos, motos, cycles, armes, pêche, bazar, beau pavillon, bon chif. d'aff. — Ecr. Bur. Journ. n° 2423.

LES PETITES ANNONCES

TARIF

Prix à la ligne, de 36 lettres, signes ou espaces, suivant les rubriques.

Les petites annonces sont payables à l'avance. Notre administration décline toute responsabilité quant à la teneur de ces annonces et se réserve le droit de refuser celles qu'elle estimerait contraires à l'esprit de la revue.

Fonds de Commerce	fr. 250
Propositions commerciales	250
Gérances	250
Représentations	200
Emplois	200
Véhicules d'occasion	200
Pièces d'occasion	200
Outils d'occasion	200
Officiers ministériels	300
Brevets	250

Annonces domiciliées à notre revue ou à transmettre par nos soins, 60 fr. de supplément pour la France, 100 fr. pour tous pays étrangers.

— Toute LETTRE A TRANSMETTRE doit être affranchie et porter le numéro de l'annonce, puis mise sous une deuxième enveloppe affranchie adressée au journal.

DEMANDE

Artisan 35 ans, cycles, motos, cherche emploi Nancy ou région Est avec de préférence logement. — Ecr. Bur. Journ. n° 2410.

Cycles et Motocycles

OCCASION

VENTES

SEINE Paris.

Triumph, B.S.A. et tous Twins anglais, ainsi que 100 motos à partir de 30.000 fr. Voitures repr., motos crédit.	
750 B.M.W. 12	75
750 B.M.W. R 71	145
B.M.W. R. 25/2	165
650 Zündapp KS 601 C. n.	300
500 B.S.A. B. 33	140
350 B.S.A. à repeind. 75, 80 et 90 B	31
250 Puch SG	165
250 Puch TF	90
175 Puch SV	110 et 125
250 B.S.A.	95 et 110
175 DS Malterre AMC	55
175 Peugeot	45
Alpino 48 cm3	60
MOTO RECORD, 151, r. Marcadet.	
Cemec 750 flat-tw., impec.	140
B.S.A. 500 et 650 cm3	180
B.S.A. 250 et 350 cm3	95
Puch 175 et 250 SVS, SG, TF, etc.	110
Jawa 250 et 350	95
Csepel Pannonia 250	95
Terrot 500, 350, 250	35
Jonghi 125 cm3 sport ACT	70
Peugeot, Terrot, Motobécane, Gnome-Rhône 125, dep.	40
Vespa, Lambretta	55
B.F., 10, av. de St-Ouen (18°).	

Ariel 350 1955	200
B.S.A. 500 B.33	150
B.S.A. 650 A 10	190
Triumph Tiger 100, c. nve.	225
Triumph 650 Thunder	220
Saroléa 600, gd tourisme	225
B.M.W. 500 R 51	200
B.M.W. R. 73, R. 71, R. 12	125
B.S.A. 500 WM 20	700
B.S.A. 250 culbut. 54	130
D.K.W. SB. NZ	70
DS Malterre 250, 54	130
Gima 250 et 175, 56	120
Puch 250 sport, 56	175
Puch 250 TF	100
Guiller 175 et 125	75
Jawa 350, gros moyeux	130
Jonghi 250, 55	125
Terrot 500, 350 et 250	90
Motobéc. 125 lat. et culb. dep.	40
Monnet M 2 VS sport	90
R. Gillet 100, 750, 500	40
Harley 750 équipée	100
Indian Scout 5 CV	95
Terrot 125 culbut., dep.	70
Scout. Lamb., Vespa, Rumi, Jonghi, Terrot, dep.	40
AUDEJEAN, 137-139, av. Clichy (17°).	

Grd choix de motos révisées, de 50 à 100.000, franç. et étr., 3 motos de cross: 200 Monnet, 350 Ariel, 500 AJB oscillante, 350 Vélocette course KTT, 650 Triumph, 650 Golden 56, B.M.W. R 51/3, B.M.W. tous modèles à réviser. Roger SCEAUX, 33, rue Panogaux (20°).

ACHATS

Achète lots cycles, cyclomoteurs, accessoires, paiement comptant. — Ecr. Bur. Journ. n° 2381.

Autos - Cycles - Motos

Fonds de commerce-Expertises

« Seule organisation agréée par la Fédération Nationale des Vélocistes-Motocistes ».

Belle banlieue. — Peugeot, 4 pces. Aff. 14 M. Réf. 1254.

Banlieue. — Af. artisan, atel. 25 m2. Aff. 1 M 8. Réf. 1518.

Porte Paris. — Ag. div. Aff. 18 M. av. 2 M 5 à déb. Réf. 1137.

Banlieue. — Cycles, jouets, sports. Aff. 7 M, av. gros pourc. Réf. 1523.

E.-et-Loir. — Motobécane, Peugeot. Av. 100.000. Réf. 920.

L.-et-Cher. — Motobécane, Peugeot, 4 pces. Aff. 9 M. Réf. 1534.

Centre. — Lambretta, Peugeot, gds locaux. Aff. 35 M. Réf. 1167.

L.-et-Cher. — Autos, motos, 4 pces. Prix 850.000. Réf. 1533.

Normandie. — Ag. div. Aff. 3 M 5, av. 500.000 à déb. Réf. 1396.

Sud-Ouest. — Motobécane et ag. div. Aff. 53 M.

Plus de 400 Fonds-Expert. grat.

GIRARD et ARNOULT

21, boul. Poissonnière PARIS (2°)
GUT. 63-74

Représentations

OFFRES

Constructeur cycles-cyclomoteurs, accessoires à Paris, recherche voyageur pour secteur Eure, Eure-et-Loir et ouest Paris, pour visiter agents détaillants. Voiture et frais de déplacement. Sérieuses réf. — Ecr. Bur. Journ. n° 2384.

Constructeurs du cyclomoteur Siles cherchent représentant désirant s'adjointre carte supplémentaire. — Siles, 16 et 18, rue de la République, Fontenay-le-Comte (Vendée).

Emplois

OFFRES

Pour vente cycles, articles sport, bon vendeur, mécanicien. Place d'avenir. — Ecr. Bur. Journ. n° 2370.

Demande : 1 ouvrier, 1 petite mains pr. répar. cycles-motos, trav. ass. l'ann. — Ecr. Bur. Journ. n° 2278.

Demande jeune homme mécanicien cyclomoteur. — Claus, 64, rue St-Denis, Colombes (Seine).

M. 37, connais. rép., vte cycle, moto, dés. renc. J. F. en vue collab. — Ecr. Bur. Journ. n° 2409.

On demande jeune ouvrier mécanicien motoriste 2 temps, urgent. — Ducom, 19, rue d'Artois, Paris. Ely. 23-58.

Suis acheteur au plus haut cours, motos récentes étrangères. — Murit, 44, rue Paul-Baruel.

Paie comptant immédiat motos, scooters. — Moto-Record, 151, rue Marcadet.

Paie de suite ttes motos ou scooters récents. — 47 bis, av. de Clichy.

Achète compt. Lambretta, Vespa et Rumi. — Gil, 83, av. d'Italie.

Paie de suite comptant toutes motos et scooters. — B.F., 10, av. de St-Ouen.

Pièces d'occasion

VENTE

A vendre mélangeur Satam fixe 2 huil. occas. 110.000. Vérin pont élevat. moto, course 63 cm, diam. 7 cm. 35.000 fr. — Ecr. Bur. Journ. n° 2385.

ACHATS

Achat comptant pneus vélos déclassés et tous accessoires cycles. — Ecr. Bur. Journ. n° 2237.

Recherchons pour moteurs Brihan 125 cm3 3 V sélecteurs adaptables. Urgent. — Ecr. Bur. Journ. n° 2361.

Placement Familial

Jeunes gens de moins de 18 ans Insertions gratuites pour les Abonnés de l'Officiel

DEMANDES

J. H. 15 ans cherche place pour apprent. cycles-motos-autos. Préf. Asnières, Courbevoie, Levallois, Puteaux (17°). — Swartmans, 36, rue Diderot, Asnières (Seine).

Jeune homme connait mécanique cherche place pour se perfectionner. — Ecr. Bur. Journ. n° 2386.

Divers

ACHAT

Achèterais sur Paris immeuble bon état loué en totalité commerciale-ment soit à usage garage ou d'hôtel meublé, maximum 6 à 7. — Ecr. Bur. Journ. n° 2374.

OFFRES

Echange motos et scooters neufs contre poste télévision ou canot à moteur. — Ecr. Bur. Journ. n° 2344.

POUR VOS ENFANTS FATIGUÉS CONVALESCENTS ou NERVEUX...

Une maison d'enfants recommandée

agréé par la Sécurité Sociale

LE DOMAINE DE NUCHON

(Altitude 650 m.)

Mixte de 6 à 13 ans - Ouvert tte l'année. Cadre exceptionnel dominant le Lac Léman et la Chaîne des Alpes, en lisière de Forêt. Études primaires.

DOMAINE DE NUCHON

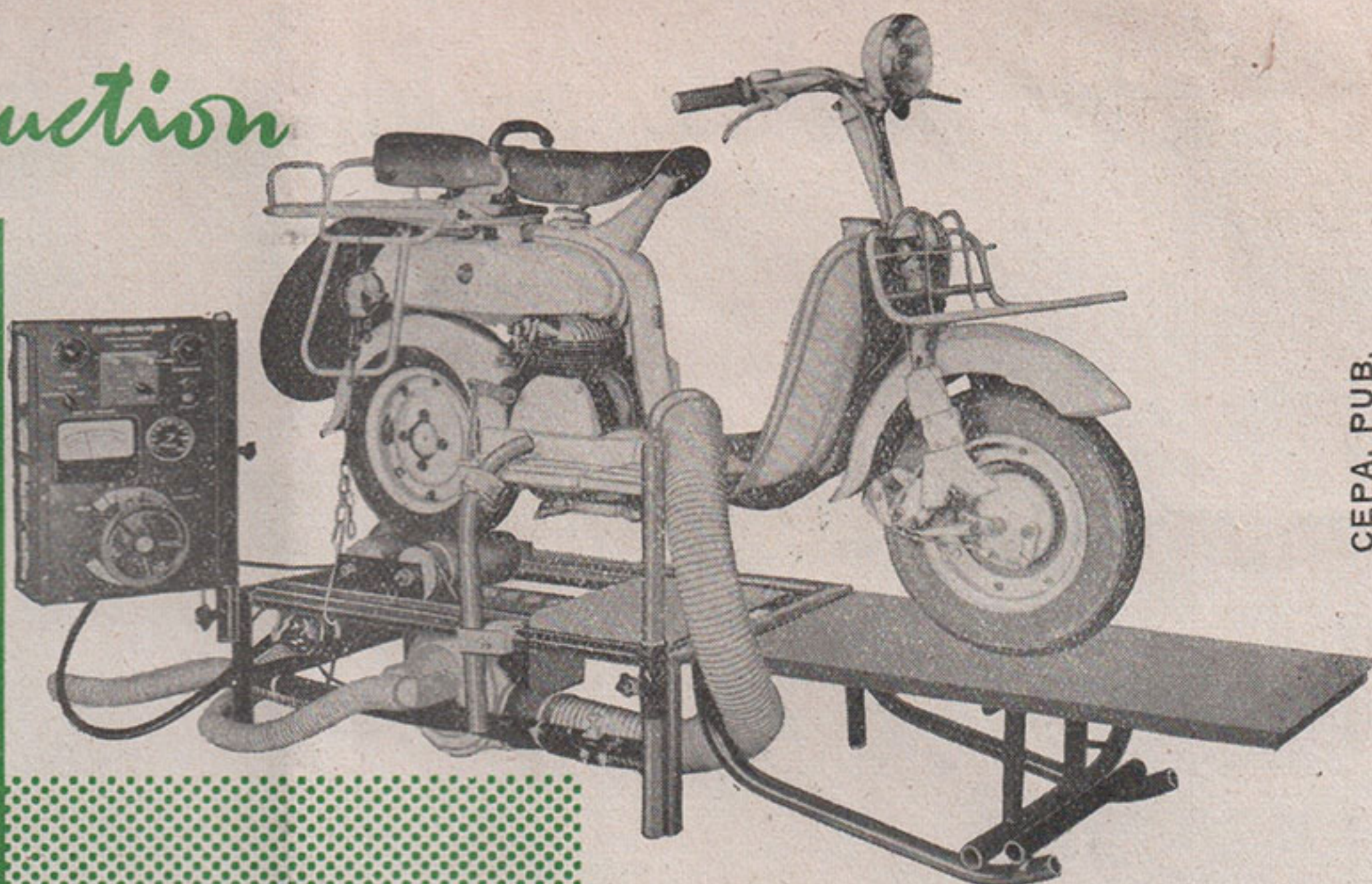
par Divonne-les-Bains (Ain)

VOTRE TEXTE DOIT PARVENIR à nos BUREAUX AU PLUS TARD LE LUNDI MATIN POUR PUBLICATION LE SAMEDI.

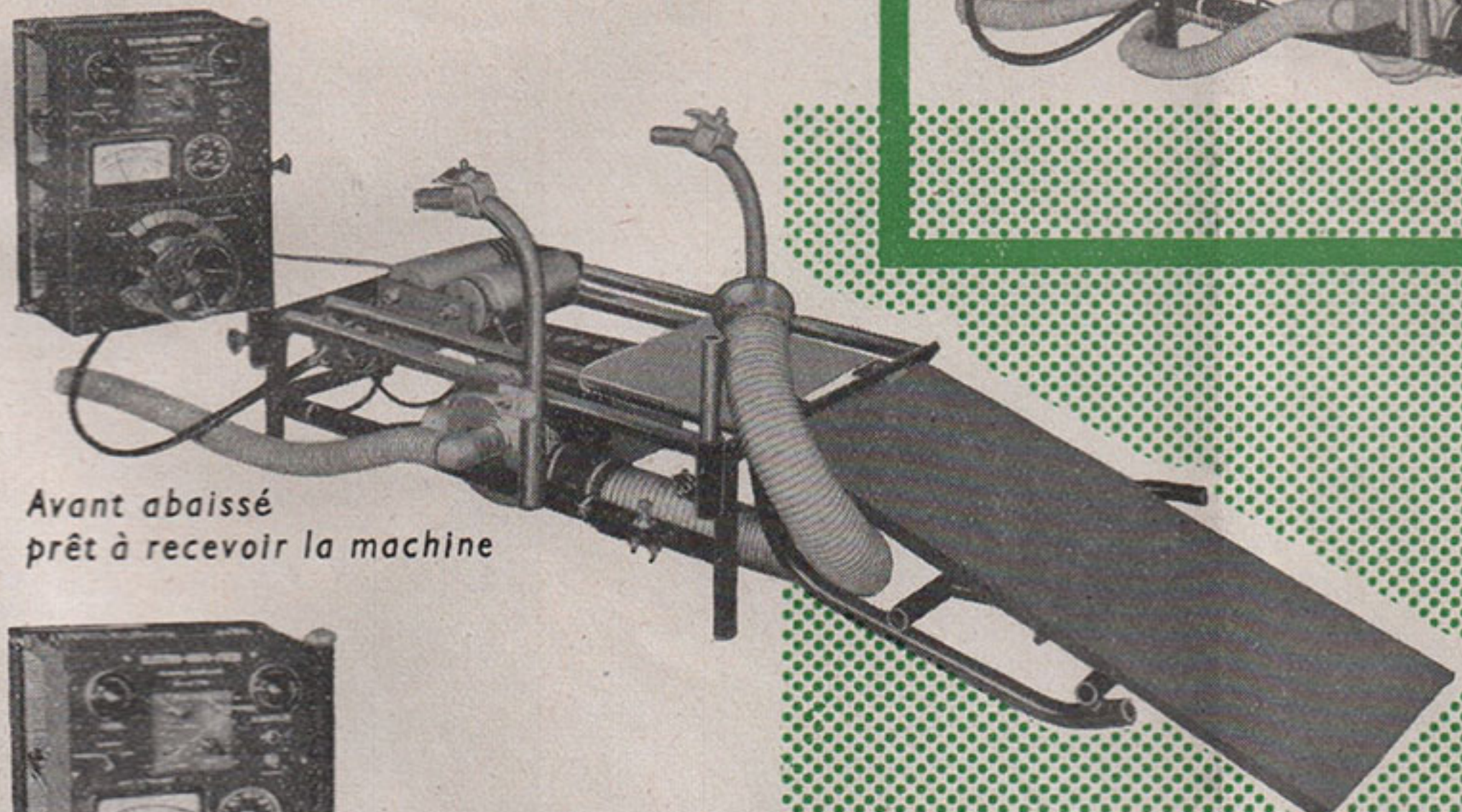
Encore une production

BERMASCOPE

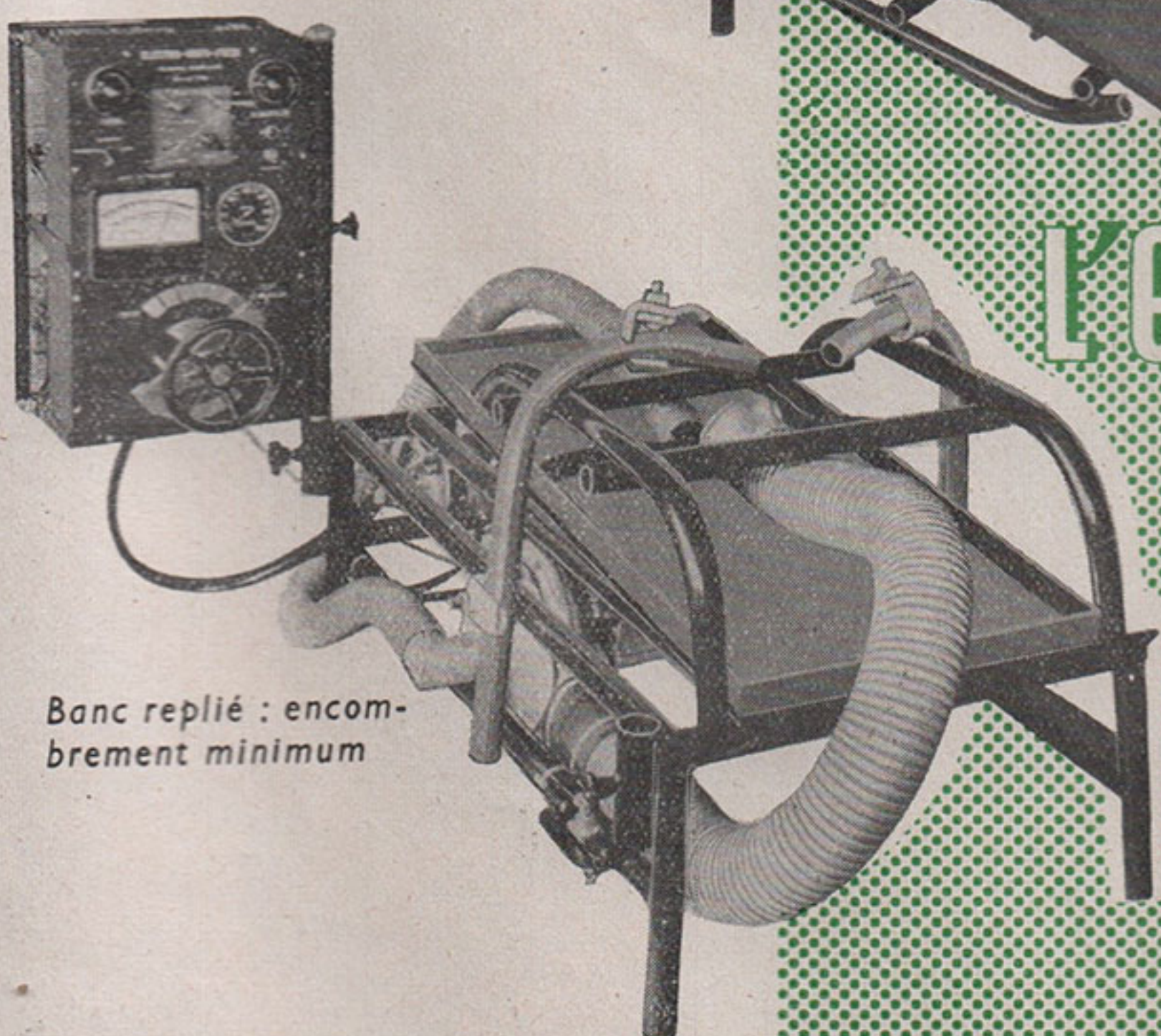
Brevet P.V. 744 259
S.G.D.G.



CEPA. PUB.



Avant abaissé
prêt à recevoir la machine



Banc replié : encom-
brement minimum

AUTRES PRODUCTIONS BERMASCOPE POUR LES MOTOCISTES :

Le Bermascope électronique pour le dépannage de l'allumage.

L'Aimant - Eclair pour la réaimantation des volants magnétiques et magnétos.

L'Eclatèmètre pour le contrôle de l'allumage sans démontage.

BANC D'ESSAIS UNIVERSEL
pour les motos, vélomoteurs, cyclo-
moteurs, scooters

L'ELECTRO-MOTO-FREIN

UN APPAREIL SPÉCIALEMENT CONÇU POUR LES MOTOCISTES :

Toutes les performances de la machine à toutes les puissances et à toutes les vitesses contrôlées en sécurité dans l'atelier.

- Mise en place aisée et rapide de tous les types grâce à l'élevateur à levier et aux attaches spéciales
- Démarrage électrique
- Contrôle de l'allumage grâce à l'Eclatèmètre
- Frein électrique progressif
- Wattmètre fournissant l'indice de puissance
- Compteur de vitesse réelle
- Ventilation du moteur, évacuation des gaz d'échappement
- Banc repliable
- Dimensions réduites à 0m,50 x 1 mètre

151, RUE DE BAGNOLET, PARIS (20^e) TÉL. : MEN. 44-58

Documentation sur demande à
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU

BERMASCOPE

La chaîne française de qualité

depuis **3** *ans*

Champion du Monde

STAS

1955: STAN OCKERS
1956: VAN STEENBERGEN
1957: VAN STEENBERGEN

sur Cycles Peugeot

